



# Folklore Brabançon

162

WIC IF  
Archives

27

Le  
Folklore  
Brabançon

Notre couverture :

*La Roquette Saint-Gudule, porte de la première enceinte  
transformée en prison par le duc d'Albe  
(Fragment du plan de Martin de Tailly)*

JUIN 1964

N° 162

# Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques  
et Folkloriques de la Province  
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tél. 13.07.50.

BRUXELLES

## SOMMAIRE

*Une victoire vécue : Haelen le 12 août  
1914* par le Gén. Van Overstraeten. 137

*Une âme damnée du duc d'Albe  
Jean Granwels dit « Spellekens »*  
par R. Van den Haute ... .. 156

*Un musée indien à St Gilles* (œuvre  
du peintre Jean Robie) par E. Op de  
Heeck ... .. 232

*Varia* ... .. 253

*Bibliographie* ... .. 255

JUIN

1964

N° 162

PRIX : 35 F.

Le Service de Recherches Historiques  
et Folkloriques et de Relations Culturelles  
et Publiques de la Province de Brabant  
publie également une revue en néerlandais

• DE BRABANTSE FOLKLORE •

Au sommaire du n° 162  
de juin 1964 :

Het Klooster van de Halvestraat te Leuven 1415-1960,  
par Libertus Spinael A.A.

Tiense Figuren,  
par A. Parloor.

Tiense Spreekwoorden,  
par E. J. C. Baert.

De patrones van Leuven,  
par M. Dejonghe.

De runderen en de mens,  
par F. Weemaels.

*A l'occasion d'un Cinquantenaire*

## *Une victoire vécue : Haelen le 12 août 1914*

par

le Général VAN OVERSTRAETEN

Dessins croqués sur place par, James THIRION  
pour le Musée de Halen.

**L**e 11 août 1914, la Division de Cavalerie, postée derrière la Ghête entre Diest et Tirlemont, couvre le flanc gauche de notre armée rassemblée dans le quadrilatère Tirlemont — Jodoigne — Wavre — Louvain ainsi que nos communications avec le réduit national d'Anvers. Du Q.G. installé à l'auberge de Cortenaeken, je suis envoyé au Rapport du Grand Quartier Général à Louvain, d'où j'ai charge de ramener l'étendard destiné au 5<sup>e</sup> Lanciers qui, de récente formation, ne possède pas d'emblème régimentaire. Comme on croit à la présence de uhlands entre Diest et Tirlemont, ma voiture est escortée par une seconde auto portant deux gendarmes.

Au cours du **Rapport** qui se tient à l'Hôtel de ville de Louvain, il m'est remis une **Instruction pour la Division de Cavalerie** selon quoi :

**Il y a lieu de supposer qu'un mouvement de la cavalerie allemande s'effectue de Saint-Trond et environs vers Hasselt pour se porter ensuite vers le nord de Diest.**

**La Division de Cavalerie fera reconnaître dans les directions de...**

**La mission de la Division de Cavalerie de couvrir le flanc gauche de l'Armée reste entière. La direction de Diest peut devenir la plus dangereuse.**

Le Rapport terminé, je vais quérir l'étendard dans le bureau de la 2<sup>e</sup> Section, et mon escorte l'arrime sur sa voiture. A Tirlemont, je prends place à ses côtés, carabine au poing. Nous roulons sans incident jusqu'à Cortenaeken.

La remontée vers le nord de la cavalerie allemande — deux Divisions à six régiments renforcées de deux bataillons de Chasseurs avec Détachements de Mitrailleuses — confirmée par les renseignements recueillis directement à la D.C., nécessite une nouvelle répartition de nos forces. A priori, leur centre de gravité doit être amené sur le parallèle de Loxbergen. D'autre part, le dispositif pris par notre Division au cours des journées précédentes, dispositif qui, bien que défensif, n'envisageait que le combat à cheval, me paraît d'une imprudence qui frise la témérité, compte tenu de notre infériorité numérique. Notre mission dans le cadre de l'Armée exclut toute solution d'aventure. C'est par un déploiement de feux, donc principalement pied à terre, que nous devons tenter de nous en acquitter.

Je fais part de ces idées à mon collègue du bureau des opérations, le Capitaine Tasnier, et rallie sans peine son approbation. Reste à obtenir l'adhésion du Général commandant la Division. Or, tout dévoués que nous soyons l'un et l'autre au Général de Witte, nous redoutons son tempérament « cavalier » et son engouement pour les chevauchées héroïques, au mépris de la puissance d'arrêt de la mousqueterie moderne. La discussion à trois se prolonge jusque tard dans la soirée. Cédant à notre déférente opiniâtreté, le Général finit par conclure :

— Soit ! Bien que cette solution heurte les convictions de toute ma carrière, je crois que vous avez raison... Demain, la Division combattra par le feu.

En conséquence, le 12 dès 6 heures, en arrière des passages sur la Ghète tenus : à Dries par un peloton ; à Goet Bets et à Bundingen par un escadron ; à Haelen par une compagnie ; à Zelck par une compagnie et un escadron ; à Diest par les Pionniers cyclistes et la Garde Civique, seront réservés en position préparatoire : à Loxbergen, une compagnie cycliste et la 1<sup>re</sup> Brigade (6 escadrons de Guides) ; à Blekkom, la 2<sup>e</sup> Brigade (7 escadrons de lanciers) ; au Rynrodeberg le groupe d'artillerie à cheval.

Les ordres correspondants sont télégraphiés en code Morse aux exécutants. Après avoir expédié un sommaire de nos dispositions

au G.Q.G., à 23 h. 45, je gagne la chambrette que depuis trois nuits je partage avec l'Auditeur divisionnaire. Cette fois, je suis seul, le magistrat s'étant rendu à Anvers se faire confectionner un uniforme.

\*

\* \*

A peine l'aurore a-t-elle atténué les brumes de la nuit, que vers 3 h. 30 je suis réveillé par le roulement de l'artillerie qui, de son bivouac de Waenrode s'achemine vers ses anciens emplacements. Faute de téléphone, nous devons l'intercepter au passage. Plus alerte que nous tous de l'Etat-Major, le Général a bondi à sa fenêtre et crie à tue-tête pour l'arrêter. Je dégringole l'escalier ; je hèle le Major Piette et je lui conseille d'attendre l'arrivée des Guides qui doivent escorter les batteries.

Nous déjeunons tranquillement. Peu avant 6 heures, nous montons tous à cheval et nous partons avec l'Etat-Major de la 1<sup>re</sup> Brigade, en queue des batteries. A hauteur du château de Blekkom nous apercevons la Brigade du Général Proost massée comme il avait été prescrit. Le général de Witte m'envoie rejoindre le Major Piette et reconnaître les emplacements propices à l'installation de son groupe. Le Commandant Burnel, dont l'escadron doit protéger l'artillerie, nous suit.

Nous filons d'abord vers le moulin de Loxbergen, d'où les vues, notamment vers Diest, s'avèrent insuffisantes. Aussi piquons-nous plus au nord, vers le mamelon 69, que nous estimons convenir pour deux batteries surveillant les directions de Diest et de Zelck. La brume reste épaisse. On distingue assez bien Webbecom, moins bien Haelen, fort mal les routes qui de Herk-la-Ville et de Linkhout conduisent à Haelen. Aussi gagnons-nous par Hontsum la croupe 55 qui nous tente d'emblée par ses vues superbes sur les sorties de Haelen et sur la plaine entre ce village et Loxbergen. Excellente position pour une batterie avancée. Comme j'ai reconnu à droite un emplacement propice pour les deux sections de fusils-mitrailleurs de cavalerie, et que je proposerai de porter un escadron sur la gauche en soutien immédiat, sa sécurité sera assurée ; l'escadron Burnel pourra se consacrer à couvrir le flanc nord des autres batteries.

Ces décisions étant admises, je retourne à Loxbergen en compagnie de l'adjoint au Major qui conduira le groupe vers les emplacements convenus. Continuant vers Blekkom, j'y retrouve les Guides,

et, à la lisière d'un bois, tout notre Etat-Major penché sur ses cartes... La remise de l'étendard du 5<sup>e</sup> Lanciers s'est terminée sur une période de haute envolée :

— Officiers et cavaliers du 5<sup>e</sup> Régiment de Lanciers, je lis dans l'exaltation qui brille dans vos regards le gage qu'aujourd'hui même vous ferez honneur à l'étendard que par ma main le Commandant en Chef de l'Armée confie à votre bravoure.



Remise de l'étendard au 5<sup>e</sup> lanciers.

Il est 7 h. 50. Le Général donne les ordres suivants :

— En prévision d'une attaque en force débouchant de Haelen, la brigade de Lanciers garnira de tirailleurs les lisières est de Loxbergen depuis le Yzerebeek jusqu'aux bois de sapins 800 mètres Sud-Est du clocher. La brigade des Guides aura mission d'agir à cheval dans le flanc gauche de la cavalerie ennemie.

Le Général approuve mes propositions quant à l'artillerie, les mitrailleuses de cavalerie, et la gauche du déploiement. Pendant que les Lanciers prennent leurs dispositions, nous nous asseyons sur la glèbe, parmi les bottes d'avoine. Soudain le Capitaine de Selliers, appuyé à une de ces bottes s'exclame :

— On dirait le canon!

Il reprend :

— Plus j'approche l'oreille de la paille, mieux j'entends.

Je m'accoude aussi à une gerbe, et perçois distinctement les détonations d'une canonnade lointaine, puissante et continue. Evidemment, c'est Liège qu'on écrase et qui résiste.

Nos réflexions sur l'héroïque résistance de cette forteresse sont interrompues par le bruit d'une brève fusillade vers Haelen. Une moto passe sur le chemin pavé, à cent mètres de nous. Le Général se redresse. Le carabinier se retourne, et continue en direction de Haelen. Cela nous donne l'idée de nous rapprocher du pavé, en sorte que les estafettes puissent nous trouver aisément. La dernière maison de l'agglomération est abandonnée. Nous installons nos montures dans l'enclos, sur la pelouse. De nombreuses Reine-Claudes pendent aux arbres; nous en savourons quelques-unes.

La fusillade a repris dans Haelen. Le Général aimerait savoir ce qui s'y passe. Je monte à cheval, avide de vivre un combat de près.

A mesure que je me rapproche du village, la mousqueterie se fait plus sifflante. Au passage à niveau de la gare, les cyclistes ont creusé une tranchée-barricade plutôt rudimentaire. J'engage le chef de ce peloton à accélérer le travail.

Les villageois endimanchés s'affairent vers la gare du chemin de fer, munis de paniers et d'ustensiles variés. Ils ne paraissent pas vraiment effrayés. Je crains qu'ils ne le deviennent avant peu. Sur la Grande-Place, portes et fenêtres closes, pas une âme! Quelques pas plus loin, trois carabiniers font le guet. Ils m'expliquent que le capitaine se tient dans la brasserie, près du pont, à côté de la barricade qui se dresse là au bout, à cinquante mètres, et que je suis le rejoindre par une coupure taillée à travers les jardins. La barricade est faite de voiture-citernes de l'American Petroleum placées bout à bout; entre les roues, quelques tirailleurs font le coup de feu, couchés parmi les fascines et les sacs de terre.

Les balles sifflent et claquent de plus en plus nombreuses. Je confie mon cheval à un des cyclistes, et par les jardins, je gagne la brasserie où je découvre le Capitaine Derenne au haut d'un fenil. J'y grimpe. Il m'indique en contrebas, dans une sorte de poterne au pied de l'échelle, deux blessés allemands et un prisonnier, survivants d'une reconnaissance qui s'est présentée au trot devant la

barricade, et dont nous avons abattu l'officier et quatre cavaliers. Le prisonnier, assis sur une chaise, me dit appartenir au 2<sup>e</sup> Régiment de Cuirassiers. L'un des blessés se tord sur la paille; il a le haut de la cuisse traversé par une balle qui a pénétré vers les reins; il souffre atrocement. L'autre blessé, moins gravement atteint, en remerciement de nos soins, recommande de nous replier, car les Belges seront attaqués par six régiments de cavalerie, au moins et « sûrement massacrés ».

Par la lucarne, nous examinons la progression de l'attaque. Des fantassins, dans la prairie au sud de la route, se lèvent, font quelques foulées de pas gymnastique, se laissent choir et tirent. Vêtus de gris, ils sont peu discernables, bien qu'éloignés de 200 mètres au plus. Derenne affirme qu'ils ont sae au dos; ce seraient des Chasseurs. Les balles claquent dans les murs; mais, en somme, la fusillade est maigre. Je suis d'avis que l'ennemi porte son effort vers l'amont, pour tourner la défense de l'agglomération.

A la lucarne se tiennent aussi deux pionniers cyclistes munis d'une longue perche au moyen de laquelle ils allumeront, au moment voulu, le cordeau étonateur conduisant à la charge qui fera sauter le pont. Ce pont, nous le voyons très bien, à 4 ou 5 mètres sur notre droite. La rivière est profonde de 3 mètres, dont deux pieds d'eau.

Je quitte le capitaine en recommandant de ne pas abandonner le pont prématurément, car je compte proposer au Général de renforcer la défense en déployant sur sa droite la compagnie tenue en réserve. Je rejoins mon cheval et reprends, ventre à terre, le chemin de Loxbergen.

\*  
\* \*

Je trouve le Général conversant avec un délégué du G.Q.G. porteur d'un ordre timbré : Louvain 8 heures :

**Les renseignements reçus font craindre une attaque de cavaliers soutenus par de l'infanterie et de l'artillerie sur Haelen et Diest.**

Une brigade mixte de la 1 D.A., rassemblée près de Hautem-Sainte-Marguerite, reçoit l'ordre de se porter immédiatement sur Cortenacken...

**Dans le cas où l'adversaire aurait débouché sur la rive gauche de la Ghète, vous devriez, de concert avec la brigade mixte, le refouler sur la rive droite.**

Il est 9 h. 30. De Hautem-Sainte-Marguerite à Loxbergen, on compte 17 kilomètres. Mise en route après 8 h., la 4<sup>e</sup> brigade ne saurait intervenir avant midi et demi. Il s'agit de tenir jusque-là sans céder trop de terrain; ce qui implique la mise en ligne de la quasi totalité de nos fusils et de nos carabines. Le général me charge d'aller renforcer la défense du village avec la compagnie cycliste réservée; il envoie l'ordre à la brigade des Guides de prolonger la droite des Lanciers en occupant le hameau de Velpen.

Le temps d'enfourcher mon second cheval et je rejoins le Capitaine Vandamme en route vers Haelen. Nous convenons qu'il déploiera sa compagnie derrière la haie du chemin de fer en sorte de flanquer le sud de la localité.

Regagnant la Grand-Place, j'entends une forte détonation; serait-ce le sautage du pont?... J'aperçois le Major Siron devant l'église. Je vais le saluer. Nouvelle détonation. J'annonce au Major que toute une brigade mixte arrive en renfort. Nouvelles détonations... « Mais, c'est de l'artillerie! » s'écrie-t-il. En effet, après quelques coups percutants, une pluie de grenailles cingle les toitures : ce sont des balles de shrapnells.

Des carabiniers se replient et se groupent dans la rue, visiblement émus. Remarquant mon uniforme, ils demandent :

— Est-ce que l'artillerie arrive, mon lieutenant?

Je réponds :

— Mon garçon, elle ne peut pas venir ici dedans, ni intervenir maintenant par le feu sans risquer de tirer sur vous. Elle est là-haut, prête à couvrir vos flancs.

Derenne m'explique :

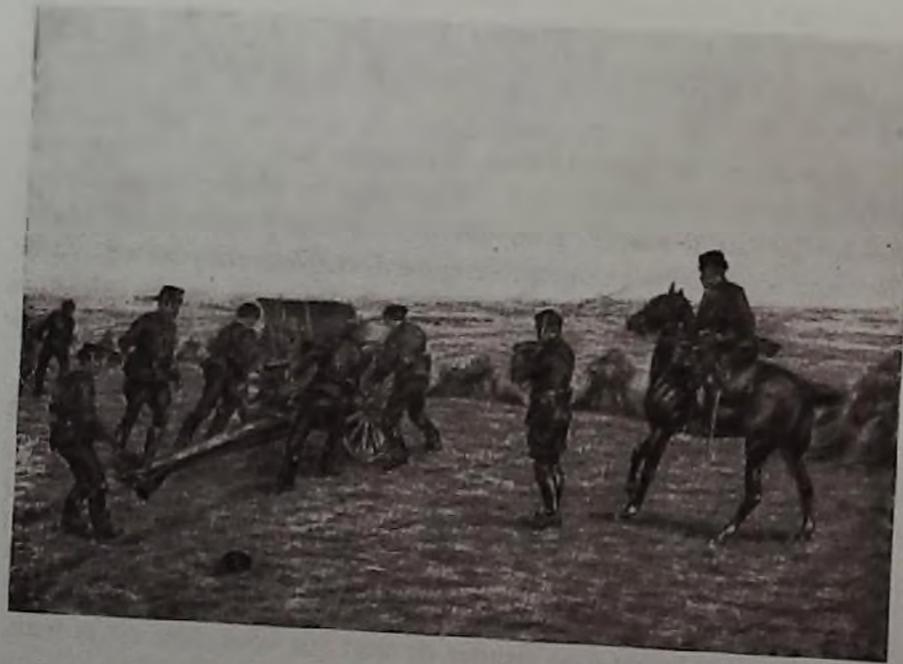
— Le moment était arrivé de faire sauter le pont; les Allemands étaient tout proches. Par précaution, il a fallu retirer les défenseurs de la barricade. Au même moment, l'artillerie ennemie ouvrait le feu. Dès les premiers projectiles, la basserie a été endommagée. Plus possible de s'y réinstaller.

Cependant les shrapnells allemands continuent leur arrosage. Traversée de plein fouet, une maison, à quelques pas de nous, perd

un pan de sa façade. Je propose aux carabiniers d'improviser un barrage au second pont, sur une ligne qui les dérobe aux vues de l'adversaire. En vain. Un mouvement de retraite amorcé ne s'enraye qu'en présence de renforts. Intimidés par ce baptême à coups de canons, ils s'esquivent un à un.

Je retourne auprès du major

— Il n'y a pas moyen de tenir ici, dit-il. Je vais me replier vers la sortie du village.



*La batterie Verhavert se hisse sur la crête du mamelon 55 pour canonner les charges de la cavalerie allemande*

Je lui demande de défendre énergiquement la ligne du chemin de fer. Là, l'artillerie ennemie aura peine à appuyer l'attaque. En revanche, j'irai auprès de notre batterie du mamelon 55 concerter le soutien de notre défense par ses feux lancés au moment opportun. Nous accueillerons l'adversaire par surprise dans d'excellentes conditions. Sur ce, je rassure les cyclistes que je dépasse, et j'escalade

au galop la colline 55. En franchissant le passage à niveau, j'ai entrevu sur le quai de la gare une centaine de campagnards des deux sexes qui attendent. Dieu sait avec quelle impatience, le train qui doit les emporter... et qui n'arrivera pas.

Le soleil brille de tout son éclat et les chemins de terre sont excellents. J'ai vite fait de gravir le 55. J'y trouve la batterie Verhavert installée au défilement de la pièce, pointée en surveillance sur le clocher de Haelen. Le capitaine est à la gauche, derrière un tas de gerbes. Je lui indique la ligne tenue par les cyclistes. Un sous-officier de liaison y est envoyé; à défaut de matériel téléphonique, il agitera un carré d'étoffe blanche au moment d'ouvrir le feu...

Nous scrutons les rideaux de verdure pour voir déboucher les Allemands. Evidemment ceux-ci doivent réparer le pont, ce qui demande du temps. Leur artillerie tire toujours sur la localité d'où montent des panaches de fumée opaque.

Dix minutes se passent. La canonnade cesse. Plus rien pendant un quart d'heure, vingt minutes... Soudain, la fusillade jaillit le long du chemin de fer; les fusils-mitrailleuses de Vandesinde crépitent. Inutile d'attendre un autre signal. Le capitaine Verhavert bondit :

— Sur le clocher de Haelen. Hausse 2.400. Tirez!

Un à un les canons rugissent. Le deuxième coup de la rafale éventre la flèche de l'église. Déjà le tir est réglé. Une trentaine d'obus s'abattent sur le centre du village. Suspendant le feu, le capitaine brandit son talpack et s'écrie :

— Première batterie : Vive le Roi!

Du même clan, les canonnières répondent par un frénétique :

— Vive le Roi!

C'est la première fois que le canon belge tonne en rase campagne! Ma montre marque exactement midi.

Tandis que la batterie tire par rafales, bientôt les cyclistes s'agitent derrière la haie du chemin de fer. Des groupes reviennent vers Loxbergen. D'autres refluent vers la batterie. Pourtant, de l'ennemi aucune apparence. Ne comprenant pas ce recul, je remonte à cheval et j'y cours. Les premiers cyclistes que je hèle affirment que

tout le bataillon se replie; que leur compagnie suit pour se conformer au mouvement. Je leur fais faire demi-tour et je me hâte vers la compagnie au croisement des chemins creux, à mi-distance du 55 et de la voie ferrée.

Au Commandant Vandamme, dont je remarque l'air embarrassé, je m'étonne :



*Les Carabiniers Cyclistes assaillis par les Dragons.*

— Eh bien, mon Commandant, la compagnie n'est plus en tirailleurs? Il ne s'agit pas de reculer, mais de tenir sur place. Nous devons attendre ici que la Brigade de renfort puisse intervenir. Justement, ce chemin creux s'indique pour y déployer votre monde.

Alors, lui, sur un ton résigné et bonasse :

— Allons les hommes! En tirailleurs; à gauche, dans le champ d'avoine.

Mais j'ai lu dans son regard qu'il serait tué là, et qu'il le pressentait

De l'autre côté du chemin, le capitaine Panquin faisait coucher une poignée de carabiniers: il tendait l'oreille à mes propos et témoignait par son attitude qu'il s'y attendait. Il me fait constater que l'emplacement est favorable; qu'il va l'améliorer en abattant un bout de haie à cent mètres devant sa droite; qu'il conviendrait que celle-ci fût prolongée en ramenant l'autre compagnie à la même hauteur. Je lui promets qu'il en sera fait ainsi. Il me serre vigoureusement la main. Ce sera sa dernière poignée de main...



*Les lanciers reçoivent de pied ferme les charges de cavalerie.*

Or, l'autre compagnie, chef de bataillon en tête, poursuit son mouvement de retraite. Je me hâte vers le Major. Sa mission n'est pas terminée, il s'agit de tenir sur place; même de se reporter un peu plus avant, où le champ de tir est meilleur, à hauteur du chemin creux. Il me répond :

— C'est précisément ce que j'avais prescrit. Rappelez immédiatement Groetars; dites-lui de revenir ici devant.

Je fais part de l'idée de Panquin et conduis moi-même quelques cyclistes à travers champs se poster dans le prolongement de sa ligne. A la pelle, les carabiniers se creusent de petits logement dans la glèbe. Le gros fait halte mais ne revient pas sur ses pas; il se déploie sur place parmi les gerbes d'avoine, les fusils-mitrailleuses enfilant le débouché du village. Je n'ose pas insister, songeant que contre la cavalerie le chemin creux peut former obstacle utile.

Le Major demande combien de temps il devra tenir là.

— Ma droite est en l'air. Je vais me faire massacrer ici tout seul... On devrait couvrir et éclairer ma droite... Je n'y vois personne! J'ai aperçu le Général de Monge, il y a dix minutes; mais il est parti sans rien dire. Faites-moi le plaisir d'intercéder pour qu'on mette de la cavalerie à ma droite.

Je réponds que deux escadrons de Guides devraient occuper en ce moment Velpen, que j'ai aperçu le Lieutenant d'Hendecourt de ce côté; mais je ferai part de son désir. Au surplus, il est midi et demi passé; la brigade de renfort ne peut tarder d'intervenir.

Je vais reconnaître au galop la position des Lanciers. Ils sont déployés tout le long du chemin qui va à la ferme de l'Yzerebeek, solidement appuyés à cette ferme tenue par le 4<sup>e</sup> Lanciers, à bonne distance d'étai du bataillon cycliste. Je m'enquiers du Général Proost pour lui transmettre le vœu du Major Siron; je ne trouve que le Colonel Gillain, qui n'a plus qu'un escadron comme réserve à cheval. Je continue jusqu'à l'Etat-Major de la Division et j'y fais mon récit. Le Capitaine Tasnier certifie que deux escadrons de Guides tiennent Velpen et que, conséquemment, la droite des Cyclistes est couverte.

Mon cheval a perdu un fer. En attendant le marchéal-ferrant, je décunc de Reines-Claudes prélevées dans le jardinet.

\*  
\* \*

Le Général de Witte a fait demander à la 4<sup>e</sup> Brigade mixte de marcher par les deux rives de la Velpe, et de diriger l'artillerie au trot vers le château de Blekkom. Elle paraît en retard, peut-être en raison de la chaleur accablante. Il faut s'accrocher au terrain.

J'enfourche la monture de mon ordonnance, et je retourne au mamelon 55, observatoire idéal pour suivre le combat. Atteignant



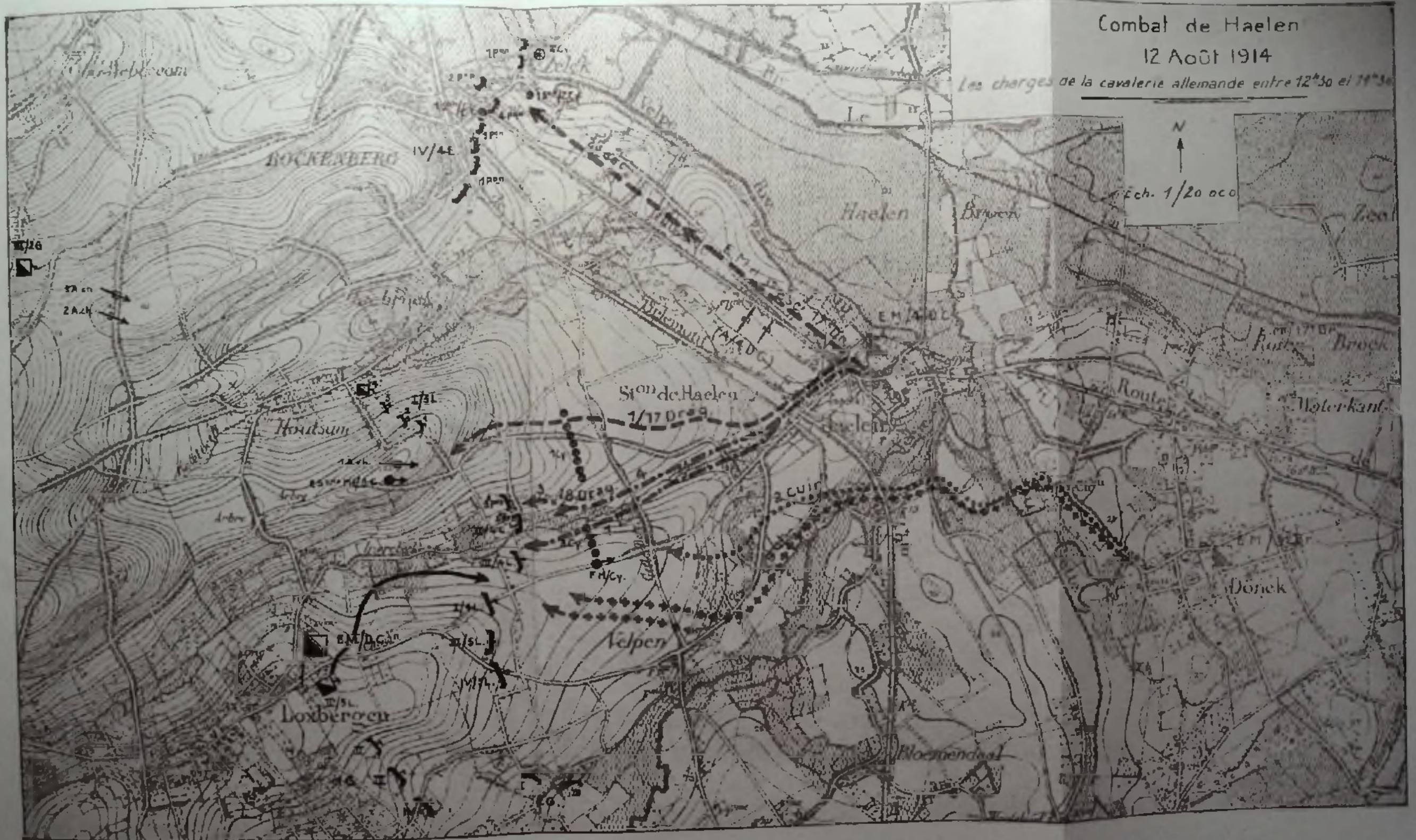
# Combat de Haelen

12 Août 1914

Les charges de la cavalerie allemande entre 12<sup>h</sup>30 et 14<sup>h</sup>30

N

Ech. 1/20 000



la batterie, j'aperçois un nuage de poussière qui se déplace à vive allure de Haelen vers Zelk (1). Pendant que le Capitaine Verhavert et moi nous nous interrogeons à ce sujet, mes regards découvrent à droite, en contrehas et déhouchant des haies de Haelen, une trombe de poussière soulevée par un flot de cavaliers gris en plein galop. Les indiquant du bras, je crie :

— Mais, les voilà! C'est la charge!

Verhavert hurle :

— A bras en avant sur la crête!

Un élan frénétique saisit les canonniers. Bras et jarrets tendus, ils s'attellent aux pièces; qui à la roue, qui à l'affût. Un canon tire; deux canons tirent. Les coups se suivent avec une hâte fébrile... Peine perdue : les obus arrivent trop tard et percent au-delà de l'objectif... Mais de nouvelles vagues de cavaliers apparaissent, dans le prolongement des premières, justement dans la zone où éclatent les projectiles destinés à celle-ci! (2). Par ailleurs, cyclistes et lanciers ont ouvert un feu d'enfer, auquel se joint le jacassement des fusils-mitrailleuses. Les essaims de cavaliers vont et viennent. Le vacarme est général, l'instant palpitant, le spectacle inoubliable!

Rompus par la traversée des carabiniers, disloqués par les fossés et des bouts de clôture en fil de fer, les escadrons de dragons, de uhlans et de cuirassiers (3), lances baissées, viennent culbuter sur la ligne des lanciers et tourbillonnent, impuissants et décimés. Un petit groupe galope en direction de la batterie; le feu du peloton du Lieutenant Robin, posté sur notre gauche, l'arrête à distance.

Quand le tumulte, s'apaise, la plaine est jonchée de corps. Des combattants épars, à pied ou à cheval, errent ou se groupent. Beaucoup de montures, la selle vide, courent perdues en avant et en arrière de nos lignes. En dépit de sa fougue, la chevauchée ennemie, menée avec un admirable mépris de la mort, a subi un sanglant échec.

(1) En déhouchant de Haelen, l'escadron de tête allemand partit à fond de train sur la route de Diest et vint buter sur la barricade de Zelk où il fut exterminé en un instant.

(2) Ce sont les charges du 2<sup>e</sup> Cuirassiers et du 9<sup>e</sup> uhlans qui ont contourné le village de Haelen par le Sud et franchi la Gette à Donck.

(3) Les officiers du 2<sup>e</sup> Cuirassiers (Cuirassiers d'Hohenfriedberg) étaient coiffés d'un casque d'argent. Plusieurs de ces casques furent trouvés sur le champ de bataille. De là le nom de *Bataille des Casques d'argent* imaginé par le curé-poète de Loxbergen.

Brève est notre joie! En montant en crête la batterie s'est démasquée. Des balles de fusil sifflent à nos oreilles; elles claquent sur les boucliers... On retire les canons à l'abri. Maintenant, des salves de shrapnells bartent la colline. Une fusillade forcenée crépite autour de la ferme de l'Yzerebeek. Vivement, au tour de la Brigade Mixte d'entrer en scène.

\*  
\* \*

Précisément ses têtes de colonnes émergent des couverts de Loxbergen. Le Général, à qui je rends compte, a monté son dispositif de contre-attaque. Tandis que deux bataillons relèveront les lanciers, le gros de l'infanterie progressera sur Haelen par les deux rives de la Velp. L'artillerie renforcera le groupe d'artillerie à cheval et, en accord avec celui-ci, prendra position dans la région du moulin de Loxbergen, lequel semble un observatoire convenable. Toutefois, une batterie sera destinée à l'appui immédiat de la progression de l'aile droite. Elle prendra position dans les bosquets au sud du pavé de Loxbergen.

Je guide cette batterie vers son emplacement. Faute de téléphones comment appuiera-t-elle à bon escient le combat d'infanterie? D'accord avec le Major Ramaekers qui commande le groupement d'attaque, on convient avec le Capitaine Thomas que les tirailleurs se présenteront à 16 heures devant le hamcau de Velpen, hamcau qui s'avère ne pas avoir été occupé par les Guides, nonobstant les ordres reçus. A l'heure précitée, la batterie ouvrira un feu nourri sur ce premier objectif.

Je reviens à l'emplacement de l'Etat-Major. Les officiers d'infanterie du Q.G. sont partis en liaison auprès des groupements de la Brigade Mixte pour orienter leur intervention. Le Général me fait part de son dessein de compléter la manœuvre de contre-attaque en chargeant la Brigade des Guides de se dérober par les couverts et de se porter à l'extrême-gauche, vers le Bockenbergh, pour de là, agir par le feu ou par le choc, dans le flanc adverse. Le Capitaine Coupez portera un ordre dans ce sens au Général de Monge.

Décidément, c'est de cet emplacement entièrement découvert que le Général de Witte entend conduire la bataille, debout au milieu du pavé, à hauteur des haies qui, vers l'est, limitent l'agglomération de Loxbergen. Je mets pied à terre et je me range derrière lui, côte à

côte avec le Capitaine de Selliers. Sur la plaine, que nous dominons du regard entre Velpen à droite et l'Yzerebeek à gauche, des cheveux allemands errent sans maîtres, quelques-uns indemnes; la plupart blessés, parfois affreusement. L'un d'eux, perché sur trois pattes, l'épaule sanguinolente et fracassée, nous hallucine avec sa silhouette lamentable. Pris de pitié, le Général va à lui, dégaine son pistolet, en applique le canon au front entre les yeux. Il lui faut tirer plusieurs balles avant que la bête s'effondre foudroyée.



*Le général de Witte et son Etat-major*

Les tirs de l'artillerie ennemie prennent de l'ampleur et s'étendent en profondeur. Des shrapnells passent au-dessus de nos têtes en direction du clocher. Puis les éclatements se rapprochent de la lisière où nous nous tenons et qui doit naturellement attirer leur sollicitude. En arrière de moi, mon ordonnance est atteint d'une balle au mollet. Devant nous, sur la droite, un projectile frappe percutant un cheval errant qui s'abat, colonne vertébrale brisée. A l'exemple du Général, imperturbable, nous subissons l'avalanche, debout, immobiles.

Mais des événements nouveaux détournent l'activité de l'ennemi et nous causent d'autres soucis. Le combat s'est allumé autour de Velpen, tout de suite très violent. Nous en recevons la nouvelle par les rafales répétés de nombreuses mitrailleuses lourdes qui ne peuvent être qu'allemandes. Une ferme prend feu de ce côté et développe un gigantesque incendie. La batterie d'appui proche de nous tire par intermittences mais tâtonne, faute de renseignements. Le tac-tac-tac des mitrailleuses reprend avec une persistance diabolique. Un de nos caissons d'infanterie sort de Loxbergen au grand trot. A peine nous a-t-il dépassés qu'une rafale couche l'attelage sur le sol.

Et voilà que refluent des groupes de fantassins. Ils s'approchent de nous débandés, résolus à sortir du combat. Le Capitaine Tasnier s'enquiert. Leurs officiers ont été tués. Sans chefs pour les conduire, ils se considèrent comme abandonnés et perdus. Inutile de les retenir dans cette fournaise où les coups leur arrivent on ne sait d'où...

Le Capitaine Colpin, de l'Etat-Major de la Brigade Mixte, les harangue. Un porte-drapeau de régiment s'avance vers eux. Brandissant les trois couleurs, il s'efforce de les reporter en avant. Un sergent et quelques braves le suivent. Les autres, après un flottement, continuent à se replier.

Nous ne pouvons pas laisser disparaître, inutilisés, cette centaine de fantassins valides; la plaine devant nous deviendrait un centre dégarni. Ce qui importe, c'est de les aligner sur un obstacle qui leur parlera à l'esprit en leur donnant l'illusion de sécurité et une sensation de coude à coude.

A ma gauche se trouve l'entrée d'une prairie bordée d'une épaisse haie perpendiculaire à la route. La barrière est ouverte. Les premiers hommes arrivent à ma hauteur.

— Entrez-là, dis-je. Déployez-vous en tirailleurs derrière la haie. Vous serez à l'abri des vues.

Ils obéissent. Comme un troupeau, tous les autres suivent.

Je n'ai pas le temps de me féliciter. De la haie part une fusillade échevelée, rageuse, à rompre les oreilles!... Cependant, je ne découvre pas d'ennemis. Horreur! Le Capitaine Tasnier s'est attardé, cheval à la main, dans le champ à vingt mètres devant la haie. Je crie aux fantassins de cesser le feu. Mes vociférations se perdent dans le tintamarre de la tirailerie... Quand celle-ci s'éteint après des minutes d'angoisse, Tasnier et sa monture sont revenus indemnes. Dans leur

énervement collectif les soldats ont donc tiré sans viser, probablement trop haut. Ces projectiles ont dû retomber chez les Allemands. Ce vacarme endiablé et cette avalanche de balles y ont peut-être produit quelque effet. Quoi qu'il en soit, cette détente des nerfs a rendu le sang-froid à nos lignards, et je veillerai à ce qu'ils ne quittent pas la haie sans ma permission.

Tout à la mission assignée par le Commandement de l'Armée, je n'ai perçu jusqu'à ce moment que les péripéties exaltantes de la lutte. Mais une bataille est un drame tragique et sanglant; le succès se paie; la rançon est impitoyable.



L'entrée en ligne de la 4<sup>e</sup> brigade d'infanterie.

Des blessés reviennent de la ligne de feu; d'abord isolés et benigne-ment atteints; ensuite par petits groupes, se traînant et geignant. D'aucuns se cramponnent aux bras et au cou de bons samaritains portant soutane ou robe de bure — nos brancardiers — qui les conduisent au poste de pansement improvisé dans l'école communale. On apprend qu'un officier des lanciers git, la cuisse cassée, dans la plaine. Un de nos motocyclistes du Q.G. part à sa recherche et revient, traînant le blessé agonisant sur une charrette à bras... On parle de

blessés intransportables ; on cite les noms d'officiers tués en défendant la ferme de l'Yzerebeck... La guerre dévoile son vrai visage. Cette fois, le Général semble ému : dans une formule lapidaire, il exhale son désenchantement.

Les grosses mitrailleuses se sont tuées vers la droite. La fusillade crépite vers l'Yzerebeck. Cette ferme devient brasier aussi. Puis, le canon se tait. Au vacarme spasmodique qui régnait sur la plaine succède une rassurante accalmie. L'ennemi s'est-il retiré ? Est-ce en raison de notre attaque sur Velpen, ou des tirs d'écharpe de l'artillerie à cheval ; ou bien en suite de l'intervention des Guides sur son flanc et ses arrières ? Nous ne savons. Seulement nous sentons croître en nous la conviction que nous avons vaincu, puisque nous restons maîtres du terrain.

Je veux une certitude. Pendant que le Général va visiter les blessés au poste de pansement, j'essaie de retrouver mes cheveux. Il paraît que mon ordonnance les a emmenés. Je vais donc voir à pied. A 200 mètres au-delà du caisson échoué sur le pavé, j'avise une maison à étage isolée. La porte est fermée à bloc. J'en fais le tour, et par l'arrière je m'introduis au rez-de-chaussée. Je la supposais vide. Elle est pleine de lignards qui se restaurent sur les provisions prélevées dans les armoires et se désaltèrent avec force rasades de café chaud. Par la lucarne du toit, j'explore les environs... Plus de combat. Ni amis ni ennemis en vue... Le disque solaire plonge sous l'horizon. Une buée tiède étend son voile sur les champs. La nature s'enveloppe du silence crépusculaire.

Quand je reviens auprès du Général, il dicte l'ordre à toutes les troupes de bivouaquer sur place. Le Quartier Général de la Division réintègrera son cantonnement à l'auberge de Cortenaken.

Comme je suis sans monture et complètement exténué, gracieusement le Général m'offre un de ses chevaux.

Cheminant botte à botte dans la demi-obscurité, nous méditons gravement sur cette victoire ardemment disputée, remportée en rase campagne sur un adversaire appartenant à une des meilleures armées du monde.

De l'autre côté de la Ghêre, les cavaliers de Marwitz, décimés et confus, regagnent en déroute leurs quartiers de la nuit précédente.

A une heure du matin, le curé-doyen d'Alken verra réapparaître chez lui le General Comte von Schimmelmann, le Commandant de la Brigade des Dragons d'Oldenbourg, effondré et larmoyant :

— **Wo sind jetzt meine Regimente?... Krieg ist schrecklich!** (3)

---

(3) « Je n'ai plus de régiments... La guerre est une horreur. »

*Une âme damnée  
du duc d'Albe  
Jean Grauwels dit « Spellekens »*

par

Robert VAN DEN HAUTE

*Il se rendit célèbre autant par le zèle qu'il déploya  
que par sa cupidité et ses actions infâmes.*

Le nom de Jan Grauwels — mieux connu sous les sobriquets de *Verge Rouge*, *Rode Roede* et surtout *Spelleken* —, parce que, dans l'exercice de ses fonctions, il portait la verge de justice couleur de sang, — revient souvent dans les textes se rapportant aux troubles qui au XVI<sup>e</sup> siècle désolèrent les XVII<sup>e</sup> Provinces.

Le personnage attendait encore son biographe. Mal connu, d'aucuns le confondaient avec le bourreau. Rien n'est plus faux; Grauwels remplissait la charge de prévôt des maréchaux.

La présente étude vise à combler, dans la mesure du possible, cette lacune; aussi, dans les pages qu'on va lire, est-il plus souvent question d'exécutions capitales, de bûchers et de pendaisons que d'autre chose. Mais comment retracer les faits et gestes d'un officier de justice qui le disputait en cynisme à son maître, le duc d'Albe, sans parler de tout cela!

L'auteur s'est gardé de déformer les événements et encore moins de charger son personnage, la carrière de celui-ci étant trop écœurante pour qu'il faille la rendre plus abjecte encore.

Les épisodes et incidents rapportés ici sont réels, basés sur des documents et chroniques contemporains. Si toutes les sources d'information étaient venues jusqu'à nous — et Dieu sait s'il en manque! — l'ignominie de Grauwels s'en trouverait accrue tout en serrant de plus près la vérité.

On s'est aussi refusé de prendre position dans le malheureux conflit qui mettait notre pays à feu et à sang. On n'a eu d'autre objectif que la vérité historique.

#### I. DEBUTS

L'établissement d'armées régulières avait entraîné l'obligation de les doter d'une police propre afin de remédier aux inévitables corollaires de la guerre.

Charles le Téméraire, pour « tenir la justice parmi l'ost, tant criminelle comme civile », avait créé la fonction de prévôt des maréchaux. Celui-ci s'occupait de la discipline en général, de conduire dans l'armée les chariots des marchands, vivandiers et autres sauf ceux de l'artillerie. Il assurait aussi la police extérieure des unités combattantes, dirigeait les opérations relatives au butin et on lui confiait aussi le sort des prisonniers qui n'avaient pas été réservés pour le prince. (1)

Sa mission principale, toutefois, était d'aller partout, « déchassant les vicieux malfaiteurs; punissant les cas mauvais; conduisant les marchands et mettant les vivres à prix; appointant et jugeant les causes civiles, sans appeler à autre personne s'il ne lui plaisait ».

La fonction perdit de son prestige quand, avec l'empereur Maximilien, on recourut à nouveau aux bandes d'ordonnance. Du coup, nos provinces, le plat pays surtout, retombèrent sous la coupe d'aventuriers et autres gens de corde et de sac venus de tous les coins de l'Europe.

Notons, en passant, que la création de l'emploi de prévôt des maréchaux fut imitée un peu partout et, de nos jours encore, en Angleterre, le chef de la Military Police porte toujours le titre de *provost marshal*.

(1) Pour les attributions du prévôt au cours des siècles on consultera: E. POULLET: *Histoire du Droit pénal dans le Duché de Brabant*, pp. 16, 17, 25, 29, 227, 295, 479. C. BRUSTEN: *L'Armée bourguignonne de 1465 à 1468*, p. 51. A. HENNE: *Charles Quint*, t. III, p. 205 ss. et t. VII, p. 222.

Charles-Quint, dont les armées « étaient formées d'éléments hétérogènes tirés de nations diverses, dissemblables par la loi et les coutumes, soumis à des règles de discipline différentes » (2) sentit, lui aussi, le besoin d'une autorité de justice plus rapprochée de ces compagnies. Ses innovations dans ce domaine allaient modifier sensiblement les attributions du prévôt qui n'eut plus, dès lors, à s'occuper des délits perpétrés par des soldats en service commandé. Une instruction du 8 août 1526 vint définir sa mission qui consista désormais « d'arrêter, de juger, de faire exécuter partout aux pays de par-deça, hors lieux saints et villes closes, les larrons, robeurs, vagabonds » (3), qu'ils fussent gens de guerre ou pas. Beaucoup de ces brigands étaient, comme on sait, des déserteurs alliés à la pègre du pays où ils opéraient.

Une telle justice impliquait l'existence d'une procédure expéditive. Le prévôt était cependant tenu de consulter l'Office fiscal de la région où le délinquant avait été arrêté, prescription toute théorique, son slogan étant, comme l'affirmaient ses contemporains « Sitôt pris, sitôt pendu! ».

Il existait aussi un *prevôt de l'hôtel* ou *alcade de la Cour* ayant juridiction sur les officiers et les gens de la maison du souverain et sur ses nombreux commensaux.

En 1539 on fusionna ces fonctions avec celles de prévôt des maréchaux.

Pour courir sus « à cette classe de personnes que les pouvoirs constitués, d'accord avec l'opinion publique, considéraient comme étant en état de guerre avec la société » (4), il disposait de sergents à pied et à cheval, d'un clerc ou secrétaire, d'un chapelain et, souvent, un bourreau l'accompagnait dans ses déplacements. (5) Ses hommes portaient des tenues de drap rouge, jaune et blanc qui leur étaient fournies par le gouvernement.

Les nouvelles instructions de 1539 étendirent encore les prérogatives de notre officier de justice. « Indépendamment de ses attributions relatives à l'armée et de la mission de veiller à la sûreté des grands chemins du plat pays et dans les villes ouvertes, de punir les crimes et les excès commis par les vagabonds, il fut chargé de

(2) A. HENNE: *o.c.*, t. III, p. 205 ss.

(3) A. HENNE: *o.c.*, t. III, p. 214.

(4) E. POUILLÉ: *o.c.*

(5) A. HENNE: *o.c.*, t. III, p. 214, note 3.



*Le prévôt des maréchaux, portant la verge de justice, préside un interrogatoire*  
(Extrait de *Dinhoudere : Praxis rerum criminalium*, 1274)

l'exécution des arrêts prononcés dans les cas de lèse-majesté et d'hérésie, sans toutefois exercer aucune autorité judiciaire sur les habitants du domicile fixe. » Mais là aussi, il lui arrivera d'outrepasser ses pouvoirs.

Quant au prévôt lui-même, il se trouvait placé sous la juridiction du Grand Conseil de Malines, excepté pour les excès qu'il pouvait commettre dans le Brabant pour lesquels il était soumis à la coercition du Souverain Conseil de ce duché. Entre autres avantages, il jouissait de l'exemption de certains impôts. (6)

Le 12 juillet de cette même année 1539, le mayeur de Vilvorde, Thiery de Herlaer, avait été commissionné prévôt général des maréchaux. En 1555, l'empereur augmenta les effectifs de sa compagnie avec laquelle, disait le souverain, « il se transportera journellement ou quant il verra convenir aux champs et par le pays allant d'ung lieu a l'autre pour senquester diligemment sil nya nulz malfacteurs sicome homicides larons pilleurs bouttefuz menasseurs quecteurs des champs chemins et passaiges, meurdriers destrousseurs efforceurs et femmes vagabondes composeurs banquerouptes Infrac-teurs de paix... Jureurs blasphemateurs du St nom de Dieu ». (7)

L'accomplissement de ses fonctions n'alla pas sans heurts ni susciter des conflits de compétence. Que de fois Bruxelles invoquera-t-elle la Joyeuse-Entrée qui disait que, seule, l'autorité locale était habilitée pour appréhender dans la ville et sa franchise. Le duc d'Albe, quelques années plus tard, en semblable circonstance, écrira à Philippe II: « Le Magistrat s'est plaint de l'infraction à ses privilèges, mais il faudra bien qu'il prenne patience ». (8)

\*  
\* \*

Le nom de Jan Grauwels apparaît pour la première fois dans un document de la Prévôté en 1566.

D'où le futur Spelleken était-il originaire?

(6) Archives Générales du Royaume: Papiers d'Etat et de l'Audience, n° 33/1 et 33/2. A. HENNE: *o.c.*, t. III, p. 222.

(7) A.G.R.: Etat et Audience, n° 1.405.

(8) A.G.R.: Etat et Audience, n° 1.405. L. GACHARD: *Précis de la correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, p. 35.



L'interrogatoire est terminé; il ne reste à l'inculpé qu'à signer ses déclarations  
(Extrait de *Dunhouderre: Praxis rerum criminalium*, 1554).

Il appartenait à une ancienne famille brabançonne établie depuis des siècles à Steenokkerzeel où ce nom est encore porté par quelques habitants. Les *Gruwel*, qu'on « peut rattacher sans peine aux lignages bruxellois, possédaient au xv<sup>e</sup> siècle des biens étendus à Humelgem et notamment une ferme appelée le Gruwelshof, qui demeura longtemps en leur possession ». (9) Ils donnèrent plusieurs échevins

(9) S. SPELKENS: *Jean Gruwel, alias Spelleken, prévôt du duc d'Albe*, in « L'Intermédiaire des Généalogistes », XIII<sup>e</sup> années (1958), n° 73, pp. 2 à 6. Consulter aussi. Ph. VAN BOXMEER: *Steenokkerzeel et Humelghem et leurs seigneurs*.

à la localité, notamment: Jan Gruwel, *meyer* vers 1534 (10); Andries Gruwel, époux de Marie Gielkens, *meyer* vers 1576 (11); Daniel Gruwel, époux d'Elisabeth van den Dal, échevin vers 1609. (12)

« Les plus anciennes armes connues sont celles de Jan Grauwels, échevin de Louvain en 1257: d'or à trois pals d'azur, au chef de gueules chargé à dextre d'un croissant d'or et à senestre d'une étoile à six rais d'argent. » (13)

« Jean Gruwel, jadis prisonnier à Basweiler (1374), portant: trois pals au chef chargé à droite d'un écusson coupé: au premier, trois pals, au second plain. » (14)

« Les meubles du chef varient. On peut, à n'en pas douter, les considérer comme des brisures servant à distinguer différentes branches de la même famille, qui descend en ligne directe, puisqu'elle a les mêmes armes, des Uytterlimmingen, un des sept lignages de Louvain (d'or à trois pals d'azur, au chef de gueules). »

« Quant aux trois pals de l'écu, ils semblent indiquer que ce lignage, dans une lointaine ascendance, se réclame de l'ancienne et puissante famille Berthout. » (15)

\*  
\* \*

Jan Grauwels, le futur Spelleken, fils de Jan, naquit vers 1530 car un document de 1566 le dit âgé de 36 ans. (16)

Il semble être entre très jeune au service de la Cour. En 1562 il y occupe déjà les fonctions enviables de « fourrier van (de) escuryen van (de) Hertoghinne van Parma en Plaisance, regente », poste important qu'on n'attribuait pas au premier venu vu qu'il requerrait de l'expérience et beaucoup d'initiative.

Un document intitulé: « L'ordre de servir qui s'observe dans la Maison de l'Empereur depuis 1545 » (17), donne le fonctionnement

(10) A.G.R., Greffes scabinaux, arr. Bruxelles, n° 6.995, pp. 1, 8 et 14.

(11) Idem, n° 6.996.

(12) Idem, n° 6.997.

(13) Bibl. Royale, Manuscrits: Ms n° 19.194.

(14) DE RAEDT: *Sceaux armoriés de Belgique et des Pays-Bas*.

(15) E. SPEKENS: *o.c.*

(16) Bibl. Rle; Mss II. 6.491, f° 145; II. 6.495, f° 48, 79 et 134.

(17) A.G.R., Etat et Audience, n° 1.405<sup>a</sup>, p. 50.

du service de fourrier de l'écurie. Celui-ci, lit-on, « a neufs sols de gages aux accrocs, & une place pour son Lit, ration pour deux Chevaux. Il a à sa Charge toute La Dépence de L'Ecurie, & il achete toutes Les provisions nécessaires de Paille & Avoine, et autres choses pour Les Chevaux de Sa Majesté. Il recoit l'argent qu'on lui donne a bon Compte de La Depence, & puis, a l'Echeance de chaque trois mois de L'année ».

« Le Maître de la Chambre Lui paie son revenant bon vérifié au Bureau. On lui voiture en fraix de Sa Majesté trois coffres en voyage. »

Il ne travaillait pas seul. « Les aydes du fourrier de L'Ecurie ont chaque six sols, & demi sol pour leur Lit, ration pour son Cheval & un Coffre voituré. » Ces aides « servent avec le fourrier en tout ce qui regarde sa fonction, & a Son Deffaut, Le plus ancien D'Eux dessert sa place. Ledit fourrier et ses Aydes ont soin de procurer des bonnes Ecuries en voyage pour les Chevaux du Roy, et répartir les quartiers, entre les pages & officiers de l'Ecurie, assignez par Les Marechaux de Logis ».

Dépendaient également du fourrier « les courriers de l'Ecurie », dont « chaque a quatre sols de gages, Demi sol pour son Lit, ration pour son Cheval. Les d<sup>s</sup> Couriers servent a porter Lettres ou faire Messages quand & ou il est nécessaire par ordre du grand Escuyer, & quand ils sont en Campagne on leurs donne quelque chose de plus que leurs gages. Un D'Eux marche toujours avec la personne du Roi, pour en cas de besoin. Un autre marche avec Le Détachement de L'Ecurie envoye devant ou La Cour doit faire halte. Ces deux ci ont chaque un coffre voituré ».

Le fourrier de l'écurie dépendait, lui, du Grand Ecuyer.

« Quand Sa M<sup>te</sup> doit faire voyage Ledit Grand Escuyer donne ses ordres a tous les fourriers de L'Ecurie pour tous les muets & chariots nécessaires pour le Service de lad. Ecurie. »

\*  
\* \*

Dès le 1<sup>er</sup> avril 1563 (n.s.), Jan Grauwels cumule les fonctions de fourrier avec celles de *maître du chablis* (*wintvellingmaester*) de la

forêt de Soignes, charge à laquelle il avait été commissionné après le décès de Philippe Buesens, titulaire de l'office. (18)

Le maître du chablis devait faire ramasser tout le bois arraché par le vent ou l'orage, le faire façonner et le vendre.

Philippe II avait, depuis peu, étendu les prérogatives de cet officier. Jan Grauwels ne fut pas seulement autorisé, quand les événements l'exigeaient, à engager des ouvriers non-assermentés pour le façonnage et la mise en œuvre du bois, mais aussi « à faire toutes calenges des fournitures que en faisant sont dit office trouvera advenir en ladiste forest, comme de ceux qui abatront bestes faisant dommaiges sur lesdits bois, et pareillement espier tous ceux qui voudroyent tirer aux bestes soulvaigines », ce qui amena des conflits d'attributions avec le gruyer et le grand veneur.

Il existe encore des registres comptables de son office. Parmi les personnes qui s'étaient portées garantes pour lui et le cautionnaient, on cite son père, Jan Grauwels de Oude, et son frère Nicolas Grauwels. (19)

Ces documents donnent par le menu détail tout ce que le maître du chablis a dépensé en salaires — y compris le sien, — pour le façonnage du bois, le produit de la vente des osiers (*wishout*), des fagots (*mutsaerdeyck*) et des hêtres (*boeck*). Une partie de la recette allait au sœurs clarisses de Bruxelles.

Au mois d'août 1564 Jan Grauwels résigna provisoirement ces fonctions accessoires, en faveur de Rubrecht de Berlicum, pour devenir lieutenant du prévôt général des maréchaux des Pays-Bas. En novembre 1567, il offrit enfin la démission des dites fonctions et l'office passa à Guillaume de Rouck. (20).

\* \*

(18) A.G.R., Chambre des Comptes, registres 140, f° 96 v°. Idem, Etat et Audience, n° 1.311. Pour les attributions du maître du chablis consulter S. PIERRON: *Histoire de la Forêt de Soignes*, t. II, p. 46 ss, 106, 110 et 117.

(19) A.G.R., Ch. des Cptes, n° 25.273. Idem, Etat et Audience, n° 2.708.

(20) A.G.R., Ch. des Cptes, n° 25.273.

A cette même époque Thiéry de Herlaer, mayeur de Vilvorde, était prévôt des maréchaux et prévôt de la Cour. Il avait demandé un officier pour le seconder dans sa tâche et Marguerite de Parmeu lui avait adjoint Jan Grauwels qui n'était pas un inconnu pour elle. Le 20 septembre 1566 elle commissionna celui-ci en qualité de lieutenant particulier de Herlaer (21) et le 18 novembre suivant elle l'éleva au rang de lieutenant du prévôt. (22)

Dès lors, « il se rendit célèbre autant par le zèle qu'il déploya que par sa cupidité et ses actions infâmes ». (23)

Il n'est pas possible de donner le relevé exact de tous ses exploits et encore moins de dresser la liste complète des malheureux qu'il arrêta et expédia dans l'autre monde; son nom ne figure pas toujours au bas ni dans le corps des actes et sentences, quand on se donnait la peine d'en établir, bien entendu! On rapporte qu'il aurait présidé à l'exécution de 3.373 de ses compatriotes, mais rien n'est moins contrôlable. Il est prouvé toutefois que ce fut de 1567 à 1569 — c'est-à-dire au temps où il exerça ses fonctions — que la répression fut la plus sanglante. (24)

Grauwels était un être sans scrupules, ignorant tout de la charité et de la commisération; de plus, la prévarication n'était pas, à ses yeux, un vain mot. Mais n'anticipons pas.

## II. ASCENSION

Lorsque Grauwels débuta dans ses fonctions de lieutenant du prévôt, la Réforme faisait de rapides progrès dans les Pays-Bas. Anvers était devenue, aux dires de la Régente, « la plus grande Babylone qui fut jamais ». (25)

« Le Luthéranisme, écrit Gachard, n'était pas la seule religion nouvelle qui se fut introduite à Anvers; la secte des Anabaptistes y avait fait aussi des prosélytes. Le Calvinisme à son tour y fut apporté, en 1562, par les Huguenots qui vinrent y chercher un asyle

(21) A.G.R., Ch. des Cptes, n° 25.273. Idem, Etat et Audience, n° 2.708.

(22) A.G.R., Etat et Audience, n° 1.405 et 2.708.

(23) *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas (1565-1580)*, édités par J. Blaes, t. I, p. 25 (note).

(24) L. GACHARD: *Etudes et notices historiques*, t. II, p. 11.

(25) L. GACHARD: *Correspondance de Philippe II, o.c.*, t. I, p. 492.

après le massacre de Vassy. Il n'y avait pas jusqu'aux Juifs qui ne s'y livrassent à l'exercice de leur culte. On voyait des femmes accourir des provinces voisines, pour y accoucher, afin que leurs enfants fussent baptisés à la mode des hérétiques ». (26)



Un prêche dans la banlieue anversoise. A l'avant plan Spelleken et ses hommes prêts à faire irruption  
(Gravure de Hogenberg, 16<sup>e</sup> s.).

A dire vrai, la situation de l'église catholique n'était guère brillante. Voici le tableau que messire Renon de France nous en donne: « Les prédications au peuple estoient rares; les églises peu fréquentées; les fêtes et dimanches mal gardées; les sacrements de pénitence et de l'eucharistie rarement recherchés et administrés; le peuple ignorant, nullement cathécisé en articles de la foy; les villes marchandes remplies d'Allemands, François et Anglois; les escholles négligées; nombre de comédiens corrompus en mœurs et religion, que l'on appelloit réthoriciens, ès quels le peuple prins plaisir, et

(26) L. GACHARD: *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. 1, p. XXXII.

tousjours quelques pauvres moines ou nonnettes avoient part à la comedie. Il sambloit qu'on ne se pouvoit resjouir sans se moquer de Dieu et de l'Eglise. Si quelqu'un en parloit par zèle, estoit contempné ou effronté. La plupart des officiers dissimulent avec les sectaires et herétiques, jusques aux anabaptistes; aultres disent que leur conscience ne porte d'en faire justice, du moins du dernier supplice. Si quelqu'un est prisonnier, bien qu'obstiné, bonne partie du magistrat ne veult juger, ou s'ils jugent, condamnent les pertinaces aux galères seulement, en apres eschappent. » (27)

\*  
\* \*

Dès juin 1566 les prêches sont nombreux dans les environs d'Anvers, spectacle nouveau qui attroupait beaucoup de curieux.

Les autorités ne réagirent que mollement au début, mais il n'en fut plus de même à quelque temps de là, lorsque la Régente chargea les Verges Rouges d'appréhender les prédicateurs et de disperser leurs auditoires.

Pour ce faire, Grauwels, avec le concours d'autres officiers de justice, établit ses quartiers aux abords de la métropole et y organisa un vaste réseau d'espionnage. Nombre de ses séides, déguisés en paysans, se mêlaient aux réunions clandestines; au moment opportun ils donnaient le signal convenu et Verge Rouge faisait irruption sur les lieux. (28)

Il rôdait ainsi, le 2 février 1567 (n.s.), dans les environs de Malines, près de Wulem où il savait que des prêches allaient avoir lieu dans le courant de l'après-midi. (29)

Un premier groupe fut dispersé à coups de crosse; « les povres gens d'icelle assamblée furent chassés, courant par hayes et fossez, abandonnant leurs cappes et robes, failles et heuques » (30), devant

(27) Messire RENOM DE FRANCE: *Histoire des causes de la désunion, révoltes et altérations des Pays-Bas, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la mort du prince-duc de Parme*, t. 1, chap. 5, § 11, 12 et 13.

(28) « Lequel prévost avoit ès plusieurs lieux de ses mouches et espyez », *Mém. Anon.*, t. 1, p. 28.

(29) GODEVAERT VAN HAECHT: *Kroniek over de Troebelen van 1565 tot 1574 te Antwerpen en elders*, t. 1, p. 175. *Antwerpsch Chronijkje*, p. 106.

(30) *Mém. Anon.*, t. 1, p. 25.

les 400 arquebusiers (haeckgescutters) et les 20 sergent montés de Grauwels. On arrêta le prédicateur et deux avocats malinois dont un certain *den Grooten* qui se trouva, de plus, délesté de son « flu-weelen rock ».

Le même Den Grooten fut attaché à la queue d'un cheval en attendant d'être conduit à Vilvorde. Un second appréhendé est désigné sous le nom de *Platyncken*.

De là, Grauwels gagna un autre endroit où des Martinistes étaient assemblés; il se contenta de mettre la main sur le prédicateur *Jan Boots alias Lepelaer* qui, disent les actes, était fort détesté des papistes. (31) L'homme fut incarcéré et montera sur le bûcher, comme on verra plus loin, le 3 juin 1568.

Les sergents de Spelleken — surnom de Grauwels, on s'en souvient, — avaient profité de ces opérations de police pour ôter « à plusieurs femmes et filles leurs chaynes et anneaux d'or ». (32)

Le prédicateur du premier groupe dispersé au cours de la journée fut ramené à Walem le 8 février, dans le courant de l'après-midi, et pendu à un arbre aux branches duquel se balançait déjà le cadavre d'une autre victime du lieutenant du prévôt, un calviniste, fils de l'ancien bourreau d'Anvers, maître *Gelijjn Hery*. (33)

D'après le martyrologe protestant, le prédicateur précité se nommait *Martin de Smet* dit *Smetius*, ancien curé de Sleidinge et archéologue réputé.

\*  
\* \*

Le conflit spirituel et politique s'aggravant, on enregistra bientôt une première rencontre armée entre mécontents et troupes régulières.

Montés sur quelques petits bâtiments, les rebelles croisèrent en vue de Flessingue mais se virent refuser l'entrée de ce port et de tous les autres de l'île. Ils décidèrent alors de remonter l'Escaut.

(31) A.G.R., Ch. des Cptes, n° 19.141, f° 16.

(32) *Mém. Anon.*, t. I, p. 25.

(33) A.G.R., Ch. des Cptes, n° 140. *Antwerpsch chron.*, p. 106. G. VAN HAËCHT: t. I, p. 177.

Jean de Marnix, seigneur de Toulouse, promoteur de l'union des nobles et frère de Marnix de Sainte-Aldegonde, débarqua, à la tête de cinq cents hommes, le 5 mars 1567, à Austruweel, au nord d'Anvers. (34)

La Régente ordonna aussitôt à Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir, qu'il « s'adcheminoit en diligence vers ladicte ville d'Anvers ayant compaignie de sept enseignes de wallons entremeslez



La nouvelle potence de la citadelle d'Anvers (16<sup>e</sup> s.)

d'aucuns vieux soldatz que l'on avoit faict marcher celle part des frontières, aussy assistez des archiers de corps de Son Altèze, ensemble dudict prévost général Spelle et des siens ». (35)

Entretemps Marnix s'était retranché dans Austruweel, mais une impardonnable méprise de sa part permit à de Lannoy, appuyé par le tir de l'artillerie de deux bâtiments ancrés sur l'Escaut, de lui infliger une défaite cuisante qui tourna au désastre.

(34) MOTLEY: *La Révolution des Pays-Bas au XVI<sup>e</sup> siècle*, t. II, p. 168.

(35) *Mém. Anon.*, t. I, pp. 28 et 29.

Quelques officiers, dont Marnix, s'étaient réfugiés dans une ferme qu'avec des moyens de fortune ils avaient convertie en bastion. Lorsqu'ils virent que toute résistance ne pouvait qu'aggraver la tuerie, ils offrirent de capituler mais on ne le leur accorda pas et la bataille continua. On mit le feu à la redoute improvisée et ses occupants périrent qui asphyxié qui carbonisé.



Une exécution sur l'esplanade de la citadelle d'Anvers (16<sup>e</sup> s.)

On confia les prisonniers à Grauwels, lequel opéra un premier tri et procéda à quelques exécutions rapides « par le hart à un arbre de Waelhem ». Il s'agissait, dans la plupart des cas, d'hommes que le seigneur de Toulouse avait enrôlés avant et au moment de débarquer. L'auteur des « Mémoires Anonymes » — qui ne le sont plus depuis qu'on sait qu'ils furent écrits par un certain Gilbert Roy —, ajoute que parmi les victimes il y avait des hommes « estans allez veoir l'assemblée, comme on dict ». (36)

On possède encore le texte, forcément sommaire car il fallait aller vite en besogne, de la confession de certaines de ces premières victimes. (37) Entre autres, celles de :

*Jean Bruggemans*, âgé de 24 ans et originaire de Maastricht. Il avoua s'être enrôlé le 8 mars à Austruweel et avoir, de ce fait, « reçu un demi escu-Philippus ». Il y avait là, ajouta-t-il, quatre

(36) *Mém. anon.*, t. 1, p. 12.

(37) A.G.R., Conseil des Troubles, Registre n° 40, f° 219 ss.

capitaines mais aucun ne lui était connu. Questionné aux fins de savoir en quels lieux il était allé piller des châteaux et demeures de plaisance, il répondit avoir participé à une expédition contre Doore (Deurne?) d'où l'on avait emporté les armes qui s'y trouvaient, après quoi les membres de l'expédition — une centaine — avaient défilé triomphalement dans la localité. (38)

*Willem van Leeuwe*, un coutelier brugeois, « a esté auparavant gracié, ayant esté apprehendé par le Prevost de Termonde. Le clercq qui l'a inscrit (à Austruweel) estoit Jean Denys, cidevant bailly de Roosbrugge. Il ne connoist pas un des capitaines. Il n'a veu ni assisté a parcilles spoliations ». (39)

*Bernard Puppinck*, âgé de 24 ans; originaire de Munster en Westphalie et domicilié à Anvers. Il s'était rendu le lundi 10 mars à Austruweel. Lui aussi, avait été enrôlé par Jean Denys. « Il est calviniste et mourra comme tel, dit le document. Il n'a pas reçu de solde, mais le capitaine payoit la consommation ». (40)

*Jasper van den Dycke*, âgé de 21 ans, charpentier de Maastricht. « S'est enrôlé sous le capitaine Jehan Denys; il est Martiniste, n'a pas reçu de solde, mais le capitaine payoit la consommation ». (41)

*Pol Gaillart*, de Tournai, « a esté sous la compagnie de M. de Walencourt à Austruweel et reçu sur la main un Philippus-daelder. Il est calviniste ». Grauwels le condamna à la pendaison « pource qu'il avoit portez armes encontre Sa Ma<sup>te</sup>. » (42)

On conduisit les autres prisonniers à Bruxelles et le mardi précédant le Dimanche des Rameaux, soit le 18 mars, Spelleken en pendit une cinquantaine aux fourches patibulaires de la Haren-

(38) VAN VLOTEN: *Nederlands Opstand tegen Spanje, 1564-1567*, p. 202. A.G.R., Conseil Tr., n° 42, f° 219 à 221bis.

(39) VAN VLOTEN: *o.c.* (Annexes). A.G.R., Cons. Tr., Reg. n° 40, f° 219 ss.

(40) VAN VLOTEN: *o.c.* (Annexes). A.G.R., Cons. Tr., reg. n° 40, f° 219 ss.

(41) VAN VLOTEN: *o.c.* (Annexes). A.G.R., Cons. Tr., reg. n° 40, f° 219 ss.

(42) VAN VLOTEN: *o.c.* (Annexes). A.G.R., Cons. Tr., reg. n° 40, f° 219 ss.

heide, au nord de Schaarbeek. Les bois de justice ne pouvant recevoir tous ces malheureux, on en noua plusieurs aux branches des arbres environnants.

Au cours des mois qui suivirent Spelleken découvrit d'autres personnes ayant pris part à la journée d'Austruweel. Il lui fut d'autant plus facile de les appréhender que le drossard d'Anvers avait pu mettre la main sur les carnets du recruteur Jean Denys. Ce dernier fut hientôt arrêté. (43) Ancien officier au service de l'Espagne, il était devenu le chef des iconoclastes anversoises. Une sentence du 26 mars 1567 le condamna à mort et Grauwels le pendit le 22 avril suivant sur la Harenheide. (44)

Il infligea, vers la même époque, semblable châtement à un tricoteur de filets et à ses deux fils, calvinistes mais aussi voleurs. (45)

Ces interventions brutales ne ralentirent en rien le progrès de l'hérésie dans la métropole. Le 4 mars, Morillon (46) avait écrit au cardinal Granvelle: « Je crains qu'à la fin Anvers fera le sault et qu'elle aurat de son costel Bois-le-Duc (où le Sr de Mérode et chancelier sont gardez de près et ouvre-t-on les lettres qui vieignent), Maestricht et Utrecht si l'on peut ». (47) Il affirmait aussi que les membres du magistrat de la ville étaient « guetz (48) pour la vie ». Son Altesse ne l'ignorait pas et était « fort indignée contre eux pour ce qu'ilz ont faict serre les portes à deux enseignes que elle envoiait en la Campagne, et depuis au drossart de Brabant, et prevost de la court qu'elle envoiait sur la queue de ceulx que Vilers et d'autres avoient levé à Anvers, de ceulx que l'on avoit faict sortir ». Morillon estimait que Malines aussi était près de se perdre. (49)

Des sectaires quittaient Anvers pour suivre le prince d'Orange dont ils recherchaient la protection, tant ils craignaient le prévôt. Les femmes qui osaient rendre visite à leurs époux émigrés se

(43) VAN VLOTEN: *o.c.*, p. 230. *Mem. Anon.*, t. I, p. 20. G. VAN HAECHT: *o.c.*, pp. 202 et 214 (donne comme date le 22 avril). *Antw. chron.*, pp. 129 et 133.

(44) G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. I, p. 214.

(45) G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. I, p. 214.

(46) Maximilien Morillon (1516/7-1586). Voir son portrait au Musée de Louvain (N° 156 du catalogue)

(47) E. POULLET et Ch. PIOT: *Correspondance du Cardinal de Granvelle*, t. II, p. 289.

(48) Gueux.

(49) *Corr. Granv.*, t. II, p. 289.

voyaient, au retour, repoussées de nos provinces; un père fut mis à mort pour avoir hébergé un fils proscrit, un autre pour avoir envoyé de l'argent à un ami réfugié en Angleterre. « Des escouades d'espions, à sept patards par jour, se glissaient dans l'ombre pour épier jusqu'aux regards. »

\*  
\* \*

Le 26 avril, au matin, seize enseignes de Wallons biens équipées quittaient Bruxelles sous la conduite de Mansfelt pour aller s'installer à Anvers. (50)

Deux jours plus tard, la Régente, à son tour, y faisait son entrée, vers midi. Quelques heures avant son arrivée, il y avait eu des exécutions sur la Grand'place. On avait pendu deux perturbateurs et aussitôt après Spelleken avait fait amener quatre soldats coupables de violences sur des gens du plat pays. Au moment de pendre le dernier, une jeune fille avait quitté les rangs des curieux et avait exigé le condamné comme époux. Fait curieux dans les annales judiciaires, surtout en temps de troubles, on respecta l'ancienne tradition du mariage sous la potence et le brigand eut la vie sauve. (51)

On avait aussi confié à Grauwels la garde et la protection des biens et des serviteurs du cardinal Granvelle et entre autres de son château de Cantecroy à Mortsel, « ce qui est bien besoing », écrivit Morillon, « car le régiment du Comte Charles (52) est fort mal conditionné ». (53)

Antoine Perrenot, premier archevêque de Malines (1559) et cardinal de Granvelle, avait fait du vieux burcht « sa résidence de choix après l'avoir modernisée selon le style italo-flamand de la Renaissance. Il y mena la vie seigneuriale, recevant tous les personnages importants, à commencer par les membres de la haute noblesse: Egmont et Hornes, Marnix de Sainte-Aldegonde, le Taciturne, Viglius et Berlaimont, le peintre Antonio Moro, Antoine van Stralen, bourgmestre d'Anvers. Ces hôtes mêlaient en eux l'humanisme raffiné de l'époque et des passions violentes qui, à certaines heures,

(50) *Antw. chron.*, p. 133.

(51) *Antw. chron.*, p. 134.

(52) Le comte de Mansfelt.

(53) *Corr. Granv.*, t. II, p. 142.

dominaient tout le reste. Ces manifestations instinctives, jointes aux prescriptions politiques et au gaspillage de temps et d'argent irritaient Granvelle, maître de lui, habitué à la discipline du travail, serviteur dévoué et exigeant de l'absolutisme. Eux, le méprisaient comme « parvenu », lui, les traitait en secret de « gueux » avant la lettre. Sacrifié à leur haine et à la vindicte populaire, il quitta les Pays-Bas en 1564 ». (54)

L'affirmation de Morillon que les unités et corps de police commis à la garde des dits biens étaient fort mal conditionnés, nul n'eût osé le nier. Les gens de Spelleken, entre autres, n'étaient pas au-dessus de tout reproche. A force de fréquenter la pègre on finit souvent — l'homme est ainsi fait — par devenir brigand à son tour. Quoi d'étonnant alors si, entre deux missions et même au cours de celles-ci, les sergents du prévôt trouvaient le temps de soigner leurs propres intérêts. Notez qu'on ne l'ignorait pas en haut lieu, mais on préférait fermer les yeux tant Spelleken était un auxiliaire précieux. De temps à autre pourtant, on faisait montre d'autorité. Ainsi, le 7 mai 1557, on pendit à Anvers, non pas des sectaires, mais bel et bien six sergents du prévôt qui, à l'insu de leur maître — on veut bien le croire, — avaient perpétré des violences dans les abords de la ville. L'exécution se fit en présence des autres membres de la compagnie et cela émut à tel point un de ses lieutenants qu'il s'en trouva mal et mourut sur l'heure! (55)

Trois jours plus tard (10 mai), on trouve Spelle à l'œuvre sous une nouvelle potence plantée la veille sur les rives de l'Escaut. Il n'y eut pas, cette fois, de mise à mort mais on fustigea trois soldats qui, à Hoboken, s'étaient rendus coupables d'actes de banditisme et avaient causé grand dommage dans la maison d'un certain Jaspar Doels. (56)

Le 30 mai le revoyait sur les mêmes lieux, en face de la Monnaie, pour faire décapiter un soldat qui, étant de garde, à la Waterpoort, n'avait trouvé rien de mieux, pour tromper sa solitude, que de s'exercer à tirer de l'arquebuse entre un homme et une femme qui, installés dans une barquette, descendaient le fleuve. Ayant trop

(54) GL. GUYOT: *La Campine anversoise, terre de chrétienté*, III  
 « Le Folklore Branbangonne », n° 147, p. 317.  
 (55) G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. I, p. 218. *Antw. chron.*, p. 105.  
 (56) *Antw. chron.*, p. 136.



*Le Conseil des Troubles en 1568*

préssumé de ses qualités de tireur d'élite, il avait fait deux victimes. Comme ce genre de distraction était fort en honneur depuis quelques jours parmi les hommes de la garnison, il avait été décidé de faire un exemple.

Le condamné, lui, avait décidé de vendre chez sa peau. Au moment où le bourreau devait opérer, il ne se tint pas un instant tranquille, se jetant à gauche et à droite du billot; cela lui valut quatre ou cinq coups, inutiles si l'on ose dire. La vue du sang et la conviction que l'exécuteur des hautes œuvres se jouait de leur compagnon comme le chat avec la souris, irrita les compagnies alignées autour de l'échafaud. Nombre d'hommes épaulèrent pour abattre le bourreau. Il y fallut l'intervention énergique des officiers et beaucoup de diplomatie peut-être pour les ramener à l'obéissance et leur faire comprendre que le condamné était seul cause de ces « ratés ». (57)

(57) *Antw. chron.*, p. 139. G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. I, p. 222.

Le 23 juin Spelleken opérait une fois de plus en ce même endroit. Il y pendit d'abord deux hommes qui avaient été arrêtés à Austruweel et, ensuite, deux Wallons. Ces derniers appartenaient aux enseignes que le 18 juin on avait dirigées sur la frontière. Pris de boisson, les deux soldats n'avaient trouvé rien de mieux, une fois hors la porte Saint-Georges ou Porte Impériale, que de pénétrer dans le couvent Tersieckeren (58) sous prétexte de libérer deux compagnons que Spelle y avait incarcérés quelques jours avant. Ils pourchassèrent les moniales en exigeant qu'elles leur montrassent où étaient les détenus. Ils en profitèrent pour dérober la bourse du prieur et briser quelques ornements de la chapelle. Après quoi, ils s'étaient rendus en ville, au quartier « In de Lije », dans une maison où le prévôt tenait six autres de leurs compagnons qu'ils libérèrent également.

Mis au courant de cet incident dans le courant de la soirée, le comte de Mansfelt, accompagné de son fils et des « hertsiers » (59) de la Régente, était parti, vers une heure de la nuit, à la recherche des coupables.

La peine qu'on leur infligea fut d'autant plus sévère qu'à la suite de leur équipée, le bruit s'était répandu que des soldats papistes étaient devenus gueux et iconoclastes. (60)

### III. INSTRUMENT DE LA TERREUR

Le 22 août 1567 « les Bruxellois reçurent en leurs murailles un hôte plus funeste que le cheval de Troie ». (61) On aura compris qu'il s'agit du duc d'Albe.

Le sombre et timide Philippe II, dont le caractère répugnait aux coups d'audace, « attendait de sa politique et du temps; il avait coutume de dire: « Le temps et moi, nous en valons deux autres ». Il préfère « envoyer une armée en Belgique et la traiter en pays conquis, alors, il pouvait agir en vainqueur et en maître absolu; éloigner ou abattre les têtes remuantes, et saisir les biens des grands,

(58) Ancienne léproserie.

(59) Archers.

(60) *Antw. chron.*, pp. 141 et 142. G. VAN HAECHE: *o.c.*, t. 1, p. 225.

(61) G. BAUDART, cité par COLIN DE PLANCY: *Chroniques des rues de Bruxelles*, p. 226.

ces biens qui irritaient si fort la cupidité de ses chers Espagnols; c'était d'ailleurs, un moyen infailible d'enlever au peuple les forces de la résistance ». (62) La ruine de notre pays ne l'inquiétait guère. « Son despotisme pouvait plus facilement s'exercer sur un pays appauvri que sur une terre de richesse et d'abondance. Il paraissait avoir adopté la maxime de Machiavel: « Mieux vaut posséder un pays désert que de n'en point posséder du tout ». (63)



Antoine van Steelen, bourgmestre d'Anvers.

D'Albe était l'homme rêvé pour mettre cela à exécution et être l'instrument de sa vengeance. Et celui-ci allait appliquer, avec toute la rigueur possible, les mesures arrêtées à Madrid. « L'orgueil qu'il manifesta, dès son entrée aux Pays-Bas, ses allures hautaines et cassantes, son dédain pour la noblesse belge dont une partie se serait volontiers rapprochée de lui et qu'il écartait systématiquement, son arrogance envers la gouvernante — qui ne tarda pas à partir — sa sympathie et sa partialité pour tout ce qui était espagnol, indisposèrent tout le monde ». (64) « La première démarche du duc

(62) J.J. ALTMAYER: *Une succursale du Tribunal du Sang à Mons*, p. 16.

(63) WIERSBITZKY: *Der niederländische Freiheitskrieg*, t. II, pp. 78 et 79.

(64) Voir BIOGRAPHIE NATIONALE sub *Albe*.

d'Albe, après s'être assuré des seigneurs suspects, fut de rétablir l'inquisition dans son ancienne puissance. » Dans les instructions secrètes que Philippe II lui avait données, on lit « que se establecera una ley acerca de la religión, y por ningún caso se llame Inquisición por ser nombre tan odioso a aquellos pueblos ». (65) D'Albe remit aussi en vigueur les décrets du Concile de Trente, supprima les édits de moderation et rendit aux placards contre les hérétiques leur sévérité primitive. « Philippe avait déclaré coupable du crime de lèse-majesté, au premier chef, toute la nation belge, sans distinction de catholique ni de protestants, de fidèles ni de rebelles. Tous ceux qui avaient travaillé contre Granvelle; signé ou seulement approuvé, par leurs discours, la requête des nobles; présenté des suppliques contre le Concile de Trente, les édits de religion ou l'établissement des nouveaux évêchés; ceux qui avaient permis les prêches publics ou qui ne s'y étaient opposés que faiblement; qui avaient porté les emblèmes des Gueux, applaudi d'une manière quelconque à leurs tentatives, chanté leurs chansons, logé ou caché un prêtre hérétique, assisté à des enterrements de calvinistes, connu l'existence de leurs assemblées secrètes sans les dénoncer, invoqué les privilèges du pays, tous étaient passibles de peines que la loi infligeait à la haute trahison. Cette déclaration ne laissait pas un seul innocent dans les Pays-Bas. » (66) « Quiconque osait seulement parler de réforme était incriminé comme perturbateur. La prudence était taxée d'hypocrisie; un langage franc et sincère était qualifié d'insolence et de suggestion dangereuse; la réserve était une réticence pleine d'audace; il n'y avait pas jusqu'au silence qui ne prit une signification alarmante. » (67)

« Pour être sûr des coups qu'il allait frapper, il établit un tribunal extraordinaire, composé de douze juges n'ayant que voix consultative, et charges, néanmoins, de prononcer sur les biens, la liberté et la vie des citoyens. De fait, le duc jugeait seul, et les arrêts étaient rendus en son nom. »

« Quoique les douze conseillers eussent été pris dans les âmes damnées du pouvoir, il n'osait, cependant, pas toujours compter sur eux; souvent ils l'entraînaient de telle manière qu'ils lui donnaient plus d'occupation que les délinquants. »

(65) A.G.R., Conseil privé espagnol, n° 1.588, f° 18 v°.

(66) ALTMeyer: *o.c.*, p. 20. Voir les ref. citées par cet auteur.

(67) ALTMeyer: *o.c.*, p. 21.

« L'institution de ce tribunal était l'infraction la plus flagrante aux libertés du pays, qui stipulaient expressément qu'aucun citoyen ne pouvait être jugé que par ses juges naturels. »

« Président de ce tribunal d'assassins, d'Albe trouva pour le seconder un homme d'affreuse mémoire, Don Juan de Vargas, — après un autre Espagnol Louis del Rio —, le seul dont il fût sûr et qui, en effet, l'aida avec une rigueur juvénile. Vargas, qui avait été chassé de son pays pour avoir abusé d'une de ses pupilles, était un scélérat éhonté, dont la vie était livrée tour à tour à la débauche, à l'avarice et à la cruauté, et dont les historiens des deux partis s'accordent à constater l'infamie. Il se montra si effroyablement digne de la confiance de son maître qu'en peu de temps, la plupart des autres membres, las des infamies dont ils étaient les témoins et les complices, cessèrent de paraître au conseil, qui ne pouvait trouver un pourvoyeur d'échafaud plus actif et plus impitoyable, quand il avait remué toute l'Espagne et choisi parmi tous ses bourreaux. » (68)

Ce terrible sanhédrin fit souvent comparaître, comme on verra, vingt, trente, cinquante personnes à la fois, et les riches étaient toujours les plus exposés. (69)

Philippe II acheva sa tyrannie, l'année d'après (16 février 1568), par une sentence de l'inquisition d'Espagne « qui déclara tous les habitants des Pays-Bas, à quelques exceptions près, hérétiques ou fauteurs d'hérésie, coupables du crime de haute trahison ». Il confirma cette sentence « qui adjugea des millions de ses sujets à la hache du bourreau et considéra comme graciés du roi tous ceux qu'on laissait vivre ». (70)

On comprend qu'il importait, pour alimenter le Tribunal des Troubles — le Tribunal du Sang dira le peuple, — de disposer d'hommes de la trempe de Jan Grauwels. Celui-ci allait devenir l'instrument de la répression, son zéléteur cruel, son *geweldig*. (71)

(68) ALTMeyer: *o.c.*, p. 21 ss.

(69) A.L.E. VERHEYDEN: *Le Conseil des Troubles, 1567-1573*, donne la liste des 12.203 condamnations prononcées.

(70) ALTMeyer: *o.c.*, p. 27.

(71) Le mot est de VAN VLOTEN: *o.c.*

A peine le duc d'Albe fut-il installé dans le pays que les arrestations se succédèrent à un rythme accéléré.

Le 9 septembre 1567 — dix-neuf jours après son arrivée, — vit celle de Casembroodt, Laloo et van Stralen.

Jean de Casembroodt, natif de Bruges, seigneur de Bekkerzeel depuis 1561, était aussi poète mais on ne parle plus de ses incursions dans le domaine des muses. Il remplissait les fonctions de conseiller et de secrétaire privé du comte d'Egmont; il « avait le secret de ses affaires et son trésor, qui peut-être était son plus grand crime ». (72) Le duc d'Albe ne lui pardonna jamais d'avoir exercé une grande influence sur son maître et déployé une activité débordante au sein de la confédération des nobles.

Le duc avait fait poster deux courtisans espagnols dans la maison sise en face de celle de Casembroodt pour épier ses allées et venues. Le 9 septembre, comme il rentrait au logis après avoir été dîner en ville, il fut appréhendé et enfermé à la roquette Sainte-Gudule. Quelques mois plus tard, on le transféra à Vilvorde.

Alonso de Laloo était, lui, le secrétaire du comte de Hornes.

Quant à Antoine van Stralen, seigneur de Merksem et de Dambrugge, il avait été six fois bourgmestre d'Anvers. On lui reprochait d'avoir protégé les protestants de cette ville. Cela, ajouté à son immense fortune, le désignaient pour être une des premières victimes du duc. D'autre part dès 1563, van Stralen avait pris possession contre Granvelle qui, directeur politique de la régente, avait gouverné en fait nos provinces.

La popularité de l'ancien bourgmestre n'avait pas été pour déplaire au cardinal; après son départ, Maximilien Morillon, protégé et ancien secrétaire de ce dernier, ne se fit faute d'entretenir ce sentiment. Il lui écrivit, entre autre, que van Stralen était « un des principaux acteurs de tout le mal qu'il y a à Anvers et même de la confusion qui a existé dans les affaires des Etats de Brabant, grâce aux intelligences et aux correspondances entretenues par lui avec les principaux personnages ».

On mit tout en œuvre pour jeter la suspicion sur lui. En 1562 déjà, Granvelle avait écrit à Philippe II: « Les administrateurs de vos finances, Sire, ont usurpé le maniement des deniers publics,

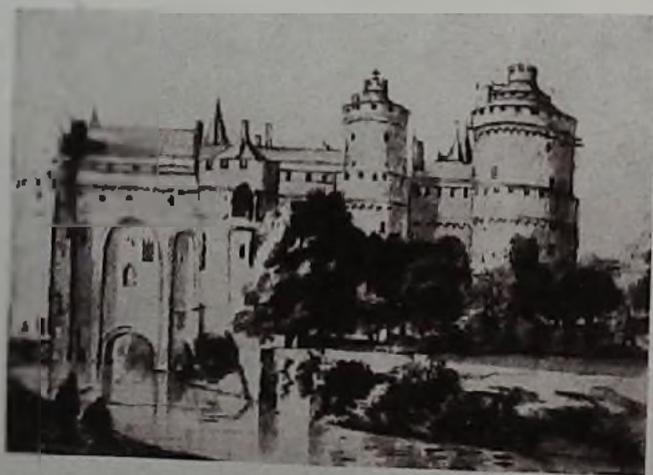
(72) Voir BIOGRAPHIE NATIONALE, sub Casembroodt.



La résidence anversoise d'Antoine van Stralen  
(Dessin d'E. Puttaert).

le remettant aux mains de quelques hommes tels que Strale et autres, qui font par ce moyen des bénéfices énormes et cherchent à susciter des embarras de nature à différer le paiement des troupes, au grand préjudice de celles-ci et du bon ordre qui devrait régner ».

Il est vrai que van Stralen s'était montré nettement hostile à la politique de Granvelle en prenant position aux côtés d'une partie de la noblesse. Il était, on a vu, en relation avec les principaux chefs de l'opposition et collaborait avec Guillaume d'Orange. Il ne lui eût déplu de voir Anvers devenir république libre à l'image des villes hanséatiques allemandes.



*Le château-prison de Villoord.*

Le 17 août 1567 le prélat avait fait remarquer au souverain qu'il s'avérait indispensable de l'arrêter. Dès lors, ses allées et venues furent épiées par les hommes du comte Alberico de Lodrón et du maître de camp Don Sancho de Londono.

Le 9 septembre van Stralen quittait Anvers dans une voiture attelée de trois chevaux. Il était accompagné de deux gentilshommes. Lodrón, qui commandait le régiment haut-allemand de la garnison d'Anvers, les suivit avec quarante cavaliers. (73)

Où l'ancien bourgmestre se rendait-il ?

(73) *Antw. chron.*, p. 147 ss.



*La Roquette Sainte-Gudule, porte de la première enceinte transformée en prison par le duc d'Albe (Fragment du plan de Martin de Tully).*

Certains disent qu'il avait été convoqué au palais de Bruxelles. (74) D'autres, par contre, affirment qu'il emportait une forte somme d'argent et des lettres de créance sur l'Allemagne, auquel cas il ne pouvait s'agir d'un simple déplacement vers la capitale mais bien de quitter le pays.

La voiture fut cernée entre Vieux-Dieu et Kontich, au lieu dit de Luythagen près des deux moulins à vent qui s'y voyaient en ce

(74) Voir *BIOGRAPHIE NATIONALE*, sub Stralen.

temps. On conduisit van Stralen dans le plus grand secret à Lierre. Pendant ce temps, Spelleken fouillait la maison du prisonnier à Merksem et sa résidence anversoise du Kipdorp d'où l'on expulsa sa famille.

L'ancien bourgmestre fut transféré le 25 septembre, escorté d'une enseigne d'Espagnols, de Lierre à Bruxelles où on l'enferma à la roquette Sainte-Gudule ou prison du Treurenberg, installée dans la porte de même nom faisant partie de la première enceinte de la ville. (75)

Un des premiers soucis du duc d'Albe, en arrivant à Bruxelles, avait été « de faire réparer les prisons, la vieille porte de Coudenberg, le Treurenberg, la Steenpoort, la maison du prévôt, la vroente, la Roquette de Sainte-Gudule ». (76)

Le régime pénitencier était des plus sévères dans cette dernière. Dès l'arrivée de van Stralen, une compagnie d'infanterie espagnole fut affectée à la garde des détenus. (77) On affirme que les soldats se complaisaient à aggraver les souffrances morales et physiques des prisonniers au point que l'antique bâtisse fut débaptisée par le peuple en Treurenborch, le château de la désolation.

Un jour van Stralen faillit y mourir d'asphyxie (13 décembre).

\*  
\* \*

Le lendemain de l'arrestation de van Stralen et de Casembroot, on appréhenda les comtes d'Egmont et de Hornes (9 septembre), les deux héros populaires par excellence de l'histoire de Belgique. Magnifiés par les manuels scolaires et les auteurs romantiques, on les statufia; mais méritent-ils vraiment tant d'honneurs? Voici comment Altmeyer juge, avec sévérité mais avec combien de justesse, les deux personnages. « On était plus indigné de l'aveuglement du comte d'Egmont qu'attendri sur son sort, qu'il s'était attiré par plus d'une faute. En 1565, il avait crié à la duplicité, à la trahison du cabinet de Madrid. Mais pourquoi alors un don magnifique et l'espérance

(75) Voir BIOGRAPHIE NATIONALE, sub Stralen. *Antw. Chron.*, p. 150. *Corr. Phil. II*, t. I, pp. 582 et 583.

(76) A. HENNE et A. WAUTERS: *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. I, pp. 290 et 415.

(77) A.G.R., Ch. Cptes, Acquits, n° 4.796.

de voir ses filles dotées par le roi (78), lui avaient-ils fait oublier le but de sa mission? A coup sûr, il était le dernier des hommes à qui il fût permis de se vendre ou de se donner au despotisme. En 1567, ou le temps était venu de résister ouvertement à l'autorité de Philippe II, il s'était rallié de nouveau au pouvoir. Aussi, dès ce moment, le prince d'Orange, le regarda-t-il en secret comme un traître qui avait indignement abusé de sa confiance, et l'on assure que, de son côté, d'Egmont, jaloux d'un rival qui lui était aussi supérieur que Guillaume, fut content de pouvoir être débarrassé de lui.

» D'Egmont avait échappé ainsi aux extrémités de la crise, et, en se rabattant sur les excès des iconoclastes, dont il punit un grand nombre par la potence, il n'avait paru que s'insurger contre la tyrannie du peuple et des partis. Un héroïsme d'attitude couvrait la lâcheté de ses résolutions. Mais d'Egmont ne s'était pas aperçu

(78) *Orangius caeterique delusum Egmondanum privatis in se officiis profiterentur... curasse Egmondanum ut donativi quinquaginta millium florenorum solutionem acciperet, res privatis suo commodo curaret, publica nec vidisse, nec ad animum revocasse.* « VAN DER HAER: *De initiis tumultuum belgicorum* » (Douai 1587, p. 192).

« *Fece (il Rè) a lui (l'Agamonte) molte gratie, e particolarmente ordino che gli fossero pagati 50 mila fiorini in Fiandria per donativo. E perche l'Agamonte haveva molte figliole, ol Rè l'assicuro che l'havrebbe aiutato a hen maritarle, etc.* » BENTIVOGLIO: *Della Guerre di Fiandria* (Cologne 1635, t. I, p. 65).

« *Donis quantis ante nemo excipitur.* » GROTIUS: *Annales et Historiae de rebus belgicis* (Amsterdam 1657, fol. 17).

« *J'ai écrit différentes fois qu'il convenait de gagner M. d'Egmont. C'est celui à qui S.M. peut se fier plus qu'à tout autre. Il a de la présomption; et, en lui accordant quelque faveur extraordinaire signalée que les autres n'obtiendraient pas, on arriverait à ce double résultat, qu'on inspirerait de de la jalousie à ceux-ci, et qu'on se le rendrait favorable.* » L. GACHARD: *Corr. de Granvelle*, t. I, p. 254.

« *D'Egmont se plaint de n'avoir eu d'autre récompense qu'une ayuda de costa de 50.000 ducats, qui ne lui ont pas encore été entièrement payés, tandis qu'il a huit filles et deux garçons, et des milliers de florins de dettes.* » Lettre de Marguerite de Parme à Philippe II, le 16 décembre 1564 (*Corr. Phil. II*, t. I, p. 332). Dans cette même correspondance on lit dans une lettre du 3 avril 1565: « *Le Roi se détermina à répondre au comte d'Egmont qu'il lui accordait, sur la terre de Ninove, 12.000 ducats, par dessus les 20.000 ducats pour lesquels elle lui était engagée, de manière qu'on ne pourrait la reprendre de ses mains qu'en lui payant 32.000 ducats.* » (t. I, p. 348).

qu'en agissant ainsi il se désavouait, et qu'un homme politique qui se désavoue, porte à jamais, comme on l'a fort bien dit, sur son nom la flétrissure de sa faiblesse.

» Après tout, je suis plutôt disposé à plaindre qu'à blâmer le malheureux comte, que sa naïveté n'abandonna pas même sur l'échafaud, qui espéra sa grâce en face même de la mort. Ah! il n'avait pas compris qu'il y avait un abîme infranchissable derrière lui pour se faire pardonner son éclatante défection. On ne se lève pas sans danger contre la tyrannie; mais dès qu'on s'est une fois levé, on ne peut espérer son salut que dans la persévérance: lorsqu'on s'arrête, on n'a qu'à s'attendre à des vengeances.

» Le 3 avril 1567, en quittant Egmont pour ne plus le revoir jamais, le prince d'Orange, comme s'il avait vu à ses côtés l'exécuteur armé du funeste tranchant qui devait abattre la tête du comte, lui avait dit ces sinistres et prophétiques paroles: « Tu seras le pont sur lequel passeront les Espagnols pour pénétrer dans le pays, et qu'ils briseront lorsqu'ils l'auront franchi ». Mais abandonner les délices d'une vie de plaisirs, et cette magnificence où il avait passé sa jeunesse et sa maturité; se priver de tous les charmes d'une existence heureuse pour échapper à une catastrophe que son courage et sa légèreté reculaient encore dans l'avenir, c'étaient des sacrifices que l'on ne pouvait pas exiger d'un homme organisé comme d'Egmont, trop habitué à l'éclat des cours, à ce qu'on appelle les verroteries du pouvoir. Mais quand même il eût été d'une trempe de caractère plus énergique, aurait-il eu le cœur d'imposer des privations à une épouse adorée, à une princesse élevée dans les douceurs d'une longue prospérité, à des enfants auxquels tenait son âme tout entière? C'était là une victoire que la plus sublime philosophie seule pouvait remporter sur sa mollesse.

» Je ne dirai rien du comte de Hornes que l'intérêt avait, lui aussi, jeté dans la révolution. » (79)

Granvelle qualifiait Egmont de *amigo de homo* (ami de la fumée). (80)

Pirenne ne peut s'empêcher de laisser poindre la déception que lui cause Egmont. « Heureux de vivre, heureux de briller, écrit-il,

(79) ALIMEYER: *o.c.*, p. 16 ss.

(80) WEISS: *Papiers d'Etats de Granvelle*, t. VII, p. 135.

il étala naïvement sa vanité et son ambition », et ailleurs: « excellent pour soulever et entraîner les masses, mais impuissant à les conduire, au moment décisif, devant les responsabilités qu'il a encourues et qu'il n'osera assumer ». (81)

A cette époque, Grauwels siégeait régulièrement à la Steenpoort de Bruxelles, en compagnie de son clerc Conrad Schotte, pour mettre les prisonniers à la question et recueillir leur confession. Ce fut, entre autres, le cas de *Hans Vandenberghe*, de Tirlemont, âgé de vingt ans et surnommé *Hans Witte Rock*, de *Henrick Winters*, de Bruxelles, et de *Hans Lambrechts*, également de Bruxelles et ayant même âge que Vandenberghe. Tous trois furent condamnés à être pendus. (82)

Le zèle du prévôt allait être bientôt récompensé. L'auteur des « *Mémoires anonymes* » écrit: « Ung diet Spelle feist tant de poursuites vers Son Altèze qu'il obtint l'estat de prévost général desdits Pays-Bas ». (83)

Rien de plus vrai. Un acte, en date du 15 décembre 1567, annonça: « Comme par autres l(ett)res patentes du xviii de decembre xvc Lxvi dernier passé, et pour les raisons y contenues nous avons commes ordonne est establij, n(ot)re bien ame Jehan Gruwels, Lieutenant du prevost des mareschaux g(é)n(ér)al par tous noz pays de pardeca, aux mesmes gaiges et traitement, que luij avons auparavant accordé pour lestat de Lieutenant particulier de prevost de n(os)tre hostel dont Il est pourvu de ma part... ordonne et que led(it) Jehan Gruwels sest depuis bien et deurement acquitté et conduyt. Pour lui donner cair (84) et courage de continuer en son debvoir et bien en mieulx », la régente l'éleva « a lestat de prevost des mareschaux g(é)n(ér)al pour tous noz paijs de pardeca, vacant encoires par le trespas de feu dierick de herlaer » et ordonne de « faire depescher à Iccluy Jehan Gruwels nos l(ett)res patentes de commission ». (85) Depuis quelque temps déjà il assumait ces fonctions, ce qui permet de croire que Herlaer était malade.

(81) H. PIRENNE: *Histoire de Belgique*, édit. ill., t. II, p. 228.

(82) A.G.R., Cons. Tr., Reg. n° 38, f° 109, 118, 120 et 121.

(83) *Mém. anon.*, t. I, p. 25.

(84) Cœur.

(85) A.G.R., Etat et Audience, n° 1.405<sup>13</sup>.



Exécution de 18 gentilshommes sur la place du Sablon, le 1<sup>er</sup> juin 1568.

Le même document, après lui avoir rappelé les devoirs de sa charge — qu'il ne connaissait que trop, — lui donne « plain pouvoir autorité et mandement ». Il était tenu de prêter serment « es mains de Reverd notre très cher et feal messire Viglius de Zuychen, prevost de leglise de St Bavon en notre ville de Gand ». (86)

Pour lui permettre de remplir convenablement sa mission, la régente prescrivit que les autorités militaires et autres « luy donnent conseil confort et ayde de gens en ce que de besoing et lui prestant prison si le requiert ».

Méritait-il vraiment tant d'éloges et semblable promotion? Un contemporain dit que « icelluy Spelle, fort arrière de plusieurs debtes par son sobre gouvernement, s'advanchoit de composer (87) les povres gens, les menachant de les emprisonner; par où icelluy

(86) A.G.R., Etat et Audience, n° 1.405<sup>14</sup>.

(87) Imposer.

prevost exigeoit et levoit d'iceux povres gens grand sommes d'argent et marchandizes de draps, de soye, de velours et aultrement à son plaisir; montoit ainsy hastivement en sa glorieuse et ambitieuse condition, estant perversement porté et favorisé en ses malversations d'aucuns malveullans du repos de ces pays, lequelz cy-après se cognoistront, comme entre ledict peuple se disoit, et qu'iceult malveullans debvoient au contraire faire tous bons et loyaulx services ausdicts pays, considérans leurs honorables traictemens qu'ilz recevoient ». (88)

L'obligation de fouiller les marchands et leurs voitures pour voir s'ils ne transportaient des livres hérétiques, les amenait souvent à s'approprier ce que les intéressés avaient dans leurs bourses. (89)

Spelle ne pouvait, cependant, trop se fier à ses sergents. Ainsi, en janvier 1568, le duc d'Albe fut prévenu qu'on venait d'appréhender et de conduire à Gand un gentilhomme qu'on savait être des Gueux des Bois. Il dépêcha le prévôt pour l'aller prendre et l'amener à Bruxelles.

Le trajet Gand-Bruxelles ne pouvant s'effectuer en un jour, il fallut passer la nuit à l'auberge. Il prit toutes mesures utiles afin d'assurer la garde du prisonnier; il défendit à ses sergents de le laisser un instant seul dans la chambre que, pour la circonstance, on avait convertie en cachot.

On ignore ce qui se passa au cours de la nuit, mais à l'aube Grauwels se trouva seul: plus de sergents, plus de lieutenant et plus de détenu! Tout au plus lui avait-on laissé un cheval! (90)

Quelques jours plus tard on retrouve le prévôt à la Steenpoort où il soumit plusieurs appréhendés à la question, entre autres un certain Nicolas Colet (91) et un nommé Schot (92), âgé de vingt-quatre ans. Ce dernier fut pendu. (93)

La nuit du 5 février le revoit à Anvers. Avec le concours du drossard Hans de Greef, il y procède à des perquisitions chez des

(88) *Mém. anon.*, t. I, p. 29.

(89) G. VAN HAECHE: *o.c.*, t. II, p. 12.

(90) G. VAN HAECHE: *o.c.*, t. II, p. 7.

(91) A.G.R., Cons. Tr., Reg. n° 38, f° 106.

(92) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 25.

(93) A.G.R., Cons. Tr., Reg. n° 38, f° 107.

calvinistes ainsi que chez des bourgeois coupables d'avoir assisté à des prêches. Il n'en dénicha qu'une douzaine qu'il enferma *opzant in den engel*, prison dont il a déjà été question. Les autres suspects avaient pris la sage précaution de découcher cette nuit-là. (94)

On rapporte qu'au cours de cette opération, Spelle se laissa attendre, l'unique fois de sa carrière faut-il croire. C'est Godevaert van Haecht qui nous l'apprend. Ayant en vain, sur le Marché du Vendredi, retourné sens dessus dessous la maison d'un fripier porté sur la liste des suspects, Grauwels, de dépit, décida d'emmener la femme de l'absent. Celle-ci lui répondit courageusement: « Volontiers » et prit congé de ses enfants lesquels se mirent à pleurer et s'accrochèrent aux jupes de leur mère. Au moment de quitter la maison, elle ordonna aux minches d'embrasser également le prévôt, parole qui bouleversa l'impitoyable pourvoyeur des potences au point qu'il ordonna à la femme de demeurer au logis près des siens. (95)

La nuit qui suivit et celle du 9 février les perquisitions et les arrestations allèrent bon train. On recherchait, paraît-il, des personnes dénoncées par un gentilhomme qui avait été au service de Bréderode. (96)

\*  
\* \*

Mais le nombre des sectaires déjà arrêtés ne satisfaisait pas le duc d'Albe. Désireux d'extirper le plus rapidement possible et définitivement le « mal », il résolut de frapper un grand coup qui, il l'escomptait du moins, rapporterait au bas mot 800 victimes. Pour garantir le succès de l'entreprise, il décida de mettre son plan à exécution dans la nuit du Mardi-Gras (2 mars 1568). Les prévôts et autres officiers de justice profiteraient de ce moment de liesse, dont le peuple ne manquerait de profiter en ces temps de malheur, pour jeter les filets.

Spelleken opéra à Anvers tandis que ses collègues œuvrèrent dans d'autres cités des Pays-Bas. (97)

(94) G. VAN HAECHE: *o.c.*, t. II, p. 9 et 10. *Antw. chron.*, p. 154.

(95) G. VAN HAECHE: *o.c.*, t. II, p. 9.

(96) G. VAN HAECHE: *o.c.*, t. II, p. 9.

(97) G. VAN HAECHE: *o.c.*, t. II, p. 14. VAN VLOTEN: *o.c.*, t. I, p. 135. *Antw. chron.*, p. 158. *Antwerpsch Archievenblad*, t. 14, p. 54.

Et ce fut une nouvelle déception. Ils trouvèrent beaucoup de maisons vides de leurs occupants et durent se contenter de 500 victimes seulement, et parmi elles, l'imprimeur du roi Willem Sylvius (98) et l'avocat de Hollande Jacob van den Eynde; le premier s'en tira avec quelques mois de prison mais le second alla mourir à la Steenpoort. Après son décès, on rouvrit son dossier et on le trouva innocent; sa relaxation fut ordonnée à titre posthume! On cite aussi cet autre cas, celui d'un Flamand dont on constata également l'innocence après qu'il eut été exécuté. Vargas ne s'en émut nullement mais déclara cyniquement: « Tant mieux pour l'âme des condamnés s'ils ne sont pas coupables; il leur sera d'autant plus facile de se défendre dans l'au-delà! » (99)

A ce même Tribunal du Sang siégeait un certain Jacques Hasselle, conseiller de Flandre, non moins odieux que Vargas mais qui finit à la potence. On rapporte qu'il avait coutume de s'endormir au cours des interrogatoires et délibérations; lorsqu'on le réveillait pour lui demander son avis, il répondait invariablement: « Ad patibulum, ad patibulum! » (100)

\*  
\* \*

De plus en plus, les magistrats locaux s'indignaient de la manière dont on brimait leur autorité. Qu'il était loin le temps où Spelle ne pouvait opérer dans les villes et lieux saints. Bruxelles et Anvers le firent remarquer respectueusement mais fermement au duc. Voici ce que lui écrivit la capitale brabançonne (101):

« Au Duc,

Remonstrent humblement Bourgmestre et Eschevins Recepveurs et Conseil de la ville de Bruxelles

Comme hier au matin ont este apprehendez aucuns bourgeois et inhabitants de ceste ville par le prevost Gruwels et pour ce que suyvant les droicts et privilèges de la ville tous bourgeois doivent pour corps et biens estre Jugez par les Eschevins et Justice ordinaire

(98) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18 312, f° 14 v°. G. VAN HAECHE: *o.c.*, t. II, p. 14. *Antw. chron.*, p. 165.

(99) VAN VLOTEN: *o.c.*, t. I, p. 137. ALTMAYER: *o.c.*, p. 39.

(100) *Mém. anon.*, t. I, p. 36.

(101) A.G.R., Etat et Audience, n° 1.191<sup>ab</sup>.

de La ville; Si prient Lesdits remonstrans qu'il plaise a votre Excellence en ce vouloir confirmer Ladicte Jurisdiction de la Ville et Le faicts prisonniers se traicter par devant Lesditz Eschevins quy de ce ne sont convoiteux mais pour satisfaction a le commune Le requérant instamment et pour la conservation de la Jurisdiction de la ville et pour se acquiter de leur office et serment sont constraintz avec les aultres le requiert et pour ce bien humblement supplier votre Excellence. »

D'Albe transmit la requête à Vargas, car en marge de celle-ci on peut lire: « Su Exa ordena que este memorial se entage en manos del senor Joa de Vargas en III de abril 1568 ».

\*  
\* \*

Le duc fit savoir au roi qu'il était décidé à faire exécuter les 500 personnes appréhendées pendant la nuit du Mardi-Gras et qu'aucune d'elles n'aurait la vie sauve pas même pour de l'argent. (102) Le nombre de nos compatriotes qui prenaient la route de l'exil ne fit qu'augmenter devant une telle attitude. On les en punissait par la confiscation de leurs biens et en installant des officiers et fonctionnaires espagnols dans leurs demeures.

Les poursuites et exécutions pour faits de religion allèrent se multipliant. Le Conseil des Troubles lançait, par centaines, les convocations à comparaître et les intimés devaient répondre de leurs « fautes » ou de leur absence du pays. Ne pas y donner suite conduisait droit au bannissement à perpétuité avec confiscation de tous biens. Y donner suite, menait souvent à l'échafaud, à la potence ou sur le bûcher.

« Le 4 janvier 1568, le Conseil des Troubles déclara y avoir lieu à sentence de mort et de confiscation contre 84 habitants de Valenciennes. Le 20 février, il jugea 95 habitants de diverses localités de la Flandre, de Gand notamment. Trente-sept furent livrés au prévôt pour être exécutés; les autres obtinrent leur liberté, mais la plupart furent repris quelques temps après. » (103)

(102) *Corr. Phil. II*, t. II, p. 23.

(103) L. GACHARD: *Bulletins de l'Académie*, t. XVI, 2<sup>e</sup> partie, p. 63.

Voici comment les choses se passèrent pour les Gantois dont il a été question. « Et comme tost apres lesdictes appréhensions desdicts adhérens aux presches, aucuns ajournez de comparaistre à certains jour se vindrent présenter par devant Son Excellence, du



*Exécution des countes d'Egmont et de Hornes  
Au pied de l'échafaud, Spelleken chevauchant la jument blanche du comte de Hornes*

quartier de Flandres, jusqu'au nombre de 80, prétendants et, espérant eux excuser et démonster leur innocence d'avoir adhérez auxdicts de la religion ès dictes presches et autrement; lesquelz comparans

aprez quelques leurs pourparlers, furent tous appelez en une chambre hault de la court, où estoient assemblez lesdicts Vergas, del Ryo et aultres d'icelluy Conseil; suyvant quoy y entrèrent iceux povres comparans, l'ung aprez l'autre, en nombre d'environ 40; et se povoient eshahyr de ne veoir ceulx qui estoient entrez devant chacun d'eulx, lesquels on faisoit sortir, à faict qu'ilz entroient en ladicte chambre, par une porte de derriere descendant audict parcq de la court, où trente sept furent livrez es mains du prévost Spelle susdict et ses hapechairs qui y estoient appostez. Les menèrent ainsy lyez ès prisons de Bruxelles, esquelles ilz, povres brebis en mains des loupz, comme se disoit, se confioient leur être imperty (104) la grâce de Sadicte Majesté, suyvant les persuasions dudict prévost et aultres ses mouches; mais ayans espluchez leurs bourses, furent, vers la fin du karesme 1567 (105) menez hors la porte de Flandres, au lieu de justice que l'on appelloit, sur un eschaffaut illecq dressé avec un gybet, où ils trouvèrent condempnez et exécutez, assçavoir ceulx qui avoient accepté confession selon ladicte église romaine, par l'espée, et d'autres l'ayant refusé, par la corde, et quelques ungz penduz par les espaulles, sans testes. » (106)

Voici le nom de ces trente-sept victimes (107): Pieter Vandencruze, fut pendu (108); Franchoy Huelblocq ou Hueriblocq, fut décapité (109); Frederick de Buck (110); Jehan Cornely; Judo Bonnenuict (111); Jacop Weytens ou Weytins (112); Adriaen Dhaemere ou de Hamere, relieur établi à Gand, décapité (113); David de Schacmere; Niclaes Vandensteene, décapité (114); Abraham Vanderabeele, décapité (115); Matthus de Vlieghe, décapité (116); Pieter Vandenic; Adrien Havelin; Niclaes van Bambeke ou van

(104) Accordé.

(105) 1568 (n.s.)

(106) *Mém. anon.*, t. 1, p. 53 ss.

(107) *Mém. anon.*, t. 1, pp. 54 et 55 (notes).

(108) A.G.R., Ch. Cptes n° 18.836, f° 11 v°.

(109) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.877 n° 4.

(110) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 348, 349.

(111) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.877, n° 41.

(112) A.G.R., Ch. Cptes n° 18.877, n° 20.

(113) A.G.R., Acquits de Lille, n° 285

(114) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 74.

(115) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.877, f° 32. Idem, Etat et Audience, reg. 530, f° 195.

(116) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.877, f° 29.

Bembecque, décapité (117); Johan Broeders, décapité (118); Johan Janssens (119); Jacques Karon ou Caron (120); Karel Bresch ou Brixis (121); Jacques Bresch ou Brixis (122); Walant Sernaes ou Walrant Servaes (123); Johan Cushaert (enfuy); Karel de Back (124); Johan Castel (125); Joes Minne, de Bruges, décapité (126); Jacop d'Haese ou Dhase le Josne, décapité (127); Marten Dierkens, décapité, figure au martyrologe de l'église réformée (128); Johan Vandenberghe, décapité (129); Niclaes van Zeeland; Pieter Soetens; Pieter Vander Strate, dit Tap (130); Jacop de Bruyne ou de Brune, pendu (131); Pieter Leman (132); Johan Vandenhende ou van den Eynde, peintre de son métier, fut pendu (133); Simon Stalpaert, décapité (134); Wynant Borneken ou Borreken, décapité (135); Pieter Persy ou Persyn, pendu (136); Robert van Robay, ailleurs Rogier van Roubaix, décapité (137).

Cette liste, reprise des *Mémoires Anonymes*, est identique, à trois noms près à celle donnée par d'autres contemporains. Ainsi Judocus Bonnenuict ne fut condamné que le 29 janvier 1569 par sentence signée de la main de Grauwels (138 et 237), Jacques de Bruyne ne fut pendu que le 31 mars et Jacques Brixis, comme on verra, ne sera exécuté que le 28 mai.

(117) A.G.R., Acquits de Lille, n° 285.

(118) A.G.R., Acquits de Lille, n° 285.

(119) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 88 et 89.

(120) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 436.

(121) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 69.

(122) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 169.

(123) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 66 à 69.

(124) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 76, v°.

(125) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 75, v°.

(126) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.803, f° 27 v°.

(127) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.877, n° 100.

(128) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.877, n° 44.

(129) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 78 v°, 79.

(130) A.G.R., Cons. Tr., n° 21. Idem, Ch. Cptes, n° 18.877, n° 128.

(131) A.G.R., ch. Cptes, n° 6, f° 73v°. Idem, Etat et Audience, reg. 530 f° 73. Cité aussi par J. MEYHOFFER: *Le Martyrologe protestant Pays-Bas*.

(132) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.803, f° 13 v°.

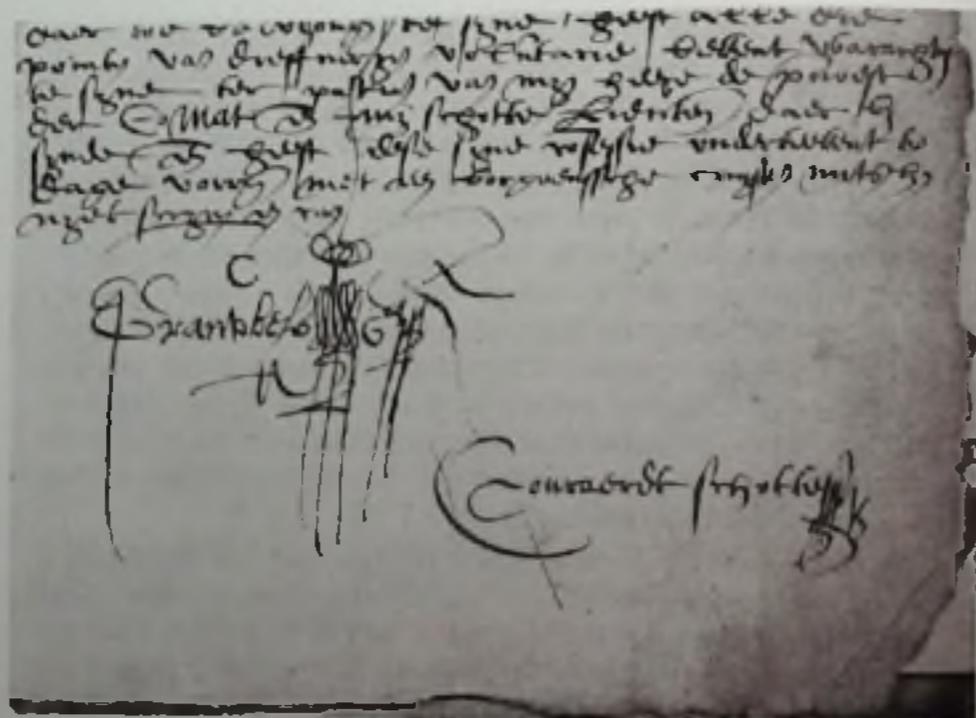
(133) A.G.R., Ch. Cptes, n° 19.144, f° 9.

(134) A.G.R., Ch. Cptes, n° 1.173, f° 3 Aalter (Arr. Gand) ou Haalter (Arr. Alost).

(135) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.877, n° 130.

(136) A.G.R., Ch. Cptes, n° 6, f° 73.

(137) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.836, f° 13.



Signatures de Grauwels et de son clerc Schotte au bas  
d'un procès-verbal d'audition d'un prisonnier à la Steenpoort  
(A.G.R., Conseil des Troubles, Reg. 38).

Et cela continua à la même cadence. En veut-on un exemple ?

Le 21 février le Conseil des Troubles rendit des sentences de bannissement perpétuel et de confiscation de biens contre 25 habitants de Tiel et 46 de Malines. Le 20 mars il proposa la condamnation à mort de 35 personnes détenues en divers lieux. Le 22 et le 26 mars, nouvelles sentences de bannissement et de confiscation contre 14 habitants de la châtellenie d'Ypres, 22 habitants de Warneton, 32 de Messines, 20 d'Estaires, 16 de Steenvoorde, 23 de la Gorgue, etc. (139) Le 27 mars on décapita, sur ordre de Grauwels, un certain Gérard Zielen, anabaptiste de Maastricht (140). Le 7 avril d'autres têtes

(138) V. notes 121, 122 et 148.

(139) L. GACHARD: *Bulletins de l'Académie*, t. XVI, 2<sup>e</sup> partie, pp. 63 et 64.

(140) A.G.R., Ch. Cptes, n<sup>o</sup> 111, f<sup>o</sup> 93, r<sup>o</sup>

tomberent dont celle d'un vieillard d'Anvers; en vain ses dix fils s'offrirent-ils pour mourir à sa place. (141) Le lendemain on pendit trois Gantois fort âgés. Le 13 avril Grauwels fit décapiter Adrien Zannekens qui avait contribué à l'érection d'un nouveau temple. (142)

Après cette période de grande activité, Spelleken reprit ses tournées. Le 15 avril il hanta à nouveau les auberges et hôtelleries d'Anvers pour mettre la main sur un capitaine qui conspirait contre la personne du roi et faisait des adeptes. (143)

Le 7 mai on le retrouve à Bruxelles où, aidé de Conrad Schotte, son clerc, il recueille les aveux d'un certain Willem Boittelier. (144)

Le 21 mai, le Conseil des Troubles lui remet un prédicateur calviniste âgé de 24 ans, Jehan Rudsemelis ou Rutchemelis. (145) Celui-ci confessa « tant en torture qu'au dehors » s'être rendu à Genève pour apprendre la nouvelle religion. De retour au pays, il avait prêché, à Anvers notamment. Il fut condamné à être brûlé vif.

L'exécution eut lieu le lendemain, à Bruxelles, sur le Sablon. On lui attacha la langue à un bâtonnet pour l'empêcher de haranguer la foule et pour forfaire l'organe qui avait répandu l'hérésie. « Comme beaucoup de protestants entonnaient sur les bûchers, les louanges du Seigneur, et que, par leurs discours, ils produisaient le plus grand effet sur les spectateurs, on leur mettait un baillon dans la bouche (146), ou un fer entre les dents et la langue; mais ces instruments tombant,

(141) G. VAN HAECHE: *o.c.*, t. II, p. 18. *Antw. Chron.*, p. 168.

(142) A.G.R., Acquis de Lille, n<sup>o</sup> 285. *Idem*, Etat et Audience, reg. 530, f<sup>o</sup> 78.

(143) *Antw. Chron.*, p. 168.

(144) A.G.R., Cons. Tr., reg. 38, f<sup>o</sup> 127.

(145) A.G.R., Ch. Cptes, n<sup>o</sup> 111, f<sup>o</sup> 93 v<sup>o</sup>, et carton n<sup>o</sup> 130, liasse 55.

G. VAN HAECHE: *o.c.*, t. II, p. 23.

(146) « Voullons et ordonnons que, advenant l'exécution de tels, l'on ait à leur estoupper la bouche, de manière qu'ils ne sachent parler. » Le duc d'Albe à Phil. II (*Corr. Phil. II*, t. II, p. 664).

on leur brûlait la langue jusqu'à ce qu'elle fût enflée au point de ne plus leur permettre d'articuler des sons intelligibles. » (147)

Le malheureux Rutsemelis avait été capturé le 25 avril 1568 lors de la défaite des rebelles à Dalhem, défaite qui permit également de mettre la main sur Villers dont il sera question plus loin.

Le 22 mai on décapita aussi deux gentilshommes arrêtés en Hollande par les troupes de Meghem.

Le 28 mai, Spelleken fit, d'après certains, exécuter par l'épée Charles Brixis qui a déjà été cité. On lui reprochait d'avoir, à Hazeboek, assisté aux prêches et insulté les autorités locales. (148)

\*  
\* \*

Le 30 mai 1568 les portes du château de Vilvorde s'ouvrirent pour livrer passage à dix-huit gentilshommes prisonniers que, sous bonne escorte, on conduisit à Bruxelles où on les enferma à la roquette Sainte-Gudule. (149) C'étaient :

1. Maximilien de Blois dit Cocq de Neerijnen (ou Neringe, Neernen), seigneur hollandais et chevalier de Malte. Après avoir servi le souverain pendant près de dix ans, il était passé du côté de Bréderode. (150)
2. Juan Rumault, natif d'Aire, lieutenant de Maximilien de Blois précité. Les documents nous apprennent qu'il était « affolé d'une jambe » (151) et de grande taille.
3. Philippe Triest, d'une illustre famille gantoise. Né vers 1542 d'Adrien Triest et de son épouse Catherine de Gruutere, il s'était enrôlé dans les bandes de Bréderode et avait adhéré au Compromis des Nobles, aussi les généalogies de la famille Triest le passent-elles quasi-toujours sous silence. (152)

(147) « Afin que les herectiques allans ou cheminans vers le lieu destiné à leur exécution ne s'ament leur venyn, leur ferez brusler le bout de la langue d'ung fer candant, de sorte que la parole formée leur faille. » (*Corr. Phil. II*, t. II, p. 688).

(148) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 69. J. MEYHOFFER: *o.c.*, p. 53, note 1.

(149) La confession des principaux appréhendés est reproduite dans *Corr. Grano.*, t. II, p. 648 ss.

(150) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 163, r° et v°. *Sententiën en indagingen van den Hertog van Alva*, éditées par Marcus en 1735, p. 72.

(151) Amputé.

(152) A.G.R., Ch. Cptes, n° 1 165, f° 3 r° et v°.

4. Théodore ou Thiéry de Bronckhorst (ou de Bronckour), seigneur de Battenburg, âgé de 24 ans.
5. Ghisbert de Bronckhorst, de Battenburg; âge de 23 ans et frère du précédent.
6. Swuert Beyma (ou Siourt Beyma), chevalier frison. (153)
7. Hertmann Galama (ou Hartman Galema), seigneur frison. (154)

Ces sept gentilshommes avaient été arrêtés à l'issue de péripéties qui tiennent du roman d'aventures. (155)

La nuit au cours de laquelle les gens de Bréderode avaient tenté une dernière fois de reprendre Amsterdam, celui-ci — dont la vie ne servit en rien la cause des Pays-Bas, — était parti en bateau, accompagné de son épouse et de treize chevaliers. Ils accostèrent le 30 avril à Lochummerhorn (Frise orientale) et de là gagnèrent Emden où personne ne songerait à aller les arrêter.

Le coup de main sur Amsterdam ayant échoué, ses fidèles entamèrent la retraite par étapes forcées pour distancer les troupes royales qui, conduites par le comte de Meghem, avaient été lancées à leur poursuite.

Ils prirent la mer avec l'intention d'aller rejoindre leur chef à Emden.

La traversée du Zuiderzee débuta sans encombres mais au sortir de celui-ci, le pilote d'un de leurs navires — on ignorait que l'homme était à la solde des Espagnols — profita que ses passagers fussent « pleins de vin et de sommeil » (156), parce que se croyant hors de danger, pour changer de direction et faire échouer son bâtiment sur la côte à une lieue de Harlingen le 5 mai 1567 vers les cinq heures du matin.

Une enseigne du comte d'Arenberg, conduite par son lieutenant Ernst Mulert, vint les cueillir sans difficulté. On fit près de cent

(153) A.G. La Haye, n° 681bis. *Sententiën...*, *o.c.*, p. 72.

(154) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 168 r° et v°. *Sententiën...*, *o.c.*, p. 72.

(155) *Corr. Grano.*, t. III, pp. 431 et 432. *Antw. Chron.*, pp. 138 et 143. *Mém. anon.*, t. I, pp. 34 et 35. G. VAN HAECHT, *o.c.*, t. I, p. 219 et t. II, p. 25. F. RACHFAHL: *Wilhelm von Oranien und den niederlandische Aufstand*, p. 338. V. VAN VLOTEN: *Nederlands opstand tegen Spanje, 1564-1567*, p. 141. V. VAN VLOTEN: *Nederlands opstand tegen Spanje, 1567-1572*, pp. 39 et 245.

(156) MOTLEY: *o.c.*, t. II, p. 206.

prisonniers qu'on enferma au château de Harlingen. Les soldats et autres subalternes furent exécutés sur place, tandis que les sept gentilshommes cités plus haut furent embarqués et dirigés sur Anvers et de là, sur la forteresse de Vilvorde où ils arrivèrent le 6 juillet. (157)



Le bourgmestre von Stralen est porté à l'échafaud  
(Tableau peint par Godding. Hôtel de ville d'Anvers. Cliché A.C.L.).

Pour recevoir tout ce monde, on avait, avec grande précipitation, aménagé, sur les ordres impérieux du capitaine Turlon, cinq cachots ; les ouvriers étaient menacés d'emprisonnement si le travail traî-

(157) A.G.R., Etat et Audience, n° 1.177<sup>bs</sup>, *Mém. anon.*, t. 1, p. 36. *Corr. Phil. II*, t. 1, p. 533.

nait. (158) Une compagnie d'infanterie espagnole, sous les ordres du comte André de Mesa, fut spécialement affectée à leur garde. (159)

Les autres condamnés remis ce même 30 mai 1568 à Spelleken et qui seraient partie de la même fourmée d'exécutions étaient :

8. Philippe de Winghe, âgé de 29 ans. Il avait été au service de Bréderode.
9. Pierre d'Andelot, seigneur de Fleurey et de Monchaux (160), ayant même âge que Winghe. Un des principaux signataires et promoteurs du Compromis des Nobles. Protonotaire de son état, ce gentilhomme bourguignon avait, lui aussi, suivi Bréderode et été arrêté, les armes à la main, en mai 1567.

Il est de ceux à qui le duc d'Albe fit l'honneur de parler dans sa correspondance avec Madrid. Dans une lettre, datée de Malines 1567 ; il écrivait : « A los 9 des esté votaron en este tribunal ser dignos de muerte Andalot y Maximiliano de Blois, llamado Coth, y Phelippe de Wingles ». (161)

10. Jehan de Blois dit Trélon (parfois Treslong), natif de La Brielle. Il possédait la seigneurie de Treslong en Belgique. Gentilhomme de l'artillerie du roi, il avait été arrêté à Bréda le 20 juillet 1567. (162)
11. Arthur van Baetsoen (Baudichon, Baudrichon). Ancien homme d'arme et valet de chambre de Bréderode, il avait été pris au château de Vianen. (163)
12. Jacques de Ilpendam (ou van Ylpendam), de Harmstede. Arrêté en Frise le 31 janvier 1567. L'acte d'accusation le qualifie de signataire de « l'abominable ligue et confédération des Gentilshommes ». (164)
13. Loys Carlier, chancelier de Cambrai. (165)
14. Fremin (Firmin, Frennis) Peltier. (166)
15. Constantin Bruynseel, de Hoboken.

(158) A.G.R., Ch. Cptes, n° 4.796.

(159) A.G.R., Ch. Cptes, n° 4.796. Idem, Ch. Cptes, Acquits, n° 1.633.

(160) *Dictionnaire de Biographie française*, t. II, col. 842.

(161) DUQUE DE ALBA: *Epistolaria...*, t. I, p. 694.

(162) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 168 v° et 270 v°. *Sententiën*, p. 72.

(163) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 167 r° et v°.

(164) A.G. La Haye, n° 681bis. *Sententiën*, p. 72.

(165) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 167 v° et 168.

(166) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 167.

16. Mathieu Wasterpaste (ou Waterpate) (167), sectaire « du pays de Laleuc, a employé a son prouffict bricques et mortier des autelz abatuz à la Venthie ». (168) Il avait aussi été au service de Bréderode. (169)
17. Philippe Wasterpaste, frère du précédent et, comme lui, sectaire au service de Bréderode.
18. Bartel Delval, chevalier piemontais.

\* \*

Leur exécution eut lieu le surlendemain, soit le 1<sup>er</sup> juin 1568. (170)

Une fois de plus l'échafaud avait été dressé sur le Marché au Chevaux, c'est-à-dire sur l'actuel Grand Sablon, — à moins qu'il n'y demeurât en permanence, — en face de l'hôtel occupé par Noircarmes. (171) Du balcon de sa demeure, en compagnie de son ami Berlaymont (172) et des autres membres du Conseil des Troubles, il allait assister à la sinistre cérémonie. (173)

Après avoir reçu, au Coudenberg, lecture de la sentence les condamnant à la peine capitale, les dix-huit gentilshommes « se mirent en prière, eulx préparans pour rendre leurs âmes à Dieu. Que lors ceux estant de la garde à ladicte porte de Caudeberghe et des prisons illecq, vindrent chercher iceulx povres patientz, leur boutans leurs mesches ardantes (174) contre leurs corps estans en

(167) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 296.

(168) Ailleurs *Laventie*. A.G.R., Etat et Audience, reg. 530, f° 297. MEYHOFFER, *o.c.*, p. 53.

(169) A.G.R., Cons. Tr., n° 6, f° 166 v°.

(170) Ils furent amenés à Bruxelles le 30 mai 1568 (G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. II, p. 25)

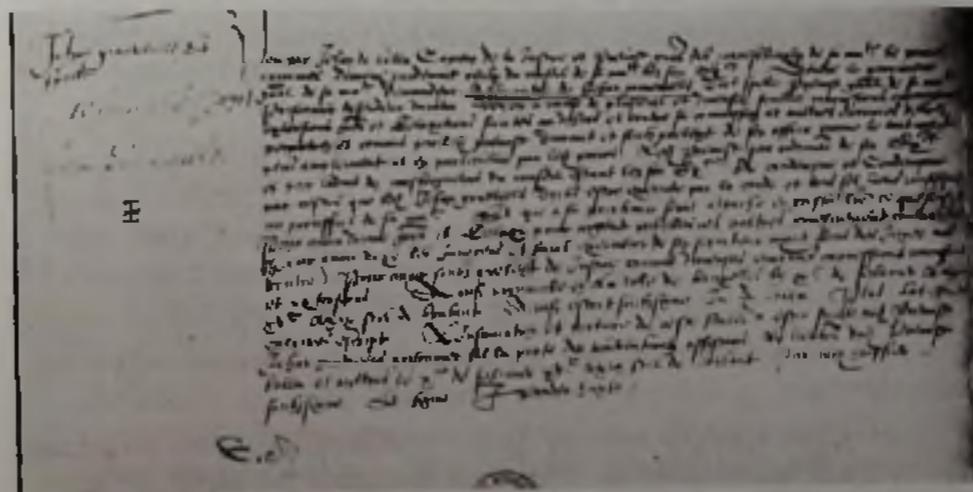
(171) Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, capitaine général et grand bailli du Hainaut. Après avoir été favorable aux confédérés, il devint leur ennemi, sans qu'on sache pourquoi. Il fut en faveur auprès du duc d'Albe qui le nomma membre du Conseil des Troubles (+ 1574).

(172) Charles de Berlaymont, baron de Hierges, etc. (1510-1578). Fut un des meilleurs généraux de Charles Quint. Il refusa d'entrer dans la confédération des nobles. On le désigna comme suppléant du duc d'Albe pour la présidence du Conseil des Troubles.

(173) HENNE et WALTERS, *co.*, t. I, p. 416.

(174) Les mèches servant à la mise à feu des mousquets.

chemises; et quant les povres patientz se mouvoient, iceulx soldats Espaignolz disoient en leur langaie: que luteranos esto voz, haze mal presto avez de quemar vivo, c'est-à-dire: coment lutériens ce vous faict il mal d'estre bruslé vyf bien tost? Et furent amenez lesdicts patientz miserablement tourmentez depuis lesdictes prisons de Caudeberghe jusques au marché à cheval dudict Bruxelles (175), allant ledict prévost Spelle avec les siens devant, assisté d'environ



Sentence condamnant Spelleken à la pendaison (A.G.R., Ch. eptes, n° 111, f° 81, r°).

cinquante soldatz harquebouziers à chasque côté desdictz patientz qui alloient chantans, mais pour le son de plusieurs tambourins devant et derrière d'iceux patientz, l'on ne pouvoit entendre leur dict chant.

» Et estans parvenuz au logis dudict prevost (176) lors sur le marché à cheval, furent menez l'ung après l'autre sur un eschaffault illecq dressé au mitan d'icelluy marché, où ilz furent tous exécutez

(175) Actuelle place du Grand Sablon.

(176) On se souvient que Grauwels résidait au Sablon et qu'une partie de sa demeure abritait les services de la prévôté. Elle comportait aussi des cachots — les sous-sols probablement, — où les condamnés attendaient leur tour d'aller au supplice.

par l'espée au continuel son desdicts tambourins pour n'entendre leurs dictz chantz et prières, esquelles ilz persévéroient jusques à la mort.

» Si furent leurs corps portez l'ung sur l'autre en une hutte de quelque chavetier illecq estant près dudict eschaffault. » (177)  
Cette échoppe de savetier se voit sur une gravure contemporaine. (178)

Juan Rurnault subit une peine plus grave parce qu'il avait « irrévéremment traicté et parlé de la Ste hostie, prinse des soldats au terroir de Gorkum avec le cyboire, comme elle estoit caché chez le curé, et en mangeant une le disoit faire pour savoir s'il y avoit de la grasse ». Pour ce sacrilège et blasphème on lui coupa le poing droit avant de lui trancher la tête. (179)

Badaude depuis que le monde est monde, la foule ne pouvait se garder d'assister nombreuse aux mises à mort. C'était un genre de spectacle qui la faisait frissonner mais dont elle raffolait à son corps défendant. Rien n'a changé depuis; il n'est que de songer aux curieux qui se précipitent en masse sur les lieux d'une catastrophe.

La place du Sablon était gardée ce jour-là, par neuf enseignes d'infanterie.

Il y eut quelque remous dans l'assistance; la troupe chargea et ce fut le sauve-qui-peut. Plus d'un bourgeois fut blessé ou malmené. (180)

Une fois que le bourreau et ses aides eurent accompli leur sinistre besogne, Galama, Beyma, Wingle, Blois dit Trélong, Delval et Bruynssel, qui avaient reconnu leurs « erreurs », sous l'effet de la torture parfois, « furent attachés à des pieux avec la tête au-dessus » et ensuite enterrés en terre consacrée au cimetière du Coudenberg.

Le corps des deux Battenburg, d'Andelot et de Blois dit Cocq, après être demeurés, de dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, pendus à des pieux, furent, par considération pour leur famille, « enterrés, deux à deux, sans linceul, ni cercueil ni cérémonie, hors le porte de Schaerbeek, devant la chapelle des lépreux, en terre profane ».

(177) *Mém. anon.*, t. I, p. 59.

(178) Reproduite dans HYMANS: *Bruxelles à travers les Ages*, t. II, p. 45.

(179) VAN VLOTEN: *o.c.*, p. 191.

(180) G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. II, p. 26.

Les corps des autres exécutés furent attachés à des piquets dressés sur les hauteurs de Schaerbeek « avec la tête au-dessus et demeurèrent ainsi jusques à être pourris et réduits à néant pour ne s'avoir voulu confesser ». (181)

\*  
\* \*

Le lendemain, 2 juin 1568, on exécuta sur le même échafaud et, comme toujours, sous l'œil vigilant et la direction de Spelleken:

1. Jehan de Montigny, seigneur de Villers et membre de la Confédération des Nobles. Il avait été pris à la journée de Daelem (25 avril) lorsque deux mille réfugiés et bannis envahirent le pays de Liège mais échouèrent dans leur tentative de libérer le pays de la domination espagnole.

Mis à la torture, Villers avait dévoilé la conspiration manquée du Vendredi-Saint qui avait failli coûter la vie au duc d'Albe. (182)

Lorsqu'il eut gravi les marches de l'échafaud et après avoir prié, « avant que de soy mettre à genoul, il prononça ces mots: Messieurs je m'en voy mourir pour une juste querelle, comme cy aprez se cognoistra, que je prend en patience puisqu'il plaist ainsy au duc d'Alve ». Sa mort serait vengée ajouta-t-il.

2. Quentin Benoît, haut-bailli d'Enghien. (183)

3. Cornelis Meen (ou Nien), ministre calviniste.

4. Philippe de Namur, seigneur de Dhuy et membre des confédérés. Comme Montigny, il avait été pris à Daelem et amené en chariot du pays de Maastricht au Coudenberg. (184)

Au moment de son exécution, il y eut « grand apparence de massacre des bourgeois dudict Bruxelles, à cause que l'officier des hautes œuvres faillyt d'abatre la teste dudict seigneur Du; mais Dieu volut que la meslée cessa sans y advenir aucun mal, fors

(181) *Mém. anon.*, t. I, p. 59. G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. II, p. 26. HENNE et WAUTERS: *Histoire des Environs de Bruxelles*, t. III, p. 37. HYMANS: *o.c.*, t. II, p. 44. VAN VLOTEN: *o.c.*, t. I, pp. 144 et 145. MOTLEY: *o.c.*, t. II, p. 319.

(182) L. GACHARD: *La Bibliothèque de l'Escurial*, *Papelos varios*. *Mém. anon.*, t. I, p. 57. A.G.R., Ch. Cptes, n° 19.082, f° 53v°-66.

(183) A.G.R., Ch. Cptes, n° 19.018, f° 118-123.

(184) A.G.R., Cons. Tr., n° 391. *Mém. anon.*, t. I, p. 57.

quelque ungs blessez et d'autres qui perdirent leurs manteaux et capes en fuyant de tous costez hors icelle foule, y ayant une infinité de peuple regardant ladicte exécution ». (185) Il est vrai que le prévôt et ses sergents s'y entendaient à merveille pour rétablir l'ordre manu militari! D'après un contemporain, la tête du malheureux ne fut séparée du corps qu'au troisième coup d'épée. (186)



Exécution de Spelleken sur la place des Baillen.  
Coomans et Schotte sont liés aux montants de la potence.

On enterra Villers et Dhuy au Coudenberg ce qui laisse supposer qu'ils avaient abjuré (187)

Une lettre de Morillon à Granvelle témoigne de la façon ignoble

(185) *Mém. anon.*, t. I, p. 78.

(186) *Mém. anon.*, t. I, p. 78. *Corr. Granv.*, t. III, p. 266. VAN VLOTEN: *o.c.*, t. I, pp. 57 et 78.

(187) STRADA: *De Bello belgico*, livre VII.

dont Grauwels s'y prenait pour dépouiller les condamnés qu'on lui confiait. « Son Excellence (188), écrit-il, at esté merueilleusement altérée (189) contre le prévost de la court de ce que, avant d'exécuter Villers, il ne luy feit à sçavoir la descharge qu'il avoit faict avant que sortir de la prison, présent son confesseur, frère Géry, et tesmoings, de Mr d'Égmond, soubz pretext, comme il disoit, que M. Vargas lui avoit donné espoir de la vie s'il disoit la vérité et de la paour (190) qu'il avoit d'estre géhenne, dont j'entendz qu'il ne fust jamais aucun propoz. » (191)

Le 3 juin, Spelle se rendait à Malines et y faisait brûler vif le prédicateur Jan Lepelare qu'il avait arrêté, on s'en souvient, à Walem le 2 février de l'année précédente. Son supplice dura une heure et un chroniqueur affirme qu'on mit tout en œuvre pour le faire rôtir à petit feu. (192)

Le même jour arrivaient à Bruxelles les comtes d'Égmont et de Hornes. Leur procès et leur exécution sont trop connus pour qu'il faille, croyons-nous, les retracer ici. Rappelons toutefois qu'elle eut lieu la veille de la Pentecôte, samedi 5 juin, à midi. « Le prevost Spelle, écrit van Varnewyck, y estoit aussy assistant avecq ses gens à cheval et de piedt près dudict eschaffault comme prevost général de la court. » (193) Et il ajoute ce détail que le secrétaire Mestach ayant commencé la lecture de l'arrêt, fut si troublé et balbutiait si fort qu'il dut s'arrêter et chargea un autre, nommé Spelle, de lire cette pièce, ce qu'il fit ». (194). Il eut fallu bien plus pour émouvoir Jan Grauwels.

Le comte de Hornes, avant de mourir, put voir que celui-ci avait volé sa belle jument blanche et poussait l'ignominie jusqu'à assister à l'exécution chevauchant cette même bête! (195)

(188) Le duc d'Albe.

(189) Fâchée.

(190) La peur.

(191) *Corr. Granv.*, t. III, p. 266.

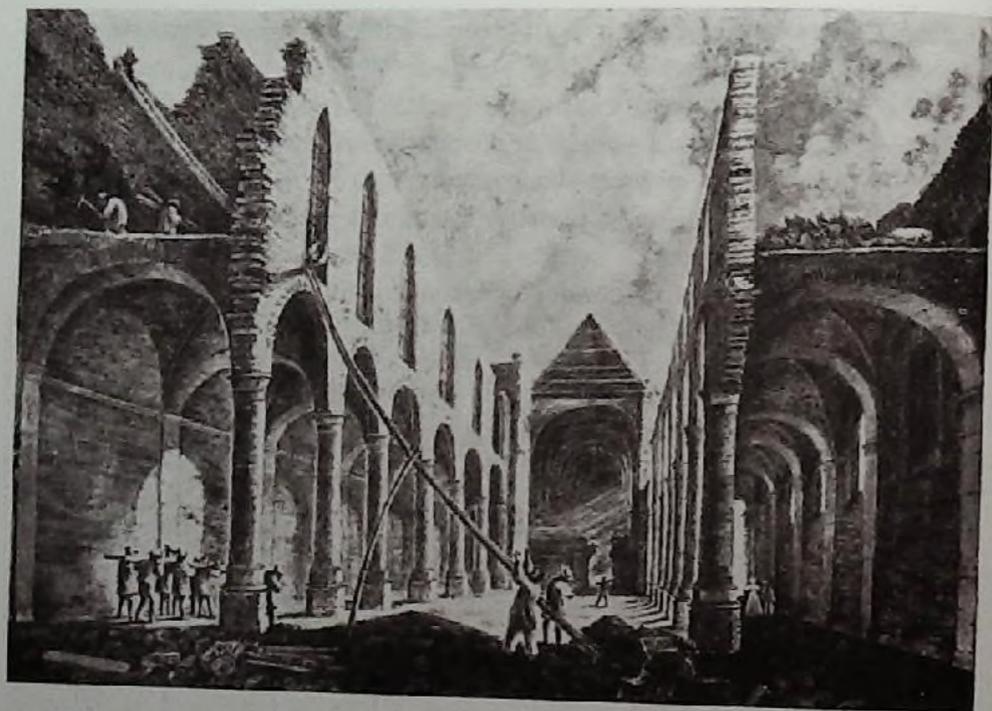
(192) G. VAN HABCHT: *o.c.*, t. II, p. 26.

(193) MARCUS VAN VAERNEWYCK: *Beroerlycke Tijden*.

(194) *Antw. chron.*, p. 175.

(195) L. GACHARD: *Analectes historiques*, Séries 5, 6 et 7, p. 69 ss.

L. HYMANS: *o.c.*, t. II, p. 38.



*Démolition de l'église des Pères Dominicains où reposaient  
les restes de Spelleke (Lavis de Vitzthumh, Bibl. Ric).*

13 juin. Nous revoilà au Sablon pour assister à la mise à mort, la plus cruelle de la carrière de Grauwels, croyons-nous.

Ce jour-là, un gentilhomme d'Armentières, Jean de Beusart, homme d'armes de la bande d'ordonnance du comte d'Egmont devait être exécuté. (196)

Lors de l'attentat manqué sur la personne du duc d'Albe — le complot du Vendredi-Saint —, seul Beusart avait été arrêté.

Le duc sanguinaire allait se venger sur lui de tout le mal qu'il eut désiré infliger aux coauteurs de ce complot.

Le malheureux fut mis « sur un bancq en croix sur un eschaffault où luy fut comenché à rompre d'ung bareau de fer les brachs, cuisses et jambes, et aprez fut icelluy povre patient mis sur une roue par deux boureaux y estans, et illecq receut plusieurs aultres coupz dudict

(196) *Mem. anon.*, t. I, p. 316

bareau de fer sur le ventre; aprez le retournant, aultres luy donnez sur le dos, tellement qu'il n'avoit membre entier, ains tout pitoiablement brisez fors le col, la teste et la poictrine qui ne estoient touchez, cryant tousjours miséricorde; de manière que plusieurs regardant un tel martyr inhumain pleuroient de compassion ». Il n'empêche qu'ils demeuraient sur les lieux pour ne rien perdre du spectacle. « Et estant finalement icelluy patientz sur ledict bancq à croix, remis par lesdicts deux boureaux ayans frappez lesdicts coups l'ung aprez l'autre, cryant encore pitoiablement miséricorde, après avoir ainsy esté martirizé et tiranizé l'espace de trois heures, ung capitaine Espagnol passant illecq, meu de pitié, luy feist donner ung aultre coup sur le col, qu'estoit le 37<sup>e</sup> coup dont il morut, estant icelluy feu chargé d'avoir entrepris de tuer ou prendre leduc d'Alve, et de faire eschaper dudict chasteau de Gand ledict feu seigneur comte d'Egmont, son chief. » (197)

« Tost après, furent condempnez aultres deux vieillarts estre exécutez par l'espée; mais obstant qu'ilz refusarent d'eulx confesser avecq cordelier Bastoigne, persévérant en leur dicte religion, on les contraindist de bailler leurs langues pour les billouer, comme ils furent cruellement et ainsy menez audict marchie à bestes (198), où ilz les bruslarent; aucuns tirarent le bois arrière pour les faire tenir plus longuement en ce martyr qu'estoit ung cruel et horrible spectacle. » (199)

\* \*

Le 19 ou le 20 juin Spelle pendit un tailleur de Vilvorde, Willem de Smeth, âgé de 23 ans. (200)

Le 22, dans la soirée, il commença par faire décapiter deux personnes, après quoi il fit allumer deux bûchers; l'une des quatre victimes était le bourgmestre de Tournai. (201)

Le 28, nouvelle exécution. Il s'agissait, cette fois, de Jean Legrein qui avait été mis à la question par Spelleken deux jours avant. (202)

(197) *Mem. anon.*, t. I, pp. 68 et 69.

(198) Autre appellation de l'actuel Grand Sablon.

(199) *Mem. anon.*, t. I, p. 316.

(200) A.G.R., Cons. Tr., n° 46, f° 115-177, et reg. n° 38, f° 115.

(201) G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. II p. 29.

(202) A.G.R., Ch. Cptes, n° 111, f° 32 v°. G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. II, p. 30. *Eibliographie des martyrologes* (Bibliotheca Belgica), p. 460.

Le condamné, originaire d'Arras, était inculpé d'avoir voulu livrer cette ville aux calvinistes et d'avoir reçu des consistoriaux de Pierre Daeten ou Dathenus (203), célèbre théologien protestant.

On reprochait aussi à Legrein d'avoir, à Anvers, « au Noël xvc soixante six aydé a tenir la cene calvinistique au temple de walons » et d'avoir « logé les sectaires et mesmes traicté les consistoriaulx ». (204) La sentence portait qu'il aurait « sa teste tranchée si avant qu'il meure Catholique et autrement destré brusle ». Il n'abjura pas.

On peut croire qu'il y eut des périodes où des bûchers étaient édifiés en permanence au Sablon, un finissant de se consumer qu'on en préparait un autre, ou plusieurs, pour le lendemain. Le spectacle devait être dantesque à la tombée du jour.

\*  
\* \*

Le 27 juin, le duc d'Albe se rendit à Anvers et Spelleken alla l'y rejoindre pour exercer son triste métier. (205)

Le 1<sup>er</sup> juillet il y arrêta plusieurs anabaptistes, après quoi on se rendit en Hollande pour y jeter un grand coup de filet. Bois-le-Duc ne l'oublierait jamais.

Par sentences du 16 juillet, Grauwels fit pendre en cette ville: Adriaen Claes (ou Claeszone) (206); Lambert Gerritszone (Ghccraertszone), menuisier, surnommé « Schaepken sonder wolle », (207); Antoine Hermanszone, fabricant de sacoches (208); Laureys Wouterszone, aubergiste à l'enseigne « Int Sevingesterne » (209).

(203) Datenus, Dathenus, ou Petrus Montanus ou Pierre d'Athènes, de son vrai nom Pieter van Bergen. Grand prédicateur de la réforme; prêcha à Courtrai et à Ypres. Devint ministre calviniste à Gand, traduisit les Psaumes, etc (+ 1590).

(204) A.G.R., Ch. Cptes, n° 111, f° 32 v°.

(205) God VAN HAECHT: o.c., t. II, p. 32.

(206) A.G.R., ch. Cptes, n° 18.338, f° 95, et 111, f° 30 v°.

(207) A.G.R., Ch. Cptes, n° 129, f° 43 et n° 111, f° 31 v°.

(208) A.G.R., Ch. Cptes, n° 129, f° 43 et n° 111, f° 31 v°.

(209) A.G.R., Ch. Cptes, n° 610, f° 8 et n° 111, f° 31 v°.

(209) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.338, f° 95, et n° 111, f° 31 v°.

Le 20 juillet, ce fut le tour de Michiel alias Herman Romhouts (210); Peter de Gruytere (311); Jan Maes(zone) (212); Coenen alias Joris Jans(zone), tisserand (213); le 14 août, Spelle pend Ghysbert Claes(zone), aubergiste à l'enseigne « De Witte Hand » (214); il était depuis un an en prison; Bartholomé Jans(zone) alias Wolff, poissonnier de son état, qui avait « rebel gheweest ». (215)

Après cela, on alla opérer à Utrecht; ainsi le départ de Hollande du duc d'Albe serait marqué par un bain de sang comme l'avait été son départ de Bruxelles. Morillon annonça à Granvelle qu'il y eut trente-huit exécutions à Utrecht. (216) Seules les sentences qui suivent sont venues jusqu'à nous:

1. le chevalier Gerrit de Renesse, ancien châtelain de Waerden, conseiller à la Cour d'Utrecht, iconoclaste. Il fut décapité le 25 août pour « crimen van lese Majeste ende Rebelicheyt ». Son fils avait subi le même châtement deux mois avant. (217)
2. Adriaen de Wael, de Vronesteen; fut décapité pour avoir été en relation avec les confédérés. (218)
3. Henrick Alberts(zone), tisserand; fut brûlé vif parce que mennoniste (219) et surtout parce qu'il avait été appréhendé portant la hallebarde d'un iconoclaste. (220)
4. Elizabeth van der Kercke, veuve d'Adam van Diemen. Elle avait, pour son plus grand malheur, hébergé le prédicateur Jan Arentz. Bien qu'agée de 84 ans, elle fut condamnée à mort et fit d'ailleurs preuve d'un courage peu commun. Elle dit après lecture de la sentence: « Le veau est gras, il faut l'abattre ». (221)

Le seul ménagement qu'on daigna lui prodiguer fut de lui épargner de devoir s'agenouiller devant le billot; on l'assit, solide-

(210) A.G.R., ch. Cptes, n° 18.338, f° 95 v° et n° 111, f° 29 v°.

(211) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.338, f° 96 r° et v°, et n° 111 f° 29 v°.

(212) A.G.R., Ch. Cptes, n° 610, f° 5 v°, et n° 111, f° 31 v°.

(213) A.G.R., Ch. Cptes, carton 130, liasse 52, et n° 111, f° 31 r°.

(214) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.338, f° 97 v°, et n° 111, f° 32 r°

(Ailleurs « De Witte Voet »).

(215) A.G.R., Ch. Cptes, n° 111, f° 30 r°.

(216) G. VAN HAECHT: o.c., t. II, p. 39. *Corr. Granv.*, t. III, p. 338.

VAN VLOIEN: o.c., t. I, p. 180

(217) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.370, f° 24. *Sententiën...*, p. 323.

(218) A.G. La Haye, n° 681 bis. *Sententiën...*, p. 324.

(219) *Mennonites*: nom d'une secte parmi les anabaptistes.

(220) A.G. La Haye, n° 681 bis. *Sententiën...*, p. 325.

(221) *Sententiën...*, p. 325.

ment attachée, sur une chaise. L'exécuteur des hautes œuvres lui ayant ordonné d'abaisser ses mains qui étaient liées, elle lui répondit sur un ton cinglant: « Une fois la tête coupée, les doigts ne peuvent plus souffrir ». Elle lui demanda si son épée était bien affilée convaincue que, vu son grand âge, son cou devait être très coriace.

Trois jours plus tard Spelle était de retour à Bois-le-Duc. (222) Le Conseil des Troubles y prononça près de 200 sentences, ce qui donna pas mal de travail au prévôt. Nous avons retrouvé seulement celles d'Albert Teytszone (ou Feytszone, Trijts, Teyts) (223); Goyvaert van Rullen (ou van Bulcken) (224) et Adriaen Gommaeren (ou Gommerszone), charpentier de son état. (225)

\* \*

L'ancien bourgmestre d'Anvers, Antoine van Stralen, arrêté le 9 septembre 1567, croupissait toujours dans un cachot de Vilvorde.

Le 23 septembre 1568, Spelleken lui rendit visite et en présence du capitaine Francisco de Torres, qui depuis peu gouvernait la bastille brabançonne, il lui donna lecture de l'acte le condamnant « à estre miz au dernier supplice par l'espée, avec confiscation de tous et quelzconques ses bien au proffyt de sa Majesté ». (226)

Pendant son année de détention, le malheureux avait été, à diverses reprises, mis à la torture avec de rares raffinements, ce qui eut les plus fâcheuses repercussions sur sa santé; songez qu'il souffrait de la goutte depuis des années et que le régime des prisons n'était pas fait pour améliorer son état.

Morillon, qui était en grande partie cause de l'inimitié que le cardinal Granvelle ressentait à l'adresse de van Stralen, s'empressa d'écrire à son protecteur: « Plusieurs parlent icy des cruautés faictes par Vargas et Del Rio à Straelen, qui toutefois n'a rien confessé et fait de son mieulx pour s'enfoncer la teste sur le banc. L'on dit

(222) A.G.R., Ch. Cptes n° 111. *Sementiën*..., p. 325. G. VAN HAECHE: *o.c.*, t. II, p. 39. VAN VLOTEN: *o.c.*, t. I, p. 180.

(223) A.G.R., Ch. Cptes, n° 610, f° 10 v°, et n° 111, f° 32 r°.

(224) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.338, f° 98, et n° 111, f° 32 v°.

(225) A.G.R., Ch. Cptes, n° 112, f° 4 v°, et n° 111, f° 30 r°.

(226) A.G.R., Ch. Cptes, n° 111, f° 23 v°.

que Vargas ne se contenta des instruments desquelz avoit usé Herlaer en torture, et en at fait faire des aultres, mesures qu'il se ayde des potences de Straelen qu'il meict par mesures pièces, de ditz les traverses pour entre les dictes pièces serrer les jointures; et dict-on que Del Rio se retira et plora ne pouvant voir dadvantage ce spectacle ». (227) Le prisonnier était suspendu, les aisselles reposant sur les traverses des deux héquilles tandis que dans les montants de celles-ci on passait des barres afin de coincer les articulations du malheureux.

On exécuta la sentence le lendemain 24 septembre 1568 et ce fut le bourreau d'Anvers qui opéra.

Les jambes de van Stralen n'en pouvant plus il fallut le porter à l'échafaud dressé devant le château de Vilvorde. Là on le lia sur un siège et il fut exécuté de la même manière qu'Elizabeth van der Kercke à Utrecht. On rapporte qu'en tendant le cou pour faciliter la tâche de l'homme rouge, l'ancien bourgmestre prononça ces mots: « Pour bonne besogne, mal récompensé. »

Le même jour et au même endroit, Grauwels fit décapiter un pensionnaire de Malines, le seigneur de Bekkerzool, Jean de Casembroot, arrêté, on s'en rappelle, le 9 septembre 1567. La sentence datait du 9 août 1568. Comme à l'ordinaire, ses biens devaient être confisqués au profit de Philippe II mais Francisco de Torres, gouverneur de la forteresse de Vilvorde, s'était déjà approprié de ses meubles et refusa de les restituer, arguant que le duc d'Albe les « luy avoyt baillés pour le soing qu'il navoit eu durant l'emprisonnement ». (228) Disait-il vrai ou pas? Nul document ne permet de le savoir.

\* \*

Le 2 octobre revoit Grauwels à Anvers (229). Il y prend un « lazarus » (230) accusé d'avoir garrotté des habitants aux environs de la ville.

(227) *Corr. Granv.*, t. III, p. 297. A. COSEMANS: *Autoon van Stralen in: Verslagen en Mededelingen der Koninklijke Vlaamse Academie voor Taal- en Letterkunde*, p. 599 ss. *BIOGRAPHIE NATIONALE: sub Stralen (van)*.

(228) A.G.R., Ch. Cptes, n° 111, f° 23 v°, et n° 18.867. *Idem*. *Cons. Tr.*, n° 385.

(229) *Anw. chron.*, p. 70 ss.

(230) Léproux.

Vers la fête des saints Simon et Jude (28 octobre), il opère près de Louvain et, d'ordre du duc d'Albe, y accroche à la potence un homme de septante ans, le bourgmestre de Léau. Son crime? Avoir, sous la pression de ses administrés, ouvert les portes de la ville au prince d'Orange, « sconincx vyandt ». Le Conseil des Troubles avait exigé trois otages, en l'occurrence trois notables de la petite cité. Le bourgmestre et deux autres riverains de la Petite-Geete vinrent au rendez-vous. Spelle leur fit tirer le court-fétu pour désigner celui d'entre eux qui serait pendu et le sort voulut que ce fût le vieillard. Pour ne pas perdre de temps, on le noua tel qu'il venait d'arriver c'est-à-dire botté et portant éperons. (231)

Le 22 novembre Grauwels est derechef à Anvers. Il y exécute par la hart un soldat coupable d'actes de brigandage perpétrés à Wilrijk. Pour pouvoir opérer à l'aise et forcer ses victimes à dévoiler où était caché leur argent, il les avait garrottées. Ses quatre complices assistèrent à la pendaison, attachés aux montants des bois patibulaires. (232)

Le lendemain le prévôt opère sur la Grand'place de la métropole. Il y pend trois hommes et trois femmes dont quatre étaient réputés gueux et avaient pris part à la journée d'Austruweel.

Toujours à Anvers, le 11 décembre, il fait brûler un « lazarus » inculpé de brigandage avec violences. L'opération terminée, il fit fustiger, sur ces mêmes lieux, deux paysans d'Aartselaar et deux bannis en rupture de ban. On les avait surpris dans les bois entourant la métropole à couper des branches de néflier rouge pour en faire des « kolven ». Il s'agit vraisemblablement, comme on était en hiver, d'ancêtres de nos modernes sticks de hockey. (233)

Enfin, pour terminer l'année, le 29 décembre, Grauwels fit décapiter à Vilvorde, Willem Binga, l'unique survivant des gentilshommes qui, après l'échec de Bréderode devant Amsterdam, avaient tenté de rejoindre celui-ci à Emden, mais que la trahison du capitaine de leur navire jeta dans la gueule du lion.

Binga s'était défendu d'avoir quitté le pays dans le but de rejoindre les rebelles. Le Vendredi-Saint il avait encore écrit une lettre au Conseil des Troubles pour dire qu'il était victime d'une coïnci-

(231) *Antw. chron.*, p. 191.

(232) *Antw. chron.*, p. 190.

(233) *Antw. chron.*, p. 191.

dence tragique. Son départ des Pays-Bas n'avait été dicté, prétendait-il, que par le souci de se soustraire à l'action de la justice, non pour des raisons politiques ou confessionnelles, mais parce qu'il était impliqué dans une rixe qui s'était terminée dans le sang. Le Conseil n'en soutint pas moins qu'il avait rendu des services éminents à Beyma, exécuté le 1<sup>er</sup> juin 1567. (234)

#### IV. CULBUTE

A première vue, l'année 1569 ne devait apporter rien de neuf dans l'existence de Grauwels.

Le 29 janvier il exécuta, selon certains, Judocus Bonne nuict (235) arrêté au début de 1568. On lui reprochait d'avoir été de la secte des calvinistes. Il confessa « d'avoir fait Baptiser son enfant au nouveau temple par le chief des sectaires hermanus (236) et d'avoir contribué à la construction de nouveaux temples, d'avoir suyvy les presches et dogmatisations herétiques ». L'homme abjura et eut la tête tranchée. (138 et 237)

Vers cette même époque Spelleken fit un tour dans la région de Ronquières, « roman pays de Brabant », qui passait pour être un foyer d'hérésie. Cela s'étant avéré vrai, il fut décidé de frapper durement. (238)

Le 22 février, il fit exécuter le greffier de la localité, Jehan Fanneau, coupable « d'avoir esté gueu et hugenois et a ceste occasion avoir affolé son curé, ... a proféré paroles hérétiques et a labore pour seduire aultres personnes a sa secte, ... a entretenu aulcuns briseurs de Images ». (239)

(234) *Sententiën...*, p. 353.

(235) V. notes 111 et 138.

(236) Herman MODEN: célèbre théologien protestant et homme politiques; professa aux universités de Cologne et de Copenhague (1520-1605).

(237) A.G.R., Ch. Cptes, n° 111, f° 47 r°.

(238) A.G.R., Ch. Cptes, n° 111, f° 53 v° et *Le Guede fidèle contenant la description du Brabant*, 1772.

(239) A.G.R., Ch. Cptes, n° 111, f° 47.



*La maison dite de Marc-Antoine, demeure de Spelleken,  
située près de la porte de Schaerbeek  
(Fragment du plan de Martin de Tailly).*

Le 26 mars on remit à Spelle deux autres condamnés: Antoine le Chien, mayeur de Ronquières (240), et un nommé Gérard du Bois. (241)

Antoine le Chien avait abandonné « l'ancienne Religion et suivy la nouvelle, frequente les presches et lescole ou consistoire dont Remij Fanneau (242) estoit le chef », et avait mandé à Ronquières quelques briseurs d'images « pour violer la maison et sanctuaire de dieu. ».

Il devait être décapité « et mis lad<sup>e</sup> teste sur ung estacque sur la place dudit Ronquières et le corps enquartele sur quatre coings dudit lieu ». (243)

(240) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.693, f° 5.

(241) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.637, f° 4 r° et v°.

(242) Probablement parent de Jehan Fanneau précité.

(243) A.G.R., Ch. Cptes, n° 111, f° 53 r°.

Par sentence du 25 janvier un certain Paul le Chien (244), parent du mayeur, et un autre habitant de la petite localité, Antoine Stielmans (245), en fuite, avaient été bannis à perpétuité. (246) Stielmans, « sectaire obstiné », avait « poursuivy le Cure dudit Ronquières allant administrez a quelque malade Le St Sacrement Lequel il eust tue sil neust esté empesché et poursuivy dung grand multitude des bons paroichiens pour l'aprehende ».

Rentré à Bruxelles, Spelleken se chargea d'envoyer Gérard du Bois, l'anabaptiste (247), cité plus haut, dans l'autre monde sous prétexte d'avoir « en plusieurs églises danvers brisé les Imaiges signamment aux Jacopins ou il sest vanté d'avoir Rompu un coffre ou bancq et Illecq trouvé beaucoup de gingembre et noismuscades » avec lesquels il s'était livré à des actes sacrilèges. Il avait de plus affirmé « tenir sa femme si bonne vierge que estoit notre damme que nous appellons Ste Marie ». (248) Comme il refusa d'abjurer, Spelleken le fit monter sur le bûcher.

Le supplice se fit avec grand raffinement. Le tas de bois s'affaissa et les flammes ne purent que lécher le malheureux qui hurlait de douleur et suppliait qu'on détachât ses liens pour qu'il tombât dans la fournaise. On acquiesça à sa demande mais Gérard du Bois chût hors du foyer et on le laissa là. Il eut beau implorer d'être jeté dans les flammes; on ne lui prêta aucune attention et le pauvre homme mourut dans les pires souffrances.

\* \*

Ce sont là les ultimes fois qu'on put voir Grauwels dans l'exercice de ses fonctions.

Qu'était-il arrivé entretemps ?

On critiquait de plus en plus, et sans retenue, la conduite ignoble et surtout inhumaine du prévôt. La situation est toutefois à ce point

(244) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.637, f° 1.

(245) A.G.R., Ch. Cptes, n° 601, f° 67 r° et v°.

(246) A.G.R., Ch. Cptes, n° 111, f° 53 v°.

(247) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.637, f° 4 r° et v°, et n° 111, f° 52 r°.

(248) A.G.R., Ch. Cptes, n° 111, f° 52 r°.

confuse que, sans la correspondance de Granvelle, il serait difficile d'y voir clair, beaucoup de documents n'étant pas venus jusqu'à nous.

Dans une lettre qu'il adressait au prélat le 27 février, Morillon écrivait que del Rio — un des membres du Conseil des Troubles, — voulait « à bras tournés passer tout outre ce qu'il entreprend; ce n'est pas pour durer, et s'en pourrait quelque jour trouver mal ». Et cela parce qu'il protégeait l'amman de Bruxelles, Jean de Locquenghien, autre bête noire de Granvelle et de Spelleken. « Ce bon gaillard, poursuit-il, pour faire du bon valet, a mis en lumière la villacquerie que faisait un substitut du prévôt de la cour qui a averti aucuns qu'on les voulait prendre pour en tirer quelque profit. L'on a saisi ledit substitut et une chambrière et trois serviteurs du dit prévôt et voulait l'amman faire information. » On s'empessa de faire remarquer à ce dernier « qu'il ne le devait faire pour ce qu'il était encore en prévention et ainsi a-t-il été forclos de son espoir ». Pour ce qui est de Spelle, il reconnaît cependant que « si l'on s'informe des compositions qu'il a fait, et des avis qu'il a donné aux sectaires par indirect, l'on trouvera de belles choses. Est-ce pas les avertir, quand il a envoyé leur dire le soir qu'ilz tinssent toutes choses prestes lendemain pour y vendre les meubles de sa part à cause qu'ilz estoient de la nouvelle religion? Ilz se sont plus de trois mesnaiges saulvé la mesme nuict avec leur meilleur meuble, et il faisoit après ses vendues à son plaisir de ce qui estoit demeuré ». (249)

D'ailleurs, ce n'était un secret pour personne que Spelle composait avec les suspects dont il désirait s'approprier les biens et qu'il n'hésitait pas de procéder, en cas de refus, à des arrestations arbitraires. Il disait aux intéressés « qu'ilz estoient sur son billet et avoit charge de les prendre, ce que les rendoit craintyfz; si qu'il exigeoit argent tant de l'ung tant de l'autre, par telles menaches, et entre aultres plusieurs dudict Bruxelles se rendoient fugityfz de pure crainte qu'ilz avoient dudict prévost, oires qu'ils n'estoient culpables desdicts troubles ». (250)

On racontait aussi que Grauwels avait « violé une jeune fille laquelle luy apportoit bonne somme d'argent, comme il avoit demandé,

(249) *Corr. Granv.*, t. III, p. 487.

(250) *Mém. anon.*, t. I, p. 84.

promettant luy faire relaxer son père des prisons, et en ne consentant sa perverse vollunté luxurieuse la feroit mruoir avecq sondict père ». (251)

On avait donc commencé par arrêter son substitut, sa chambrière et trois de ses sergents. Cela se passait au mois de mai 1569. Le prévôt, son clerc Conrad Schotte et son lieutenant Joachim Coomans ne coururent plus longtemps en liberté. Lorsque le substitut précité fut pendu, soit le 26 avril, Spelle était déjà en prison. (252)

On nomma tout aussitôt des nouvelles Verges Rouges. (253)

\*

\* \*

« A ce que je crains plus est que l'on veult lever la jambe audict prévost », c'est-à-dire le pendre et, poursuit Morillon, tout le monde soupçonne la délation de l'amman. Le protégé de Granvelle fulmine parce que Spelle est arrêté; il savait que le prélat estimait ce dernier. Le prévôt, dit-il encore, « pour dire la vérité, n'est pas pour ung rel estat; et partant l'on se voudrat arrester à l'opinion conçue contre luy, soit avec raison ou non ». (254) Il importait donc de sauver ce zélé serviteur et ne pas tenir compte de ses petits défauts.

En apprenant l'arrestation de Grauwels, Granvelle écrivit de Rome à son ami l'écoute de Malines et exprima l'espoir que Spelleken se justifierait et serait remis en liberté. (255)

Mais depuis peu un certain changement se remarquait dans l'attitude du duc d'Albe, apparence trompeuse peut-être, celui-ci n'étant pas homme à faire marche arrière. Les chroniqueurs disent qu'il commençait à rendre justice au sens vrai du mot, ce qui étonnait le pays (256). Ainsi, le 6 novembre 1568, pour ne citer qu'un exemple, il avait fait décapiter, à Bruxelles, un capitaine et un fourrier inculpés tous deux d'avoir, sous la menace de leur imposer le logement de bandes de cavaliers et de fantassins, extorqué de fortes sommes en plusieurs localités. (257)

(251) *Mém. anon.*, t. I, p. 85.

(251) *Mém. anon.*, t. I, p. 85.

(252) G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. II, p. 86. A.G.R., Ch. Cptes, n° 3.635.

(253) G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. II, p. 82.

(254) *Corr. Granv.*, t. III, p. 524.

(255) *Corr. Phil.* II, t. II, p. 101.

(256) G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. II, p. 422 (\* Duc d'Albe dede justicie dat te verwonderen was. »). HENNE et WAUTERS: *o.c.*, t. I, p. 422.

(257) G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. II, p. 109.

Godevaert van Haecht rapporte que, depuis le 11 janvier 1570, Spelleken était enfermé au Treurenborch et il ajoute que peu de temps avant il avait failli recouvrer la liberté mais que, sur ces entre-faites, les charges contre lui s'étaient aggravées grandement. (258)

On prétend que le prévôt occupait le cachot que venait de quitter le poète Jean-Baptiste Houwaert. (259)

Et les rôles furent renversés.

Spelleken qui, des centaines de fois, s'était rendu dans les prisons pour donner aux détenus lecture de la sentence les condamnant à mort, se trouva, cette fois, de l'autre côté de la barrière. Le 10 février 1570, il vit entrer dans son cachot celui qui lui avait succédé dans ses fonctions, le capitaine Jean Bolea.

Après qu'il lui eût rappelé le procès criminel ouvert contre lui « à cause de plusieurs et diverses fautes concussions, oppressions, extorsions, grâces et Relaxations faictes au dehors et contre sa commission et aultres énormes délits perpétrés et commis durant et soubz pretext de Son office », Jean Bolea l'informa que le Conseil des Troubles l'avait condamné à « estre exécuté par la corde et tous ses biens confisquez au prouffit de Sa Ma<sup>te</sup> ». Pour se rendre au lieu du supplice « sur sa poictrine seroit attache en grosses lettres ce que sansuyt: Pour avoir vexé les Innocens et faict exécution de son serviteur ayant livré des justes... Pour avoir soubz pretexte de Justice commis diverses énormes oppressions concussions et extorsions. » (260)

L'exécution était fixée au lendemain, sur la place des Bailles, à deux heures de l'après-midi. (261)

Son clerc Conrad Schotte et son lieutenant Joachim Coomans reçurent aussi la visite du capitaine Bolea et s'entendirent condamner à huit ans de galères (262) et à la confiscation de leurs biens.

(258) G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. II, p. 120.

(259) A. WAUTERS: *o.c.*, t. III, p. 33.

(260) A.G.R., Ch. Cptes, n° 111, f° 81 r°.

(261) Actuelle Place Royale.

(262) A.G.R., Ch. Cptes, n° 111, f° 81 r° et v°. Idem, Ch. Cptes — Acquis, n° 3.635.

La majeure partie de la population de Bruxelles et des environs se pressait, tels des harengs encaqués, sur la place des Bailles dès le lever du jour. Ce 11 février demeurerait une date faste dans les annales de leur existence. Pour une fois on se rendait de gaieté de cœur à une mise à mort.

On amena d'abord Schotte et Coomans qui furent attachés aux montants du gibet et on les fustigea à sang. (263)

Lorsque Spelleken arriva sous les bois patibulaires, il alla embrasser ses deux collaborateurs et dit: « Voilà ce qu'il en coûte de servir les grands » (264). D'après l'auteur des *Mémoires Anonymes*, il aurait alors menacé le bourreau — son ancien coéquipier —, de pendaison s'il osait exécuter les ordres. (265) Selon Rombaut, il aurait gravi l'échelle avec autant de fermeté que de résignation et se serait lancé lui-même dans le vide. (266) Par contre, Godevaert van Haecht prétend qu'il demanda à l'exécuteur des hautes œuvres de faire vite avant que le désespoir ne l'envahisse. (267)

Comme on voit, les divergences ne font pas défaut sur l'attitude de Grauwels au seuil de la mort, mais tous sont d'accord sur le fait que, une fois que la vie l'eut quitté, les cheveux et la barbe du prévôt, de roux qu'ils étaient « se muèrent noir aprez qu'il fut estranglé ». (268)

Nous avons questionné plusieurs médecins à ce sujet. Tous ont été formels: ce virement de couleur est impossible. Ce doit donc être le fruit de l'imagination du peuple pour démontrer que le prévôt n'était, en réalité, qu'un suppôt du diable.

L'exécution finie, Schotte et Coomans furent reconduits au Treurenborch et y attendirent d'être envoyés aux galères. (269)

La garnison espagnole eut pitié de Grauwels. Pour eux, il était la victime innocente jetée en pâture à l'opinion publique. Lorsque son corps fut détaché de la potence, une multitude d'officiers et une

(263) G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. II, p. 123.

(264) G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. II, p. 123.

(265) *Mém. anon.*, t. I, p. 85.

(266) *Antw. Chron.*, p. 215.

(267) G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. II, p. 123.

(268) *Mém. anon.*, t. I, p. 85. *Antw. chron.*, p. 215. G. VAN HAECHT:

*o.c.*, t. II, p. 123.

(269) A.G.R., Ch. Cptes, n° 111, f° 81 r° et v°.

cinquantaine de porteurs de torches escortèrent processionnellement la dépouille jusqu'à la chapelle du couvent des Dominicains (270) où elle reçut une sépulture.

L'historiographe de cet ordre, le Père Aerts, ne parle pas de cette inhumation ni de la tombe de Grauwels. Il faut croire qu'il n'en demeure nulle trace dans les archives et épitaphiers des Pères Dominicains de Bruxelles. (271) Le tombeau de notre triste héros avait-il été scellé d'une pierre muette? Si oui, cette dernière aura vraisemblablement été détruite lors du bombardement de Bruxelles par les mortiers de Villeroy en 1695. Il se peut aussi qu'avec les années et avec notre rattachement à la maison autrichienne, les pères n'aient nullement cherché à se vanter de posséder les restes d'un aussi sinistre individu.

Les deux « ministres » de Grauwels, Schotte et Coomans, quittèrent le Treurenborch en compagnie d'autres condamnés et gagnèrent, par la route, Anvers ou Middelbourg. De là, on les conduisit par bateau jusqu'à un port espagnol de l'Atlantique d'où, enchaînés, ils traversèrent à pied la péninsule pour atteindre la Méditerranée où les galères les attendaient.

Les recherches faites, à notre demande, à Simancas n'ont pas permis de retrouver la trace desdits « ministres ».

La biographie de Joachim Coomans n'est pas connue. Par contre, il nous a été donné de pouvoir retracer celle de Conrad Schotte. (272)

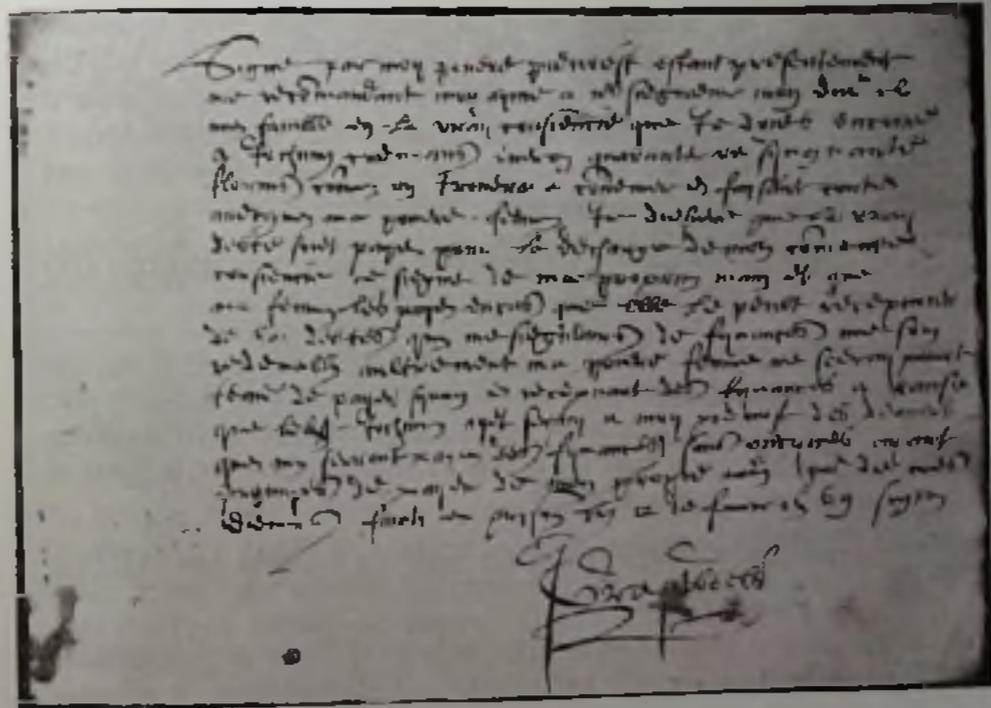
Quatre jours après l'exécution de Spelleken, soit le 15 février 1570 (n.s.), on exposa sur la place des Bailles la servante du prévôt, Clara van Heysbeke. Elle y fut fustigée à sang et dut embrasser la potence qui avait servi à l'exécution de son maître. Après cela, elle prit le chemin de l'exil. On lui imputait de nombreux faits répréhensibles avec l'ancien prévôt. (273) Les documents n'en disent pas plus.

(270) *Antw. chron.*, p. 215.

(271) Correspondance échangée avec le R.P. De Meyer du couvent des PP. Dominicains, à Bruxelles.

(272) A paraître.

(273) *Antw. chron.*, p. 216.



Prisonnier au Treurenborch,  
Grauwels reconnaît devoir de Parquet à son lieutenant Coomans  
(A.G.R., Ch. Cptes, Acquits, n° 3635)

## V. EPILOGUE

Les documents relatifs à la confiscation des biens des condamnés existent encore.

Conrad Schotte n'enrichit point Philippe II car il ne possédait rien. (274) Le mobilier de Joachim Coomans fut vendu par les « tauxeurs » pour apurer sa dette vis-à-vis des pauvres de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Chapelle à qui appartenait la maison qu'il avait occupée jusqu'au moment de son arrestation. (275)

Clara van Heysbeke, elle, jouissait d'une rente annuelle de 75 florins sur les domaines de Brabant au Quartier de Bruxelles. (276)

(274) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.396, f° 46 r°; n° 18.398, f° 51 v° et n° 18.399, f° 43 v°.

(275) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.396, f° 46 r°; n° 18.398, f° 51 v° et n° 18.399, f° 43 v°; A.G.R., Ch. Cptes — Acquits, n° 3.635.

(276) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.399, f° 42 v°.

L'ex-servante de Spelleken avait eu affaire, jadis, avec la justice ecclésiastique, non en accusée mais en requérante. (277) Le 14 octobre 1559 elle avait, en effet, esté devant l'officiel de Cambrai pour obtenir l'annulation de son mariage avec Jeronimus van Liere. Ce dernier entretenait des relations coupables avec une autre femme et cela de façon outragante pour l'épouse légitime.

Quant à Spelleken, son office prévôtal l'avait bien enrichi. (278) Il ne possédait pas moins de quatre maisons (279):

1. celle qu'il avait habitée avec son ménage au Sablon et dont une partie, on s'en souvient, avait été aménagée en prison par le duc d'Albe. Pour beaucoup de condamnés, elle était la dernière halte avant l'échafaud, la hart ou le bûcher. Les bureaux de la prévôté s'y trouvaient également.

Une fois confisquée, elle fut prise en location par Philippe Bonte;

2. « une maison avec jardin fruitier » près de la Porte de Schaerbeek. On l'appelait communément « Maison de Marc-Antoine. », à croire que la façade s'ornait d'un buste ou d'un relief représentant ledit empereur.

Personne ne la voulut prendre en location et, en désespoir de cause, on finit par la laisser à Charles Boisschot pour le prix dérisoire de 40 florins l'an; (280)

3. un immeuble sur le Ruysbroeck appelé « Le Faucon » et sur lequel l'avocat fiscal du Brabant, Jean de Boisschot, possédait une rente de cinquante florins l'an. Il en devint propriétaire après que le duc d'Albe eut abandonné le dessein de le convertir en infirmerie de son hôtel; (281)

4. une maison dite « De Guldene Poorte » près de la Grand'place. (282)

(277) A.G.R., Ecur et Audience, n° 1.771<sup>13</sup>. Idem, Office fiscal, n° 1.267.

(278) G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. II, p. 123.

(279) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.386, f° 44<sup>ro</sup> et 45<sup>vo</sup>; n° 18.399, f° 43<sup>ro</sup>, et Acquits n° 3.635.

(280) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.399, f° 43<sup>ro</sup>.

(281) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.296, f° 43<sup>vo</sup>; n° 18.397, f° 45<sup>ro</sup>.

(282) A.G.R., Cons. Tr., n° 181.

L'inventaire des biens meubles du prévôt fut dressé le 18 mai 1569 par les « tauxeurs » commis par le capitaine Bolea. (283)

Hormis le mobilier proprement dit, très riche, on relève parmi les objets de valeur: « ung bachin et aguière d'argent », deux pots en étain, une coupe dorée, 41 tasses en argent massif, deux tapisseries décorées de personnages, quatre tapisseries à verdure et trois autres aux armoiries de la ville de Louvain. (284)

Grauwels possédait une galerie de tableaux; (285) le relevé signale deux Crucifixions, un Jésus et Sa Mère, trois Madones, une Pieta, deux Marie-Madeleine, un Abel et Caïn, les Rois Mages, un Moïse, etc. On y trouve aussi de nombreux portraits dont deux de Philippe II, un de la reine, deux de l'empereur Maximilien, un de la sœur du roi, du duc de Savoie, du duc de Parme, de la duchesse de Parme, de Marie de Hongrie et un de Spelleken lui-même. Signalons encore un tableau représentant un labyrinthe ainsi qu'une vue de Paris peinte sur papier.

On trouva également onze halberdars, deux arquebuses, un pistolet, un chariot, des harnachements, dont une selle de dame, et que dire de ses écuries qui passaient pour avoir les plus belles montures de son temps! (286) On y dénombra douze chevaux dont, probablement, la jument blanche du comte de Hornes.

Au nombre des papiers relatifs à ces confiscations et à l'apurement de certaines dettes, on trouve une note concernant la pension de Joachim Coomans durant son séjour forcé au Treurenborch. Le document date du mois de mai 1570 et nous apprend que ladite pension se montait à « quarante livres de quarante gros monnaie de flandre la livre » au bénéfice de Laurentio Perez, châtelain de cette prison. On se basait sur un autre écrit par lequel le défunt prévôt avait reconnu, le 12 février 1569, devoir de l'argent à son lieutenant. Cette dernière pièce dit en substance: « Signe par moy povre preuvost presentement me recomandant moy(m)ayme a n<sup>tre</sup> Siegneur mon

(283) A.G.R., Ch. Cptes, n° 18.394, f° 34<sup>vo</sup>; idem, Ch. Cptes, Acquits, n° 3.635.

(284) A.G.R., Ch. Cptes, Acquits, n° 3.635.

(285) A.G.R., Ch. Cptes, Acquits, n° 3.635.

(286) G. VAN HAECHT: *o.c.*, t. II, p. 123.

duc... ce me samble en la vray consiencie que Je doues encoire a Joachim coemans environ quarante ou synquante florins come on trouvera a convenir en faisant conter avecques ma povere femme... Je diesiere que la vray debte soit paye pour la decharge de mon consiencie... et que ma femme les paye en cas que elle le peult recep(voir) de la debtes que mesigneurs de fynances me son redevable aultrement ma povere femme ne sceray poinct tenu de payer... faict en prison cy 12 de fevrier 1569 ». (287)

Ce n'est pas à Coomans seul que Grauwels devait de l'argent; certains de ses subordonnés attendaient depuis des mois le paiement de leurs « gaiges ». Après son exécution, un de ses lieutenants, Gomaer van Wavere, s'adressa en son nom personnel et en celui de ses sergents au capitaine Rolea pour que justice leur soit faite. Il espérait une solution rapide vu qu'ils étaient tous « bien cor-argent » et avaient déjà « engagés leurs armes, bêtes et arcquet buses ». (288)

Jan Grauwels alias Spelleken avait épousé, en 1550 ou peu avant, Marie van den Eeckhout, fille de Jean et de Gudule Montcornet. De cette union nous savons que deux enfants au moins étaient nés dont, seule, Elisabeth est connue de nom. (289)

On ignore tout de la vie de famille du prévôt. Il eut été intéressant de connaître le comportement de l'épouse vis-à-vis de ce mari qui lui procurait tant de bien-être mais dont la conduite était ignoble, conduite qu'elle ne pouvait ignorer vu que toute la ville, voire tout le pays, en parlait.

Marie van den Eeckhout n'entre en scène qu'après la mort de son époux.

Le Conseil des Troubles l'autorisa, au mois de mai 1569, à vendre deux chevaux pour se procurer quelque argent, ce qui lui permit de subvenir pendant un certain temps à ses besoins.

(287) A.G.R., Ch. Cptes, Acquits, n° 3.635.

(288) A.G.R., Etat et Audience, n° 1.177<sup>20</sup>.

(289) L'éditeur des « Mémoires anonymes » dit que Grauwels laissait un fils, qu'il qualifie de messire, portant également le prénom Jean (t. 1, p. 25, note). Aucune généalogie ne fait mention de ce fils (B.R., Mss 6.521, f° 27).

Cet argent dépensé, elle s'adresse au duc d'Albe pour qu'il veuille se pencher sur son sort. Sa requête nous apprend qu'en plus de ses deux enfants elle avait aussi sa belle-mère à charge. Tous ses biens, dit-elle, ont été saisis sans qu'on ait pris soin de faire la part de ce qui lui appartenait en propre et « des biens communs constant le mariaige ». On avait enlevé « les habillementz et accoustrements de la suppl<sup>te</sup> et de lad<sup>e</sup> vieille mère et de leurs desdicte fille », de sorte qu'il ne lui était resté de siège pour s'asseoir, « ne licet coussin ou linceul pour se coucher ou se reposer ». De plus, on l'avait laissée « sans douaire ne chose que soyt au monde pour se nourrir avecques sesdictes filles et mère », au point qu'elle serait sous peu « contraincte de mendier ».

Elle avait déjà vendu « non seulement aucuns accoustrements de sond<sup>t</sup> feu mary mais aussi ses propres accoustrements après avoir tout chargé ses biens immeubles qu'il estoit possible de les charger pour continuer le service que sondict mary a faict a sa Ma<sup>te</sup> pour la defense de Leglise Catholique et quelle na retenue le moyen pour faire aucune poursuyte au conseil de Sa Ma<sup>te</sup> lez V<sup>re</sup> Exc<sup>ce</sup> touchant le droict que a elle poudroit competer es dicts biens confisque ». En toute humilité donc, elle suppliait le duc de prendre en considération « le grand service que led<sup>t</sup> feu prevost a faict à Sa Ma<sup>te</sup> et a leglise catholique et a tout les pays bas », ce qui ne devait pas être l'avis de ses compatriotes. Pauvre suppliante, elle ne pouvait, disait-elle, être tenue pour « coupable du faict de sond<sup>t</sup> feu mary »; elle espérait voir le duc ordonner au receveur de Brabant « de payer à elle la somme de deux mille florins et deux cent florins pour son part du mariaige », argent que son mari n'avait pas hésité à « consumer » au service du roi. Cette somme pouvait être défalquée de sa part de douaire à fixer ultérieurement. Elle escomptait des mesures urgentes vu qu'elle était « délaissée de tous ses parens et amijs », ce qui se conçoit aisément. (290)

On ne sait quelle suite fut réservée à cette demande, une fin de non recevoir vraisemblablement vu que la confiscation des biens de Grauwels se compliquait de malversations faites par les officiers chargés de l'opération.

Après cela, on perd toute trace de la veuve de Spelleken.

(290) A.G.R., Ch. Cptes, Acquits, n° 3.635.



Requête adressée au duc d'Albe par la veuve de Grunvels alias Spelleken (AGR, Ch. sptes, Aquits, n° 3635).

La « huys van Marc Anthonie », jadis propriété du prévôt, était située, on s'en souvient, près de la porte de Schaerbeek, dans cette partie de la ville comprise entre la première et deuxième enceinte. Elle se trouvait en plein champs. Le chemin qui passait devant la demeure avait été baptisé par le peuple « Spellekensweg », puis lorsqu'il fut pavé « Spellekensstraat », dont, par ignorance, on fit plus tard « Rue des Epingles ». Son assiette se trouve sous les actuelles rues Vésale et du Gouvernement provisoire. La maison elle-même était située sur l'axe de la rue Royale.

Après avoir appartenu au pourvoyeur des échafauds et avoir passé en diverses mains elle allait être convertie en couvent.

« En 1633, les prêtres de la Congrégation de l'Oratoire, instituée par le cardinal de Bérulle, appelés de France par l'archevêque de Malines, sous la conduite des pères François Bourgoing et Hugues Quarre, allèrent s'installer dans la Spellekens huys, près de la porte de Schaerbeek.

» Ils y furent remplacés en 1669 par les Dominicaines anglaises qui, en 1660, étaient déjà logées à Vilvorde. C'est le cardinal Philippe-Thomas Howard, fils du comte d'Arundel, issu de l'Ordre de Saint Dominique, qui fit pour ces religieuses l'achat de la maison. Il la paya 20.000 florins avec le terrain étendu sur lequel elle avait été bâtie.

Cette construction vétuste menaçait de s'écrouler. Les religieuses en firent bâtir une autre, avec une petite église dans la partie la plus élevée du jardin, à côté de la rue Notre-Dame-des-Neiges. Elles allèrent habiter ce nouveau bâtiment en 1778. »

Les Dominicaines anglaises disparurent sous la République. Elles avaient créé dans leur domaine « de beaux jardins en amphithéâtre d'où la vue était superbe. Pour cette raison, une ruelle voisine qui a disparu depuis la transformation du quartier Notre-Dame-aux-Neiges conserva pendant longtemps le nom de rue des Jardins d'Idalie. Les travaux furent effectués après 1830 ». (291)

(291) L. HYMANS: o.c., t. I, p. 390, et t. II, p. 6. E. SPELKENS: o.c., p. 6.

Le public bruxellois connaît Spelleken par une légende apocryphe dans laquelle il est question de sa rencontre avec trois chaudronniers de Malines et cela pour l'avoir lue dans le « *Brabantsch Sagenboek* » d'A. De Cock et I. Teirlinck (292) qui l'ont empruntée aux « *Légendes bruxelloises* » de V. De Vogel (293) qui, lui, la trouva dans les « *Chroniques des Rues de Bruxelles* » de Colin de Plancy. (294)

L'anecdote est dénuée de fondement historique et le dernier auteur cité peut être considéré comme en portant l'entière responsabilité.

Résumons-la.

Par un froid matin de février 1570, peu de temps après l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, trois chaudronniers, chargés de leur lourde et encombrante marchandise, suivaient la route qui conduit de Malines à Vilvorde.

Chemin faisant, ils aperçurent, marchant devant eux, un homme aux allures étranges. Il s'appuyait sur un gros bâton et portait un long couteau de chasse à la ceinture. Son vêtement, noir comme celui d'un veuf, était rapé, ses chaussures roussies et son bonnet fané.

Les regards obliques qu'il ne cessait de jeter à gauche et à droite intriguèrent nos joyeux compagnons. Ils s'approchèrent de lui et, pour entrer en conversation, lui demandèrent s'il ne voulait les aider à porter leur lourde charge. L'homme hésita un instant, puis acquiesça.

Il amena la conversation sur les événements de l'heure et leur demanda s'ils ne possédaient ou n'avaient vu distribuer des libelles diffamatoires contre le duc d'Albe; on dit aussitôt pis que pendre de ce dernier et chacun d'y aller de sa petite appréciation aigre-douce.

L'étrange promeneur était, faut-il le dire, Spelleken.

Sur ce, on arriva à Vilvorde. Pour récompenser celui qui les avait aidés à porter leurs chaudrons, les trois Malinois l'invitèrent à venir casser la croûte dans une auberge située en bordure de l'esplanade du château-prison. Tout en mangeant ils virent qu'on installait trois potences sur la place. Grauwels y trouva matière à plaisanterie disant: « Celles-là ne nous sont pas destinées vu que

(292) A. DE COCK et I. TEIRLINCK: *Brabantsch Sagenboek*, t. III, p. 163 ss.

(293) V. DE VOGEL: *Légendes bruxelloises*.

(294) COLIN DE PLANCY: *Chroniques des rues de Bruxelles*.

nous sommes quatre! » A quoi un des compères répliqua: « Il faut croire que ce maudit Spelleken opère encore à Vilvorde ».

Au même instant, des soldats espagnols firent irruption dans la salle d'auberge et les chaudronniers crurent leur dernière heure venue; mais ce fut leur énigmatique compagnon qu'on arrêta pour le pendre aussitôt.

L'exécution de Spelle est aussi mentionnée dans la « *Chronique d'Ypres* » d'Augustin von Hernighen (1562-1595) reposant à la bibliothèque de Courtrai (295) et dans la « *Chronique* » de Henricus vanden Coelput (1606-1669) de la bibliothèque communale de Malines. (296)

Le souvenir du prévôt s'estompa assez vite alors qu'en d'autres temps, un tel personnage eut été chansonné, stigmatisé dans des plaintes populaires et son nom passé dans le langage courant pour désigner un être d'une grande cruauté ou encore employé pour faire peur aux enfants.

Grauwels n'eut pas même cet honneur posthume; l'oubli trouva bon de l'effacer de la mémoire de ses contemporains et davantage de celle des générations ultérieures. Il est vrai qu'en perdant Spelleken, les Belges n'étaient pas débarrassés du duc d'Albe; le régime de terreur continuait...

(295) Bull. Commission Royale d'Histoire, t. 85 (1921), p. 16.

(296) LE FOLKLORE BRABANÇON, t. 17, p. 176.

## *Un musée indien à Saint-Gilles*

Œuvre du peintre Jean Robie

par

E. OP DE BEECK

**L**ES MEILLEURS DECOUVERTES sont celles que l'on fait à l'improviste — Récemment, il m'a été donné de faire connaissance avec l'œuvre d'un peintre, d'un artiste presque oublié.

L'homme passe, l'œuvre reste, dit-on. Sans doute l'œuvre reste, mais dans combien de mémoires? Voyons ce qui se passe dans les grandes villes: on meurt et on est oublié. La vie nerveuse qui y règne ne laisse guère le temps de penser aux disparus. Prenons comme exemple le cas qui nous occupe: « Jean Robie ».

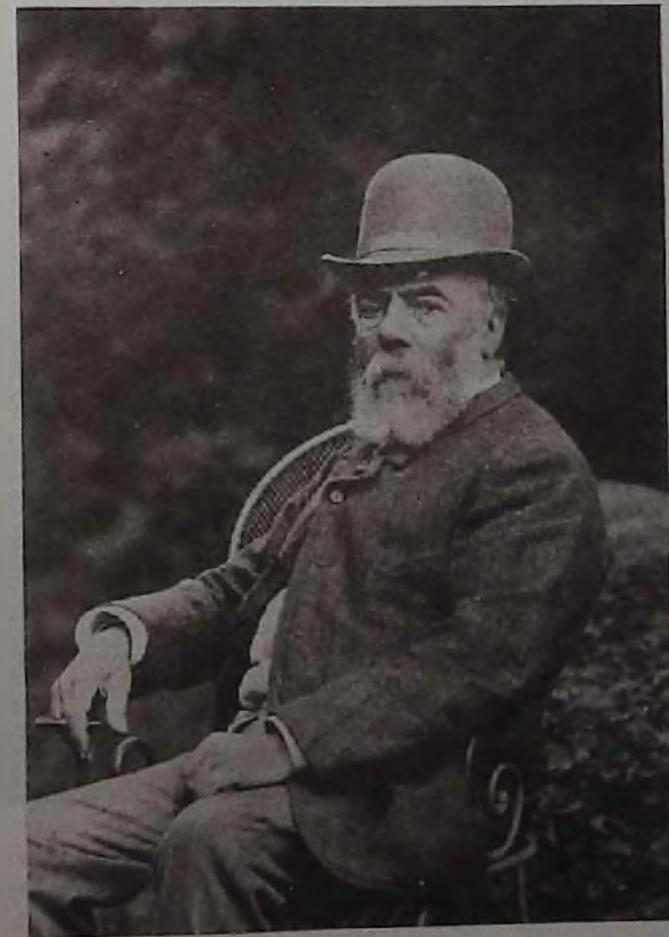
Sauf le nom d'une rue à Saint-Gilles et trois ou quatre tableaux qui « reposent » au Musée des Beaux Arts, il n'y a plus rien à Bruxelles qui nous rappelle sa carrière, et pourtant...

Jean Robie est né à Bruxelles le 19 novembre 1821. Sa mère, il l'a connue à peine. Son père était un modeste serrurier établi rue Haute. Veuf, celui-ci ne tarda pas à se remarier. Ce fut pour le jeune Robie le début d'une période difficile, sa belle-mère ne s'entendant guère avec lui. C'est ainsi qu'elle lui reprocha souvent de perdre son temps à crayonner et dessiner sur toutes les surfaces — toiles — murs — papiers, assez grandes pour supporter quelques traits.

Car dès son jeune âge, Jean Robie avait le goût du dessin et de la peinture. — Ce fut après une dispute de famille que notre

artiste en herbe décide de quitter la maison paternelle. Il prit le chemin de Paris, sans argent et sans savoir chez qui s'adresser.

Nous apprenons qu'à Paris, où Jean Robie fréquenta plusieurs artistes dont certains acquérèrent plus tard une grande renommée, il connut surtout la faim et les privations. C'est pour ce motif qu'il retourne à Bruxelles après un séjour d'un an environ dans la capitale française.



*Jean Robie, assis à l'entrée de son jardin  
(vieux photo archives familiales).*

A l'académie de sa ville natale, il suivra les cours de peinture et de dessin. Pour vivre, il peint et tâche de vendre ses modestes tableaux. Il faut noter que nous sommes en 1841-1842. Le Prince de Joinville vient de ramener de St. Hélène les cendres de Napoléon. A cette époque, les portraits de l'Empereur sont donc très demandés tant à Bruxelles qu'à Paris d'ailleurs, et c'est en vendant des « Napoléon » que Jean Robie parvient à subsister.



*Le sujet préféré du maître : une composition avec des fleurs et des fruits (d'après une vieille photographie trouvée dans les archives de famille).*

Sa véritable vocation, pourtant, il n'allait pas tarder à la trouver. Alors que sa clientèle habituelle — des anglais de passage à Bruxelles — petit à petit l'abandonnait, il se mit, sur les conseils de la directrice de la salle de vente où il écoulait ses œuvres, à suivre l'inspiration de son âme d'artiste: la peinture des fleurs et des fruits.



*La façade de l'hôtel de la chaussée de Charleroi où fut transféré le musée indien de Jean Robie. Vue de la façade telle qu'elle existait avant transformation (d'après un ancien document, archives de famille).*



*Le musée indien de Juan Robie tel qu'il se présentait dans la propriété du peintre  
(photo originale d'après une vieille plaque photographique).*

Nous le trouvons au « Salon de Bruxelles » en 1843, où sa présence ne fut guère remarquée (1). Cinq ans plus tard en 1848, au même salon, et à peine âgé de 37 ans, il obtient la médaille d'or. La bonne voie semblait prise.

Après Bruxelles, vient Paris; en 1851, il obtient au salon qui s'y tient, la médaille de troisième classe. En 1853, il obtient à l'exposition Universelle de Paris, une mention honorable, avec son tableau — une nature morte — intitulé « le pain et le vin ». Dès maintenant, il participe activement à la vie mondaine de sa ville natale; les années difficiles sont passées, il se crée à la fois renommée et fortune.

En 1857, il s'installe à la chaussée de Charleroi, en plein cœur du quartier chic de l'époque. Il occupe un vaste hôtel de maître avec parc. Ce dernier, qu'il fera aménager avec goût, sera désormais son lieu de prédilection; c'est là qu'il trouvera ses « modèles » à lui, ses fleurs et ses fruits. Notons que ce parc existe toujours, quoique morcelé et étroitement entouré de bâtisses.

Parlant à un ami il dira un jour: « Je trouve la nature trop belle dans notre contrée, durant les périodes de l'année où, en plein épanouissement, les fleurs et surtout les roses, nous offrent la fête ravissante des couleurs ». — Pendant tout le printemps et l'été il travaillait, peignant ses vastes tableaux de fleurs et de fruits. Et lorsque l'automne brumeux de nos contrées avait arraché les dernières feuilles de ses fleurs, le maître faisait ses malles et s'en allait à la recherche du dieu-soleil, dans le Midi, en Espagne, aux Baléares, au Maroc, en Egypte, peu importe où, pourvu qu'il retrouvât la nature en pleine vie. Il aimera la nature abondante des tropiques. Sa lecture académique « *Le paysage des tropiques* » dont nous reproduisons une petite citation, nous en donne une idée.

« Le peintre qui, pour la première fois, se trouve en présence » de ces merveilleux paysages, ne peut se défendre d'un mouvement » de stupeur et d'admiration, tant ce monde étrange est en désaccord » avec ses idées reçues, avec ses théories esthétiques.

(1) On y signale entre autres la présence d'œuvres de Van Ost, Charette-Duval, Fourcault, Haughem, Louise Stephanie, Van Gent, Van Marke, et quelques Parisiens, parmi lesquels il faut citer: « A. Chazal, de Fontaine (Mme) Jacobles et Michier (Melle), Chevalier Michel — Notice de J. Robie, Bruxelles 1911.

» Après une traversée monotone et interminable, ou rien n'a  
 » pu le préparer à ce nouveau spectacle, il se demande si c'est bien  
 » là l'idéal rêvé, si le beau, en un mot, consiste dans la profusion  
 » d'ornements dont la nature est parée. Mais c'est en vain qu'il  
 » consulte sa conscience, tout ce qui l'environne trouble son enten-  
 » dement et lui fait oublier son art; les clartés triomphantes, invrai-  
 » semblables, répandues sur un fouillis de plantes bizarres, au  
 » feuillage lustré qui semble découpé à l'emporte-pièce, l'éblouissent  
 » et l'effarouchent; ces cocotiers empanachés dominant les masses  
 » verdoyantes, ces palétuviers enguirlandés de lianes fleuries où tous  
 » les tons de la palette se heurtent et papillotent, sont tellement  
 » en dehors de son objectif habituel, qu'il ne songe guère à s'écrier,  
 » comme le vaillant peintre Courbet, devant un site agreste: Il y a  
 » quelque chose à faire ici, car ces splendeurs sont inexprimables en  
 » peinture. L'imagination reste confondue à l'aspect de cette végé-  
 » tation tout débordante de sève, c'est un décor magique: un régal  
 » pour les yeux mais rien d'autre, le cœur, en somme, n'est point  
 » touché. Bref, ce qui est prodigieux ou phénoménal, ne peut se  
 » réduire en art, pas plus qu'on ne réduit la chaîne de l'Himalaya  
 » pour la reporter sur une toile peinte.

» D'autre part, au point de vue de la couleur ou de la fluidité  
 » de l'air ambiant, il n'y a pas le moindre rapport entre la magni-  
 » ficence étourdissante de la nature tropicale et la sérénité qui  
 » caractérise nos paysages vaporeux, si religieusement interprétés  
 » par les Hobbema, les Rousseau, les Corot et les Fourmois.

» Si ces maîtres nous séduisent, nous transportent, c'est qu'ils  
 » peignent d'une façon touchante les sentiments que nous éprouvons  
 » dans nos campagnes et dans nos forêts silencieuses. Ce sont de  
 » vieux amis qui nous dévoilent le secret de leur âme, leur manière  
 » de voir, de sentir. Emus, subjugués, nous les suivons avec bonheur  
 » à travers champs, à travers bois et bruyères, le long d'un ruisseau  
 » discret et limpide, ou sous les chênes rustiques abritant de modestes  
 » chaumes, dénués d'intérêt au yeux du vulgaire, mais qui leur  
 » suffisent pour enfanter des chefs-d'œuvre. D'une sensibilité  
 » exquise, passionnément consciencieux de leur pays, ils n'allaient  
 » pas au loin, par delà les monts et les mers, à la recherche de nou-  
 » veautés tapageuses, estimant, avec raison que toute une existence  
 » de labeur suffit à peine à l'artiste pour s'imprégner de l'air natal. »

Outre ces voyages dans les pays lointains, il aime passer annuel-  
 lement quelques jours sur la côte, et plus spécialement à Ostende.



*Une autre vue du musée reconstitué qui permet de se rendre compte  
 de la diversité et de la richesse de la collection.*

Détail pittoresque, son amour pour la liberté et la nature inviolée l'amena presque toujours en dehors... de la ligne des poteaux indiquant les limites des bains!

Cette habitude faillit lui coûter cher. — L'événement se passe le 7 août 1867. Jean Robie prenait son bain comme d'habitude assez loin des autres baigneurs. Apercevant une jeune fille en détresse, il se précipita dans la mer pour la sauver. Arrivé à sa hauteur, il s'aperçut que tout près d'elle, un autre corps flottait dans l'eau: le corps du chaperon de la demoiselle. Bon nageur, le peintre entreprit de sauver les deux naufragés, ce qu'il aurait réussi, si un employé des bains — qui ne savait pas nager, lui — n'était venu à la rescousse. Cette intervention maladroite eut comme conséquence, paraît-il la noyade du jeune homme.

Jean Robie lui-même, et la jeune fille ne se sauvèrent que de justesse. Cette aventure fut décrite par le peintre dans une notice — quelques tirés-à-parts seulement nous sont restés — intitulée: « *Impression d'un noyé* ».

Dans une autre publication « *Le paradis d'Ostende* » nous trouvons la description d'une autre aventure, également une histoire vécue. Cette description est pour le peintre l'occasion de nous faire revivre Ostende et ses environs tels qu'ils existaient il y a déjà plusieurs décades.

Cette épopée assez amusante a comme décor, plus particulièrement la plage — encore vierge — située entre Ostende et Mariakerke, et comme personnage principal tout simplement, S.M. Marie-Henriette, deuxième Reine des Belges... C'est à l'artiste lui-même que nous empruntons cette « citation ».

« Enfin, en descendant sur la grève, vis-à-vis de l'établissement »  
« culinaire que nous venons de voir en passant, ou rencontrait »  
« l'extrême-frontière des cabines de bain. Au delà, après avoir »  
« franchi un terrain neutre aboutissant loin de la commune de »  
« Mariakerke, on entrait dans le paradis: le rivage illimité des gens »  
« économes, où les amateurs de pleine eau pouvaient à la rigueur se »  
« passer de feuilles de vigne: que vouliez-vous de plus? Il fallait »  
« voir ça les jeudis, à la première heure, lorsque les soldats de la »  
« garnison, alignés sur le sable, se débarrassaient en douze temps et »  
« non moins de mouvements de leurs souliers, chaussettes, veston, »  
« culotte et le reste: en un clin d'œil, le régiment semblait se

» métamorphoser en un fouillis de crevettes. Puis, aussitôt, sur un »  
» commandement lancé d'une voix de stentor, toute la troupe »  
» hurlante se précipitait, pêle-mêle, dans les flots épouvantés.

» Rien n'était plus étrange que cette rive balnéaire; à chaque »  
» instant le promeneur pouvait y recueillir une foule d'observations »  
» sur les barrières fictives qui séparent la pudeur d'eau douce d'avec »  
» la pudeur d'eau salée. Question scabreuse, pleine de contra- »  
» dictions, qu'on ne pourrait élucider qu'en un congrès de sourds- »  
» muets — et encore, je demanderais le huis-clos. En attendant »  
» la solution de ce problème aquatique, figurez-vous, par exemple, »  
» ce groupe de baigneurs, dont le déshabillé paradisiaque n'offus- »  
» quait personne, transporté tout à coup au bassin du Parc. »  
» Quel scandale, mes enfants. Quels cris d'horreur et de répro- »  
» bation. Et cependant il n'y aurait de changé que le cadre du tableau. »  
» Ceci me rappelle une scène un peu... mythologique dont je fus »  
» témoin un beau matin, alors que la marée descendante abandonnait »  
» tout doucement la vaste plage nivelée par les flots. Un calme »  
» profond enveloppait la nature; je n'entendais que les craquements »  
» des coquillages se brisant sous mes pas, et des bandes de mouettes, »  
» actives, légères, péchaient dans les flaques d'eau qui reflétaient »  
» leur gracieuse image, tandis qu'aux environs deux jeunes gens »  
» imberbes — que je pris d'abord pour des nymphes sortant de »  
» l'onde — se séchaient au soleil ardent des canicules, sous la protec- »  
» tion paternelle des dieux de l'Olympe; il n'y manquait que des »  
» nénuphars et des lauriers d'Apollon. Je sus bientôt que ces baigneurs »  
» appartenaient à une brigade d'artillerie cantonnée à Bruges.

» Les armes et uniformes de ces enfants de Mars étaient rangés »  
» méthodiquement sur la grève solitaire inondée de clarté; au loin, »  
» vers Ostende, une légère voiture, suivie d'un écuyer, s'avavançait »  
» vivement le long de la mer clame, ourlée d'un mince filet d'écume. »  
» Heureux de me sentir vivre dans cette atmosphère élyséenne, »  
» je savourais les émanations subtiles des flots endormis, quand »  
» tout à coup, nos bonshommes, stupéfaits, ahuris, s'écrièrent à »  
» à l'unisson « Cré tonnerre, c'est not' Reine! ... » Mais comment »  
» se dérober? semblaient-ils se dire en rougissant jusqu'aux oreilles. »  
» Faire un rapide plongeon comme des grenouilles surprises au »  
» bord d'un étang? Impossible, la mer était trop basse! Se fourrer »  
» la tête dans le sable, à la manière des autruches, ou faire le demi- »  
» tour et battre en retraite pour chercher un abri quelconque? »  
» Hélas pas un pouce d'ombre nulle part, pas même un vieux



« Le Paradis d'Ostende ».  
Esquisse de Jean Robie.

» poteau: rien, rien que le vide! Et pendant que les rayons indiscrets  
 » de Phébus faisaient ressortir les formes académiques des baigneurs,  
 » la voiture s'approchait toujours avec une vitesse désespérante!...  
 » En ce moment suprême, le sentiment de la discipline reprit le  
 » dessus, et ces deux braves, cloués sur place, les yeux fixés sur la  
 » côte, masquèrent pudiquement leur abdomen en abaissant la  
 » main gauche, — comme la Vénus du Vatican — tandis que de la  
 » droite ils firent très correctement le salut militaire. Et notre bonne  
 » souveraine, prise d'un accès de fou rire, lança ses chevaux, qui  
 » s'éloignèrent au grand trot dans la direction de Middelkerke. » (2)

Ses voyages et ses occupations mondaines ne lui ont pas fait  
 oublier son cheval et ses pinceaux.

(2) « Le Paradis d'Ostende » par Jean ROBIE, publié en 1906 à Bruxelles  
 chez O. Lamberty — Editeurs. Paru dans la collection « Note et Croquis »  
 publié par Jean Robie.

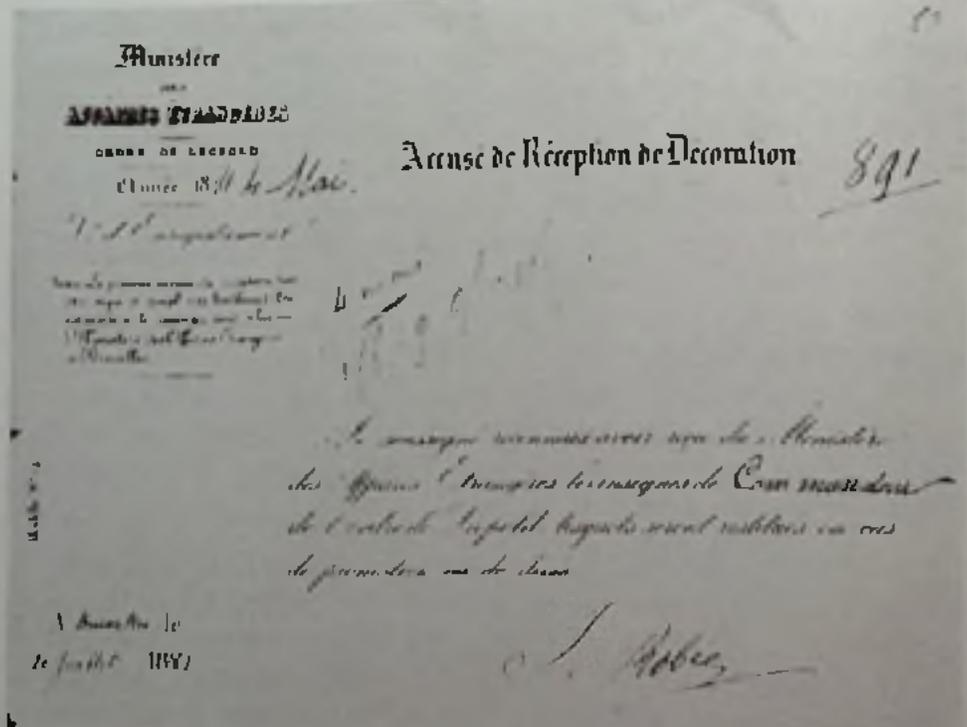
Bien plus, Jean Robie est devenu un habitué des expositions; on le voit participer aux expositions qui se donnent à l'étranger, en particulier à celle de la Haye, en 1861, où il obtient la médaille d'or. En 1862, nous le voyons à l'exposition Universelle de Londres et un an plus tard à l'exposition de Paris où il obtient une fois de plus une mention honorable. Il y expose une toile remarquable: « Fleurs et saisons ». Dans une critique parue à cette occasion, Ernest Chesneau écrit notamment « ... ses fileurs témoignent d'un patient et studieux amour de la nature, de la décoration charmante, dont, avec le secours de l'homme, elle enrichit les jardins ». Au fur et à mesure que sa renommée grandit, ses horizons s'élargissent. C'est ainsi qu'il participe au salon de Sidney (Australie) en 1879; il y obtient le premier prix. Mais c'est en Belgique qu'il trouvera son plus grand succès.

Dans le cadre des fêtes jubilaires qui devaient en 1880, commémorer le cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique, fut décidée l'organisation d'une vaste exposition historique de l'art belge. Trois cent trente sept artistes y exposèrent ensemble neuf cent septante sept œuvres. Jean Robie y montre ce qu'il avait produit de plus merveilleux. Son talent y trouva la consécration; le triomphe, qu'il y obtient, lui valut d'être promu au grade de Commandeur de l'Ordre de Léopold.

Le succès obtenu à la grande exposition de 1880 ne lui enleva pas son goût des grands voyages. Son amour pour la nature et les horizons lointains était beaucoup trop fort.

Nous avons vu plus haut que les pays exotiques exercèrent toujours sur notre artiste un attrait particulier. Le 11 novembre 1881, il entreprend « le » grand voyage, voyage qui aura sur sa vie et sur son œuvre une influence profonde. Il parcourt la Méditerranée, la mer rouge, les Indes et Ceylan. C'était, pour l'époque, une randonnée de grande envergure et, on pourrait l'ajouter, périlleuse. Pendant son voyage, il prend de nombreux croquis. Ses souvenirs, il les rapporte d'autre part dans des notes de voyage, écrites dans un style alerte et élégant. Tout l'intéresse; c'est en grande quantité qu'il ramène dans ses bagages des statuettes, des bijoux, des bibelots, des armes, tous objets récoltés ici et là dans les régions visitées.

En 1883, de retour dans sa ville natale, Jean Robie fait publier ses souvenirs de voyages. Ce sont deux volumes importants ornés des fac-similés des nombreux croquis pris sur place. Certains récits



| Nom et Surnom   | Qualités (Grade, Grade, etc.) | Date et lieu de naissance                                       |
|-----------------|-------------------------------|---|
| Robie<br>(père) | peintre                       | né le 11 novembre 1821<br>à Bruxelles<br>Chemin de<br>la Courbe |

Accuse de réception signé par Jean Robie, l'un de la remise des insignes de commandeur dans l'Ordre de Léopold le 1 mai 1867. Ce document — qui repose aux archives du Musée de la Dynastie — porte la mention : « Officier le 11 novembre 1867 ». À remarquer également dans le casier destiné à recevoir le lieu et la date de naissance de l'intéressé que les mots « né le » sont biffés et remplacés par la phrase « en novembre 1821 ».

Document communiqué par M. le Chevalier de Selliers de Moranville, Président du Musée de la Dynastie.

provenant de ses notes de voyage n'existent plus qu'en de rares exemplaires, exemplaires qui ont une grande valeur pour ceux qui, amoureux de l'œuvre de Jean Robie, désirent la mieux connaître.

Il nous a été donné de « repêcher » un article paru dans un illustré, en 1884, à l'occasion de l'édition des deux gros volumes sur les Indes. Dans cet article le rédacteur présente Jean Robie au grand public. Il s'exprime de la façon suivante :

« L'auteur du bel ouvrage sur l'Inde, dont nous parlons plus loin, » M. Jean Robie, est né à Bruxelles, en 1821. Fils d'un serrurier, » dont il partagea longtemps les travaux, il étudia presque furtivement » la peinture et suivit plus tard les cours de l'Académie de Bruxelles.

» Il se consacra à la peinture des fleurs et des fruits, et se dis- » tingua dans ce genre par une grande et véritable originalité, qui » lui valut bientôt une réputation européenne » (3).

Nous avons dit que les pays exotiques allaient le marquer; dans son enthousiasme pour l'art Indien en particulier, il fait installer, dans son hôtel, un petit musée où il réunit la plupart des objets ramenés des Indes et de Ceylan.

Les nombreux croquis réalisés au cours du voyage ont été à la base de l'un ou l'autre tableau magnifique que l'on retrouve aujourd'hui dans certaines collections particulières de la Capitale.

Certaines de ses œuvres ont été achetées par l'État; nous trouvons parmi celles-ci : « Les Raisins » (en 1863) — « Fleurs et accessoires » achetée à une vente publique, et « l'Incendie de la Jungle ».

Une grande partie de ses œuvres est passée en Angleterre et plus précisément dans la célèbre collection de J. et A. Dixon. Il nous a été d'autre part assez difficile de retrouver les nombreux tableaux qui furent achetés au siècle dernier par des amateurs, tant Russes et Américains, que Français et Hollandais, sans oublier ses compatriotes.

En 1890, notre peintre est élu membre correspondant de l'Académie Royale de Belgique pour la classe des Beaux-Arts. Ici

(3) Il s'agit probablement de *L'Illustration*, qui à cette époque était très lue à Bruxelles. Nous ne possédons que cette petite citation-ci, qui n'est même pas complète: Au verso de la page se trouve une gravure, c'est précisément pour cette gravure que la page a été découpée.



Après la mort de Jean Robie, le musée indien a été transféré à l'hôtel  
situé n° 155, chaussée de Charleroi.  
Une rue du musée tel qu'il a été reconstitué.

débute une période féconde en publications remarquables. Citons:  
« *Les paysages des tropiques* » en 1890; « *L'art et la Lumière* » (4)  
« *Une traversée en famille* » (1896), « *Le désert et le Mirage* » (1899),  
« *Amnitsis et le temple d'Or* » (1900), « *Notes et croquis I et II* »,  
« *L'importance du paysage dans l'art moderne* » (1900).

Avec l'âge, son mode de vie change. Il participe de moins en moins à la vie mondaine de sa capitale, on ne le voit plus aux grandes expositions. La peinture n'en est pas pour autant délaissée. Il faut dire que Jean Robie est arrivé à un âge respectable, sa santé exige des ménagements. Même sa nomination de Directeur de la classe des Beaux-Arts de l'Académie Royale ne le fait pas quitter sa retraite. Il lui arriva de devoir garder le lit; ce fut pour lui l'occasion d'écrire une nouvelle fois, avec comme résultat une description charmante de tout ce qu'il vit de son chevet, c'est à dire, son jardin, sa rue, son quartier; nouvelle que nous retrouvons publiée sous le titre « *Paysage Urbain* ».

Il nous parle de ce 8 avril 1905, où toutes les fleurs de son jardin furent détruites en très peu de temps par une tempête de neige. Nous empruntons à cette publication une photo réalisée dans son parc par le photographe Bruxellois Jean Malvaux.

Le 8 décembre 1910, Jean Robie quittait cette terre qu'il avait tant aimée. A son lit de mort, beaucoup d'amis se donnèrent rendez-vous. Selon son désir, son dernier voyage le conduisit à ce Paris qu'il visita tant de fois.

En 1911, peu de temps après le décès du maître le chevalier Marchal, Secrétaire perpétuel de l'Académie, publie une étude intitulée « *Notice sur Jean Robie* ». Cette plaquette fut reprise dans l'Annuaire de l'Académie Royale de Belgique. En termes romantiques, l'écrivain décrit la vie et l'œuvre de celui qui vient de disparaître. A la lecture de ces lignes, on est frappé de constater combien celui qui les écrivait admirait le peintre et son œuvre.

A Saint-Gilles, chaussée de Charleroi, la propriété de Jean Robie voisinait avec celle de Balthazar-François Tasson-Snel, professeur à l'Académie Royale des Beaux-Arts à Bruxelles.

(4) Discours prononcé comme directeur de la Classe des Beaux arts de l'Académie Royale de Belgique.

Notons qu'une rue à Saint-Gilles, la rue Tasson-Snel, commémore le souvenir de cet homme et de son épouse. Ils furent de



*Le parc de Jean Robie après la tempête de neige du 8 avril 1905.  
Photo J. Malvaux — Bruxelles 1905 (archives de famille).*

grands bienfaiteurs pour les œuvres de la commune. (5) Entre le peintre et son ancien professeur ne tarda pas à naître une amitié profonde et sincère.

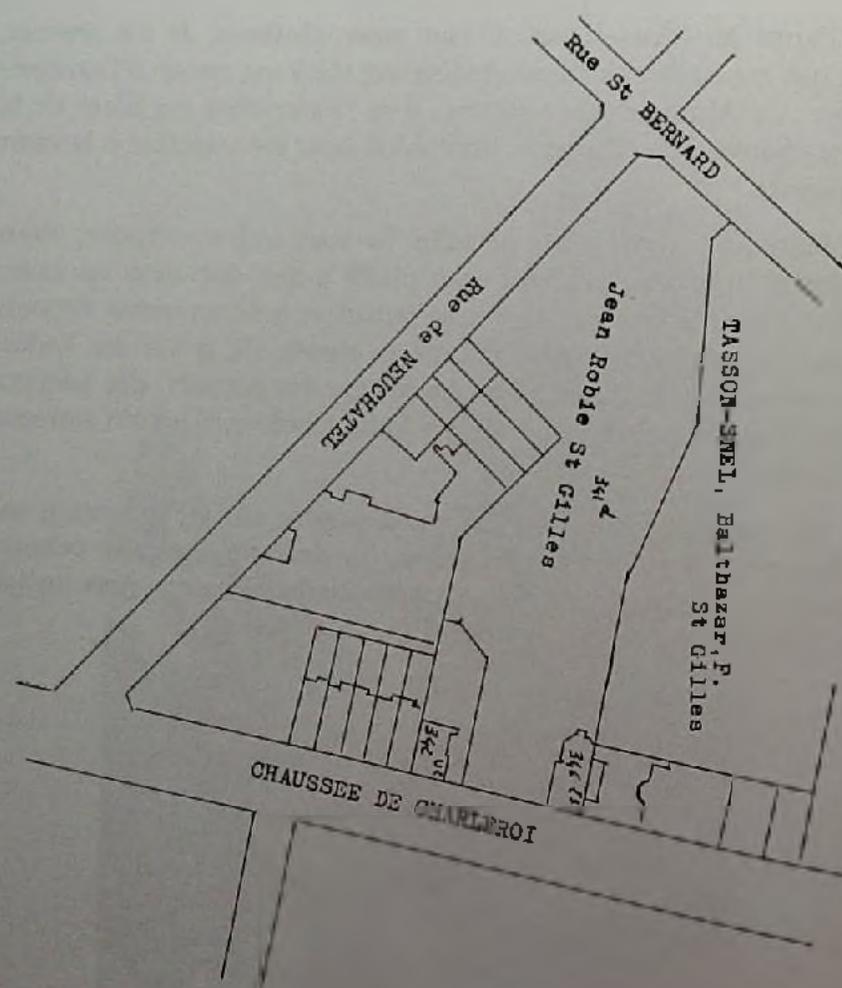
(5) Voir appendice.

Cette amitié, il continua à la porter, après la mort de B.F. Tasson-Snel, sur la famille de celui-ci. C'est ainsi que lui-même, à sa mort, légua ses biens aux descendants de son ancien ami et voisin.

Parmi les biens légués, il faut noter plusieurs de ses œuvres, ainsi que son atelier, le musée Indien installé à son retour d'Extrême-Orient. Ce Musée existe toujours; il se trouve dans un hôtel de la même chaussée de Charleroi, hôtel où il avait été transféré à la mort du peintre.

Faire une description détaillée de tout qui s'y trouve, nous conduirait trop loin. Bornons nous plutôt à dire que dans un cadre choisi, décor de boiserie « de style indien », nous trouvons exposés de nombreux objets relatifs aux divers aspects de la vie des Indes. Des statues des divités côtoient des armes, des poteries, des faïences et tant d'autres objets rapportés des Indes fabuleuses, le tout formant une collection remarquable.

En écrivant ces lignes, j'ai voulu surtout attirer l'attention sur la figure de Jean Robie, Bruxellois, et donc brabançon, peintre, écrivain et collectionneur, défenseur des couleurs de nos Arts jusque bien loin au-delà de nos frontières.



Extrait de cadastre de 1887, montrant les propriétés de Jean Robie et de Balthazar Tasson-Snel. L'immeuble portant le n° cadastral 346 L3, était l'hôtel où vécut Jean Robie et où il avait installé son atelier et son musée. Après la mort du maître le musée fut transféré à l'hôtel immatriculé 342 U2 qui faisait également partie de sa propriété. Le parc existe encore partiellement, bien que morcellé et entouré de hautes bâtisses. (Archives de Famille).

Appendice.

PROVINCE DE BRABANT  
ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES  
COMMUNE DE  
SAINT-GILLES  
INDR. N° 7575  
A rappeler dans la réponse  
OBJET:  
Hommage public de reconnaissance

Saint-Gilles le 23 9<sup>bre</sup> 1872

Monsieur, Madame,

C'est avec une bien vive satisfaction que nous vous annonçons que le Conseil Communal, dans sa séance du 15 de ce mois, statuant sur une proposition conforme de Collège, à donné, à l'unanimité de ses dix membres présents, la dénomination de « Rue Tasson-Snel », à la nouvelle voie de communication partant de la chaussée de Charleroi, presque en face de votre habitation, et aboutissant à la rue De Facqz, prolongée.

En soumettant cette proposition aux délibérations du Conseil, le Collège a eu en vue de reconnaître les bienfaits que vous ne cessez de prodiguer aux nécessiteux et notamment à la crèche, en voie d'ouverture, établissement éminemment utile à la classe ouvrière, et de perpétuer ainsi par un acte public la mémoire de personnes nobles de cœur à l'égard de leurs semblables déshérités de la fortune.

Heureux et fiers de vous notifier la décision qui précède, nous vous prions, Monsieur, Madame, de bien vouloir agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le secrétaire  
(sgé)

Le Collège  
(sgé)  
(FONSNY)

## VARIA

### LU ET ENTENDU...

#### NOTES ET TROUVAILLES...

#### LE LIT DE NAPOLÉON REVENU A WATERLOO

Le lit de camp qui fut celui de Napoléon est revenu à Waterloo. En effet, ce document authentique de la bataille a été réinstallé au Musée du Caillou à Vieux-Genappe, dans le bâtiment qui abrita le dernier quartier général de l'Empereur à la veille de la grande bataille.

Ce lit provient de la succession de Dame Hortense-Eugénie Thayer, fille du général Bertrand, grand maréchal du Palais. Il est la propriété de l'Etat français et a été placé en dépôt au « Caillou » par le Musée de l'Armée installé aux Invalides à Paris. Ce lit y occupe maintenant une place d'honneur parmi les très intéressantes collections de l'épopée napoléonienne.

#### BRUXELLES N'A PAS OUBLIÉ LES ARBALÉTRIERS

C'est enfin décidé! Le conseil communal de Bruxelles a, sur pro-

position de M. Lucien Cooremans, bourgmestre, approuvé, dans le cadre du plan d'aménagement pour le plateau du Heysel, l'installation d'un champ de tir pour les arbalétriers sur une parcelle située à proximité de l'Atomium. La plus vieille compagnie militaire de la capitale se chargera elle-même de l'installation de la perche dont le coût est estimé à environ 70 000 F.

#### LA CHAPELLE « TEN PUI » ENTIÈREMENT RESTAURÉE

Au bord de la route d'Overysse à Louvain se trouve la ravissante chapelle de Notre-Dame dite « Ten Pui ». Elle date de 1758. L'édifice est un magnifique oratoire campagnard de style Louis XV. Sa façade est ornée d'un élégant fronton au centre duquel une pierre commémorative porte les armes du baron Jean-Albert d'Overschie, ainsi que tous ses titres en latin. C'est lui qui fit édifier la chapelle. Le clocheton du petit oratoire abrite une cloche

de bronze fondue, en 1754, par le fondeur bruxellois Van Laer.

Depuis 1948, la chapelle appartient à une communauté religieuse qui la fit restaurer en 1962. Les vitres sous plombs, disparues pendant la première guerre mondiale, avaient été remplacées par des vitres ordinaires. Elles ont fait place maintenant à des vitraux mieux adaptés au style de l'édifice.

#### L'ANCIENNE ABBAYE DE FOREST DEVIENDRA CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE

Depuis trois ans, l'administration communale forestoise et la Commission Royale des Monuments et des Sites s'efforcent d'obtenir le classement de ce qui subsiste encore de l'ancienne abbaye située derrière l'église St-Denis.

Dans son état actuel, l'abbaye de Forest forme encore un ensemble architectural remarquable datant de 1765, élevé selon les plans du célèbre architecte Dewez, constructeur de Charles de Lorraine. C'est l'archiduc qui en posa d'ailleurs la première pierre le 12 septembre 1764, comme le précise une inscription au tympan de la porte d'entrée.

L'abbaye et son domaine couvrant une superficie de plus de 2 hectares seront acquis par l'administration communale, qui se chargera des travaux de restauration. Ainsi, ce qui fut jadis le berceau de Forest retrouvera sa mission d'antan : centre d'art et de culture. Quant au magnifique parc, il sera complètement redessiné. L'ensemble de l'aménagement nécessitera deux à

trois années de travail. On y installera des salles d'exposition, de conférence, etc... et, peut-être aussi, un musée d'histoire locale.

#### VAL-DUCHESSE, ILOT SACRÉ

Le Conseil de Défense des Prieurés de Val-Duchesse et du Rouge-Cloître à Auderghem a tenu son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. Paul Delforge, député-bourgmestre. A cette occasion, un échange de vue a eu lieu sur certains projets d'aménagement en vue de la sauvegarde des sites historiques.

#### ENCORE UN COIN DU VIEUX-BRUXELLES QUI DISPARAIT

Au sujet de la place des Barricades qui fut créée en 1824, sous l'inspiration des idées qui dominaient à cette époque l'esthétique urbaine et qui est de forme entièrement circulaire, M. G. Des Navez, ancien archiviste de la Ville de Bruxelles, signale dans son *Guide Illustré de Bruxelles* que ce « rond-pont » est hordé de maisons complètement uniformes et sans relief comme on se plaisait à en construire partout dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, la place des Barricades constitue un aménagement caractéristique, sans valeur toutefois du vieux Bruxelles.

Des projets ont été introduits auprès de l'administration communale en vue d'y édifier un immeuble-tour, haut de 22 étages.

## BIBLIOGRAPHIES

### REVUES BELGES

#### LA REVUE NATIONALE.

Mensuel indépendant de littérature et d'histoire.

Mars 1964, n° 361.

*Trois romanciers belges* par Robert Merget; *Charles Plisnier, correspondance inédite*.

Avril 1964, n° 363.

*Je Mamtiendrai* par Emile Poumon; *Pierre Bonaparte* par Robert Merget; *Les Républicains français à Tirlemont* par Paul Dewalhens.

#### L'ANTIQUAIRE.

Revue historique de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Janvier-mars 1964, nos 1 et 2.

*Aperçu historique de la châtelle de Saint-Bertuin à Malonne* par A. et G. De Valkeneer; *Gimnée* par M. Jamagne; *Rognée* par M<sup>lle</sup> van Ongevalle.

#### LA REVUE DE BRUXELLES

Les idées et les faits du Monde à l'heure européenne d'une de ses capitales.

N° 65, du 15 au 15 (II & III : 64)

*Des affaires de famille de Toulouse-Lautrec* par L. et E. Hanson; *Le Procès de l'inquisition* par Daniel-Rops; *Le portrait d'un ami* par Tadeuz Borowski; *Ghandi à la rencontre de son destin* par Ed. Privat; *Talleyrand serait-il le père de Delacroix?* par L. Noël; *Le vent de mars* par Maurice Carême; *Mademoiselle George, rendre souvenir de Napoléon* par Léon Gcerts.

#### PRÉSENCE DE BRUXELLES.

Périodique.

N° 64, mars-avril 1964.

*Brabant, carrefour européen : Une Réalité en expansion ; Jamais la foire internationale n'a mieux mérité son nom ; Le grand destin de J. F. Kennedy : Genève, 4 mai 1964.*

#### BRUSSELLENSIA

Revue trimestrielle.

11<sup>e</sup> année, n° 4, janvier 1964.

*Bruxelles au XV<sup>e</sup> siècle sous Philippe le Bon* par Léon van Acker; *La maison de Bellone* par Jean Rombaux.

#### L'AMI DE LA NATURE.

Organe international de tourisme social et culturel.

Mensuel, avril 1964, n° 4, 37<sup>e</sup> année.

*L'âge de la foi* par Pierre Marie;  
*Laponie et Lapons* par Georges Descours.

#### BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE « LE VIEUX-LIÈGE ».

Publication trimestrielle.

N° 144 (tome VI), janvier-mars 1964

*Le Drapeau Liégeois en 1830* par Georges De Froidcourt; *Une lettre du baron de Crassier concernant sa bibliothèque en 1709* par Jean Hoyoux; *Les Gués de Fêchereux-Esneux* par André Nelissen.

#### WAVRIENSIA.

Bulletin du Cercle Historique et Archéologique de Wavre et de la Région.

Tome XIII, 1964, n° 1.

*Prêtres insoumis en Brabant-Wallon* par J. Soille; *Rixensart, les deux fermes de Froidmont* par Ch. De Vos et P. Gilson.

#### AUTO-TOURING.

Revue mensuelle du Touring Club de Belgique, 15 mars 1964.

*L'Eglise Notre-Dame d'Anvers; Spa, vue historique.*

#### DE NATUURVRIEND.

Avril 1964, 4.

*Buzenol-Montauban*

#### NATUUR EN STEDENSCHOON.

37<sup>e</sup> année, n° 1 et 2, janvier-février 1964.

Revue mensuelle.

« *Kalmthoutseheide* », la sauvegarde ou la destruction ?

#### LE LIVRE DES MOULINS BRABANÇONS

Le Service de Recherches historiques et folkloriques de la Province de Brabant agissant en association intime avec la Fédération touristique du Brabant a entrepris une étude approfondie axée sur les moulins à eau et à vent ayant vu le jour sous le ciel brabançon et examinée sous l'angle historique, anecdotique et touristique.

Ce travail titanesque, qui n'a pas la prétention d'être parfait, a nécessité de longs mois de patientes recherches sur le terrain même. Le fruit de ces investigations a été condensé dans un magnifique ouvrage, fort de quelque 330 pages richement et éclectiquement illustrées, d'un format de poche très commode, rehaussé d'une carte en couleurs du Brabant permettant de repérer aisément la position exacte de tous les moulins encore debout.

Ce volume exceptionnel, original et inédit dans sa conception comme dans sa teneur est mis en vente, en nos bureaux, 4, rue Saint-Jean, au prix dérisoire de 50,— F ramené à 40,— F à l'intention de nos abonnés. A l'amateur d'histoire locale, au promeneur des dimanches comme au collectionneur averti, nous en recommandons chaudement l'acquisition.